



Il est généralement admis que la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – objectifs très importants en eux-mêmes – sont des outils efficaces pour lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie et pour favoriser le développement durable. La réalisation de l'objectif n° 3 ne se mesure pas uniquement à l'aune des progrès accomplis en ce qui concerne certaines cibles (renforcement de l'autonomie politique et économique des femmes, amélioration du taux d'alphabétisation des femmes et augmentation du pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole, par exemple, mais également en examinant la mesure dans laquelle les actions entreprises pour réaliser les autres objectifs du millénaire visent également à promouvoir l'égalité des sexes. Bien qu'essentiellement consacrée à l'objectif no 3, la présente section doit donc être lue en parallèle avec l'ensemble du document.

Violences BASÉES SUR LE GENRE

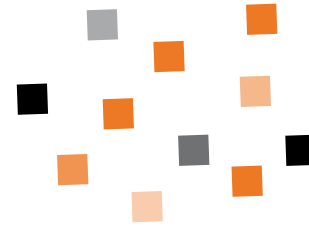
54. Les gouvernements ont redoublé d'efforts aux fins de la réalisation de l'objectif no 3, notamment en affectant les ressources nécessaires aux niveaux local, national, régional et international. Néanmoins, il reste encore à faire pour lutter contre les inégalités fondées



**JUSTICE
DELAYED
IS
JUSTICE
DENIED**



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes



VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

UN MANUEL À L'INTENTION DES JOURNALISTES

PUBLIÉ PAR INTER PRESS SERVICE

© **Inter Press Service**

Publié en 2009

Publié par Inter Press Service (IPS) Afrique

ISBN: 978-0-620-45356-1

Suite 283, Dunkeld West Centre,

Angle Ave Jan Smuts / rue Bompas,

Johannesburg, 2196

Boîte postale 413625

Craighall

2024

Courriel: ipsafrica@ips.org

Site web: <http://www.ipsinternational.org/fr/>

“Communiquer pour changer: Se faire entendre, voir et avoir un impact sur l'égalité des sexes” est en partie financé par le Fonds OMD 3: Investir dans l'Égalité, mis sur pied par le ministre hollandais de la Coopération au développement.

Directeur de la publication: Kudzai Makombe

Conception: Winnie Dobbs

Photographies: Zahira Kharsany • Sabina Zaccaro • Milagros Salazar • Alejandro Sánchez • Prensa Municipio Caroni - IPS
• Imaging our Mekong Programme - IPS Asia Pacific. ©IPS

Co-responsables internationaux - OMD3: Susan Alexander et Sabina Zaccaro

Coordinateur du Projet Afrique OMD 3: Abdullah Vawda

AVANT-PROPOS	7
A PROPOS DE CE MANUEL	9
UNE VUE D'ENSEMBLE SUR LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE	10
UN: DES PRATIQUES RELIGIEUSES ET DES TRADITIONS NEFASTES	13
DEUX: LA VIOLENCE CONJUGALE	18
TROIS: LA VIOLENCE SEXUELLE BASEE SUR LE GENRE	22
QUATRE: LE FEMINICIDE	27
CINQ: LE TRAVAIL DU SEXE ET TRAFIC SEXUEL	31
SIX: LE HARCELEMENT SEXUEL	37
SEPT: VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE PENDANT LES CONFLITS ARMES ET A L'ENCONTRE LES FEMMES REFUGIEES	43
HUIT: LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE ET LE VIH / SIDA	49
NEUF: ABUS A L'ENCONTRE DES ENFANTS	55
DIX: LE ROLE DES HOMMES DANS LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE	59
ONZE: LE SYSTEME DE JUSTICE PENALE	66
DOUZE: LES COUTS DE LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE	69
FAIRE FACE AU TRAUMATISME D'ENQUETER SUR LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE	75
GLOSSAIRE	77



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes



AVANT-PROPOS

Inter Press Service a longtemps cherché à apporter son soutien aux documentaires, et à les renforcer, sur le genre à travers le monde – en s’engageant à améliorer la couverture médiatique sur les femmes dans les pays en développement dès 1975 à la conférence sur la Décennie de la femme des Nations Unies au Mexique.

Depuis, IPS est devenu le premier producteur d’outils pour des reportages percutants sur la problématique du genre. Toutefois, le journalisme est une profession dynamique, nos défis changent donc en permanence.

La violence à l’encontre des femmes présente des défis particuliers aux médias et à la société du fait qu’elle est confinée à la sphère “privée” – refroidissant les discussions publiques et étouffant le débat médiatique. Pourtant, les médias peuvent jouer un rôle majeur pour changer les perceptions qui, à leur tour, peuvent aider à faire jaillir un mouvement pour le changement.

Depuis la Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, en 1995, et la première édition du manuel “Lutter contre la violence à l’encontre des femmes”, nous avons été témoins d’une transformation graduelle mais significative dans l’approche de la presse écrite par rapport à la violence basée sur le genre. La couverture s’est améliorée avec une réduction des reportages stéréotypes sur les femmes, minimisant simplement la violence basée sur le genre à une simple “dispute conjugale”, ou “querelle amoureuse” et donnant la parole à

l’auteur du délit alors que la rescapée est ignorée.

Mais il reste encore des défis. Tandis que notre compréhension de la violence basée sur le genre, de sa fréquence et de ses coûts s’améliore, la responsabilité des médias de maintenir et d’accroître la visibilité sur ce problème demeure. Ce faisant, nous pouvons nous assurer que le public et les décideurs politiques le reconnaissent comme une violation des droits humains qui influe sur chacun d’entre nous.

Cet ensemble d’outils – publié comme faisant partie du programme de IPS “Communiquer pour changer: Se faire entendre, voir et avoir un impact sur l’égalité des sexes” financé par le Fonds OMD 3 du gouvernement hollandais – se veut une aide aux reporters et aux responsables à l’information aux prises avec le défi de rendre compte de la violence basée sur le genre, de manière à ne pas perpétuer les stéréotypes sexistes, mais plutôt en informant et encourageant le débat public.

Paula Fray

Inter Press Service
Directrice régionale - Afrique



Promote gender equality
and the empowerment
of women



A PROPOS DE CE MANUEL

En 2002, Inter Press Service et Gender Links ont produit “Lutter contre la violence faite aux femmes: un manuel de formation à l'intention des journalistes”. Ce manuel a été conçu pour fournir aux journalistes un outil qui les aide à mieux comprendre la problématique de la violence basée sur le genre et en rendre compte de manière plus sensible.

En 2009, IPS a lancé un nouveau programme de travail intitulé “Communiquer pour changer: Se faire entendre, voir et avoir un impact sur l'égalité des sexes” financé par le “Fonds OMD 3: Investir dans l'égalité” du gouvernement hollandais. Le fonds vise à faire mieux connaître les priorités des OMD 3 dont celles de réduire la violence à l'encontre des femmes, d'augmenter

l'indépendance économique des femmes ainsi que la participation et la représentation des femmes dans la politique et dans les administrations publiques.

Le programme apporte son soutien à la réédition des publications de formation de IPS mises à jour, destinées aux médias, et IPS Afrique a identifié la nécessité d'un renouvellement de ses outils destinés aux médias pour les reportages sur la violence basée sur le genre. Le contenu de ce Manuel, basé sur le premier titre “Lutter contre la violence faite aux femmes: un manuel de formation à l'intention des journalistes”, a été proposé pour la première fois à un atelier de travail sur les OMD 3 à Johannesburg, en Afrique du Sud. La version finale a été soumise à un atelier de travail sur les OMD 3 à Nairobi.

Ce manuel rassemble les expertises disponibles et les données basées sur le corpus mondial de connaissances de plus en plus fourni afin de nous aider à comprendre les causes de la violence basée sur le genre et de ses répercussions profondes sur les femmes, sur les familles et sur les sociétés. Ce manuel est organisé en douze parties, comme suit:

1. Coutume, tradition et religion
2. La violence conjugale
3. La violence sexuelle basée sur le genre
4. Le féminicide
5. Prostitution et trafic sexuel

6. Le harcèlement sexuel
7. La violence sexuelle basée sur le genre dans les conflits armés
8. VIH et SIDA
9. Abus à l'encontre des enfants
10. Le rôle des hommes dans la lutte contre la violence envers les femmes
11. Le système de justice pénale
12. Le coût de la violence basée sur le genre

Chaque partie comprend une vue d'ensemble du problème, des faits et chiffres et un échantillon d'article de fond pour donner un exemple des bonnes pratiques et/ ou de ce qu'il faut prendre en considération en écrivant sur la violence basée sur le genre. Il y a des points de discussion sous forme de questions pour les animateurs de la formation qui utilisent ce manuel. De plus, il y a une partie succincte qui retrace les moyens de faire face au traumatisme d'enquêter sur la violence basée sur le genre et, enfin, un glossaire des termes utilisés à travers l'ouvrage clôt le manuel.

Pour guider les utilisateurs de ce manuel, chaque partie fournit des informations sur certains sites web qui traitent de la violence basée sur le genre. Il est conseillé aux utilisateurs – dont les animateurs de la formation et les reporters – de compléter ces outils en ajoutant des ressources locales.

UNE VUE D'ENSEMBLE SUR LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

La violence basée sur le genre (VBG) résulte d'un acte ou d'une pratique exercé en fonction du sexe ou du rôle social d'une personne, entraînant souffrance ou préjudice physique, sexuel, psychologique ou économique. Elle se manifeste par un contrôle et une domination de force, principalement de l'homme sur la femme, dus au rapport de force inégal entre les sexes.

La violence basée sur le genre se traduit en plusieurs formes dont:

- La violence conjugale: quelques fois appelée violence exercée par le “partenaire intime”, qui peut être de nature physique, psychologique ou sexuelle et peut inclure le refus ou la privation de ressources;
- La violence sexuelle;
- Les pratiques traditionnelles néfastes dont les mutilations génitales féminines (MGF), les meurtres liés à la dot, les mariages précoces, ou les meurtres d'honneur;
- Le féminicide est le meurtre des femmes et des fillettes à cause de leur appartenance au sexe féminin;
- Le harcèlement sexuel, dont les attaques verbales, physiques, psychologiques et sexuelles;
- La prostitution et le trafic sexuel où les femmes

et les filles sont attirées, généralement, par de fausses promesses d'emploi, par-delà les frontières et sont forcées ensuite à avoir des relations sexuelles et à d'autres travaux pour un salaire inexistant ou maigre;

- La violence et la violence sexuelle lors des conflits et après les conflits incluent le viol, l'enlèvement, des grossesses forcées et parfois la réduction en esclavage de populations civiles féminines;
- Les abus à l'encontre des enfants peuvent être physiques, sexuels, psychologiques et / ou inclure la privation des ressources et des droits comme l'éducation ou les soins.
- Le VIH et le SIDA, quand les rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes, notamment dans le cadre du mariage, permettent difficilement aux femmes d'exiger des rapports sexuels protégés, les mettant en danger de contracter le virus IH, ou quand les demandes des femmes pour des rapports protégés peuvent entraîner des violences. La violence basée sur le genre se manifeste aussi à travers le sexe transactionnel, le déni des droits sexuels et reproductifs des femmes; la honte et la peur; et à travers le sexe intergénérationnel.

LES LIEUX DE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

La nature privée de la violence basée sur le genre la rend souvent imperceptible. Toutefois, sa prévalence dans plusieurs sphères indique clairement qu'elle doit plutôt être considérée comme une affaire

publique. Du fait des conséquences étendues de la violence basée sur le genre au sein de la famille sur le développement de la société, la famille, longtemps considérée comme une sphère privée où l'Etat ne peut intervenir, est de plus en plus livrée au regard scrupuleux du public.

La famille

Un des premiers lieux de pouvoir se situe au sein de la famille et du ménage. C'est aussi l'un des principaux lieux de violence basée sur le genre. Etant donné que la violence du couple et la violence familiale se déroulent à la maison, celles-ci sont souvent considérées comme une affaire “privée” et il devient difficile de recueillir des informations à ce propos. Pourtant, cette violation des droits humains ne peut être une affaire privée. Durant ces dernières années, un mouvement pour rendre la violence conjugale publique s'est amorcé. Cela s'est traduit par une hausse des plaintes pour violence conjugale.

L'Etat

Souvent, l'Etat ou les fonctionnaires comme la police ou l'armée contribuent à perpétuer la violence basée sur le genre. En temps de conflits civils, on sait que les forces de sécurité, la police et les militaires utilisent le viol comme une arme de soumission et un moyen indirect visant les hommes d'une société en particulier. Même si les conflits civils et les guerres constituent la matière principale de la plupart des couvertures médiatiques, on accorde peu d'attention aux femmes et aux enfants qui souffrent de la guerre.

On ignore souvent la dimension du genre soulevée par ce problème. Au contraire, on pense que les hommes étant les principaux acteurs, ils sont ceux qui sont principalement touchés.

Le marché

Avec la globalisation, un nombre croissant d'unités industrielles est transféré vers les pays en voie de développement. Les femmes constituent une grande part de la force ouvrière de ces pays et les conditions de travail y sont notoirement discriminatoires. Ainsi, les femmes ne bénéficient pas de congé de maternité; elles doivent souvent travailler durant de longues heures dans des conditions difficiles avec une sécurité d'emploi précaire. Ces conditions affectent la santé des femmes et leur autonomie économique puisqu'elles sont souvent confinées dans des emplois à bas salaire, de faible statut social, qui requièrent un travail manuel considérable. On se réfère souvent à de telles unités industrielles comme des "ateliers de misère". La globalisation a aussi engendré une hausse dans le trafic des femmes – le soi-disant "commerce de la chair" qui rappelle si cruellement l'esclavage.

Le système de santé

Les femmes font face à une hausse des risques pour la santé à travers le monde et les systèmes de santé trop souvent ignorent leurs besoins. Entre-temps, les réductions des dépenses sociales causées par la libéralisation et la privatisation économiques ont gardé l'accès au système de santé hors de portée de la majorité des femmes pauvres et ont déplacé le fardeau des soins de l'Etat vers les femmes. Ceci est particulièrement

vrai en ce qui concerne le VIH et le SIDA: l'Etat a légué aux femmes la responsabilité de soins à travers des soins à domicile, où en dépit d'une reconnaissance croissante, le rôle des femmes n'est pas récompensé.

Les médias

Les médias constituent l'une des sources de socialisation qui influence le plus la vie des gens. Des images négatives et des stéréotypes féminins dans les médias, et la façon dont les médias rapportent la violence basée sur le genre (comme un délit ou une violation de la loi de moindre importance) contribuent à faire accepter la violence basée sur le genre comme une norme. Le mythe dominant des médias neutres et objectifs persiste. C'est loin d'être le cas. Chaque journaliste apporte à la salle de rédaction ses propres perceptions, opinions et positions, qui renseignent sur le point de vue du journaliste sur une question particulière. Par conséquent, les médias ne sont pas un transmetteur passif de l'information à la société mais une source d'information qui s'accompagne de jugements de valeur. Parce que les médias contribuent à notre compréhension des événements, ils ont un rôle essentiel à jouer dans les processus de transformation.

Les technologies de l'information et de la communication

L'accessibilité croissante aux technologies de l'information et de la communication, comme internet, a engendré une hausse d'un nouveau genre de violence basée sur le genre sous la forme du harcèlement virtuel. Selon le centre national

des Victimes de crimes (www.ncvc.org, 2007), le harcèlement virtuel peut être défini comme un comportement menaçant ou des avances malvenues à l'encontre d'un autre utilisateur d'internet, et d'autres formes de communication en ligne et par ordinateur.

Les harceleurs virtuels choisissent leurs victimes sur les dialogues en ligne, les babillards, les forums de discussion, et par courriel. Le harcèlement virtuel peut revêtir plusieurs formes: les courriels menaçants ou obscènes, les polluriels, le harcèlement lors des discussions en direct ou la flingue (abus verbal en ligne), la publication de messages injurieux sur les babillards ou dans les livres des visiteurs, l'envoi de virus électroniques, l'envoi de pourriels, le traçage de l'ordinateur d'une autre personne et de ses activités sur internet, et l'usurpation d'une identité électronique.

Comme le harcèlement hors-ligne, le harcèlement en ligne peut être une expérience terrifiante pour les victimes, avec un risque de traumatisme psychologique, et une possibilité de préjudices physiques. Beaucoup de situations de harcèlement virtuel aboutissent à du harcèlement hors-ligne et la victime peut endurer des appels téléphoniques excessifs et abusifs, du vandalisme, des courriels menaçants ou obscènes, la violation de propriété et l'agression physique.

Le système juridique

Les lois discriminatoires qui accordent un statut moindre, moins de droits et de privilèges à la moitié de la population, c'est-à-dire les femmes, prédominent dans plusieurs pays. De telles lois



continuent à être autorisées et propagées au prétexte qu'elles illustrent la culture d'une société particulière ou d'une certaine partie de cette société. Certains états africains, par exemple, continuent d'utiliser un système juridique mixte reconnaissant le droit commun mais appliquant le droit coutumier réservé à un groupe de personnes en particulier, et qui traite généralement les femmes comme des personnes d'importance secondaire. De cette manière-là, la violence basée sur le genre obtient devient autorisée d'un point de vue juridique.

Le coût humain et autres coûts de la violence basée sur le genre

La violence basée sur le genre est un phénomène mondial et est une violation des droits humains. C'est une cause majeure de décès et d'invalidité pour les femmes âgées de 15 à 44 ans et, selon une étude de la Banque mondiale réalisée en 1994, le taux de viol et de violence conjugale est plus élevé que celui du cancer, des accidents de voiture, de la guerre et de la malaria, parmi les dix facteurs de risques pour les femmes. De plus, les femmes qui ont subi des sévices ont un risque plus élevé d'infection au VIH.

Cette violence a aussi un coût financier. Un rapport de 2003 des Centres américains de contrôle et de prévention des maladies (CDC) estiment que rien qu'aux Etats-Unis, les coûts de la violence exercée par un partenaire intime dépasse les 5,8 milliards de dollars américains chaque année, et une large part des coûts découle des services de santé et de soins médicaux directs, le reste étant constitué par les pertes de productivité au travail puisque les rescapées prennent des congés pour

leur hospitalisation ou pour leur convalescence pour se remettre des violences subies.

Une amélioration ne peut avoir lieu sans la participation conjointe des hommes et des femmes. La violence basée sur le genre confine les femmes et les filles hors de la vie publique et ralentit ainsi le développement national. Cela appauvrit les individus, les familles et les communautés, brisant le développement économique de chaque nation.

De nombreuses mesures de politique internationale, continentale et régionale visent la violence basée sur le genre dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes (CEDAW); le Programme d'action de Beijing et la Convention pour les droits des enfants. En Afrique, on dénombre le Protocole africain de la Charte africaine des Droits de la femme et le Protocole sur le genre et le développement de la Communauté économique des états de l'Afrique australe (SADC). Les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies prennent en compte le problème de la violence à l'encontre des femmes (VEF) et la violence sexuelle basée sur le genre (VSBG) dans les conflits armés violents et appellent à la participation des femmes dans les négociations de paix d'après-guerre. Entraînés par la CEDAW, de nombreux pays ont promulgué des lois sur la violence conjugale, sexuelle et autres délits.

Le rôle des médias

Malgré son omniprésence, la violence basée sur le genre demeure l'une des violations des droits des

femmes la moins évoquée. En général, elle reste dissimulée face à la pression et l'attitude de la famille puisqu'elle a lieu au sein du foyer familial, la plupart du temps.

Toutefois, depuis la Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en 1995, le problème de la violence basée sur le genre bénéficie d'une meilleure visibilité et les médias ont fait beaucoup de progrès en termes de reportages. Dans la plupart des régions du monde, la violence basée sur le genre est plus visible dans la presse et peut apparaître en première page des principaux journaux. Il y a moins de stéréotypes sur les femmes et plus de reportages qui sensibilisent et ne dénigrent pas l'ampleur de ce délit.

En offrant une meilleure visibilité sur la violence basée sur le genre dans les médias, la presse pousse la société à reconnaître ce problème et met la pression sur les décideurs politiques pour légiférer contre elle, et quand les lois existent déjà, pour les renforcer. Des reportages de sensibilisation sur la violence basée sur le genre peuvent aussi aider les rescapées et les autres en leur fournissant les informations dont elles ont besoin pour se protéger ou pour protéger les autres ou pour demander de l'aide et chercher justice.

Les reportages, les articles d'analyse et les blogs peuvent aussi jouer un rôle important en fournissant des analyses et une connaissance plus approfondies sur la psychologie de la violence basée sur le genre de manière à améliorer la compréhension des lecteurs sur les actions et réactions des rescapées et des agresseurs.



1

UN DES PRATIQUES RELIGIEUSES ET DES TRADITIONS NEFASTES

Les pratiques traditionnelles néfastes demeurent un point de contentieux pour les nations et un lieu de résistance majeure au changement en ce qui concerne les droits des femmes. Dans le contexte des pays où les coutumes et les traditions ont une grande influence, la violence à l'encontre des femmes est soit tolérée soit acceptée comme un mode de vie. A travers le monde, ces violations revêtent différentes formes mais les plus connues sont les mutilations génitales féminines, dons d'enfants et mariages précoces, meurtres liés à la dot et meurtres d'honneur. Ces pratiques persistent parce que le gouvernement et la communauté internationale sont réticents à agir, ces pratiques étant considérées comme faisant partie de la sphère privée et de la moralité de la communauté. Ces pratiques sont principalement conçues pour perpétuer le patriarcat et sont vigoureusement défendues par les chefs traditionnels, souvent des hommes, comme une "part de leur culture." Les

femmes de ces sociétés, où ces pratiques néfastes persistent, les défendent souvent aussi sans les remettre en question.

Il est important de comprendre ces pratiques, leurs origines et comment elles ont été conçues pour perpétuer le patriarcat.

Les mutilations génitales féminines (MGF)

Elles consistent en un acte chirurgical pratiqué sur les parties génitales des femmes et des filles, dont certains fillettes et nourrissons. Ces opérations, souvent pratiquées sans anesthésies et avec des instruments rudimentaires, sont conçues pour diminuer le désir sexuel de la femme et ainsi garantir qu'elle reste vierge jusqu'au mariage et sa fidélité après le mariage. Cet acte est aussi pratiqué pour "améliorer" l'apparence des parties génitales féminines, considérées comme laides par certaines communautés, alors que d'autres pensent que sans cette opération, les parties génitales féminines sont impures. Cette pratique est grandement estimée et ritualisée, ce qui implique souvent une cérémonie. Dans certaines sociétés, on la considère comme un impératif religieux. Dans ces sociétés, les hommes l'approuvent et les autres femmes l'appliquent, se conformant à la tradition afin d'être considérées comme membres à part entière de la communauté.¹

¹ Commission économique africaine des Nations Unies (UNECA), Union africaine (AU), Banque africaine de développement (BAD), 2008, Mettre fin à la violence à l'encontre des femmes en Afrique, Bilan 1, préparé pour le sixième Forum du développement en Afrique (ADF VI)

LES FAITS

- ✓ On estime à 130 millions les femmes et les filles vivantes à ce jour, qui ont subi la MGF;
- ✓ Deux millions de filles courent le risque d'une mutilation chaque année;
- ✓ Le Fonds des Nations Unies pour les populations estime que les victimes de meurtre d'honneur à travers le monde sont à un nombre aussi élevé que 5 000 par an;
- ✓ L'infanticide féminin, la sélection prénatale du sexe et la négligence systématique des filles sont courants en Asie du Sud et de l'Est, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Source: Campagne du secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes (2006).



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

Les conséquences à long terme comprennent des règles douloureuses, des obstructions lors de l'accouchement, l'infertilité et des infections de la vessie et du vagin.

Meurtre lié à la dot

Ce meurtre est perpétré lorsque les femmes n'ont pas apporté suffisamment de dot lors de leur mariage. Il est couramment pratiqué en Inde où les mariages se basent sur une contribution financière de la part de la famille de la femme à celle du mari.

ELEMENTS DE DISCUSSION

- Comment les pratiques traditionnelles néfastes perpétuent-elles la dominance et le contrôle des hommes ?
- Pourquoi est-ce que dans les sociétés qui s'engagent dans des pratiques traditionnelles néfastes, les femmes soutiennent-elles ces pratiques ?
- Y a-t-il un rôle pour les hommes comme pères et frères afin de mettre fin à certaines de ces pratiques ?

Mariage précoce et mariage forcé

Certaines communautés pratiquent le mariage précoce où une jeune fille est généralement donnée à un homme plus âgé pour mariage. Cette pratique se targue de garantir la virginité d'une fille avant son mariage, pour augmenter son prix en tant que mariée. Les mariages précoces entraînent des grossesses précoces aux conséquences sanitaires multiples sur le corps encore peu développé des jeunes filles. Cette pratique comporte un risque de contracter le VIH pour ces filles. Le mariage précoce affecte aussi la santé psychologique de la fille. Elle est retirée à sa famille et on attend d'elle qu'elle assume des rôles d'adulte, alors qu'elle est toujours une enfant.

Certaines communautés pratiquent les dons d'enfants: une fillette est donnée comme

compensation à une autre famille pour réparer une faute commise par un membre de sa famille à l'encontre de l'autre famille.

Les meurtres d'honneur

Ces meurtres ont lieu quand une famille considère qu'une femme ou une fille, qui en fait partie, l'a "deshonorée", généralement en ayant eu des relations sexuelles avant le mariage. Dans certaines communautés où ils se pratiquent, l'on considère ces meurtres comme acceptables afin de laver l'honneur de la famille.

La chasse aux sorcières

Celle-ci prend place dans des sociétés qui croient à la sorcellerie. Les victimes sont d'innocentes femmes âgées, accusées d'être responsables quand une quelconque tragédie frappe une famille locale ou la communauté. Dans de nombreux cas, ces femmes sont désignées comme des sorcières parce qu'elles vivent seules et ne dépendent d'aucun partenaire masculin.

D'autres pratiques traditionnelles néfastes existent dans différentes parties du monde. Le fait qu'elles sont dirigées contre les femmes et sont fondées soit sur le sexe soit sur les rôles sociaux au sein de la communauté constitue leur point commun.

Les lois

Souvent aucune loi ne vient légiférer les formes de violence susmentionnées à cause de leur nature culturelle. Deux raisons peuvent l'expliquer: quand la culture et la tradition forment le pilier

de l'Etat, la loi se basera dessus. Deuxièmement, le gouvernement peut vouloir maintenir de bonnes relations avec les chefs traditionnels pour des raisons politiques, et peut ainsi éviter d'interférer dans les pratiques culturelles. Même quand les lois existent, elles ne font pas forcément bien appliquées pour les raisons mentionnées précédemment

Alors que l'on fait maintenant attention à ces problèmes et qu'on les désigne comme des délits lors de conventions internationales comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes (CEDAW), on doit s'attendre encore à de nombreux délits pour que ces mesures internationales soient ajoutées aux lois civiles.

Stéréotypes

Les violations traditionnelles et coutumières des droits des femmes intéressent rarement les médias internationaux. On notera l'intérêt des médias quand ce serait une femme importante qui serait impliquée ou affectée ou si un groupe féministe a activement fait pression sur des journalistes pour couvrir l'évènement.

Dépendant de la manière de se renseigner sur les sources d'une histoire, celle-ci peut devenir sensationnelle ou terminer dans les dernières pages du journal, réservées à des sujets de moindre importance. Là encore, la façon de rapporter l'histoire peut constituer une excuse pour ces pratiques.

BONNES PRATIQUES

Ce thème fournit un exemple de bonnes pratiques de reportage sur les pratiques traditionnelles néfastes. Il prend en considération:

- Comment cette pratique entend perpétuer le patriarcat.
- Si une quelconque loi aborde cette pratique et si elle est appliquée.
- Les statistiques sur le nombre de femmes et de filles victimes de ces pratiques.
- Les avis de la femme ou de la fille victime de ces pratiques.
- Les coûts de cette pratique au niveau du développement personnel et national.

GENRE-ZIMBABWE

La religion et la pauvreté obligent les filles aux mariages précoces

Par Phyllis Kachere

HARARE, (IPS) - Alors que ses pairs se préparent pour aller à l'école chaque matin, Matipedza (nom fictif), âgée de 14 ans, venant du district de Marange au Manicaland, doit rester pour préparer le repas pour son époux de 67 ans.

Même si son mariage n'est pas enregistré officiellement, il est reconnu de façon coutumière, et on attend de l'adolescente qu'elle vive comme une femme au foyer et qu'elle porte bientôt des enfants.

“Je ne peux me rebeller contre (la volonté de) mes aînés et quitter mon mari pour aller à l'école. Par ailleurs, où irai-je si je le quitte ? Mes parents ne voudront plus m'accueillir”, avoue Matipedza.

Son cas n'est pas unique. En fait, la majorité des filles en âge d'aller à l'école à Marange, certaines dès 10 ans, ont été mariées à des hommes plus âgés de leur paroisse, la secte apostolique JohanneMarange, célèbre pour sa croyance en la polygamie. La plupart des mariages sont arrangés entre des hommes adultes et des filles n'ayant pas atteint la majorité.

Même si d'après la nouvelle Loi sur la violence conjugale, c'est un crime de marier une fille mineure – l'âge du consentement sexuel au Zimbabwe est de 16

ans – il s'avère difficile d'arrêter ces mariages puisque les membres de la secte sont complices et gardent le secret.

Une étude récemment lancée par une organisation non-gouvernementale basée à Harare, Les Femmes et la Loi en Afrique australe (WLSA), montre que les jeunes filles mariées précocement sont plus sujettes à des complications lors des grossesses qui peuvent se terminer par la mort.

L'étude de WLSA révèle aussi que ces filles sont plus sensibles aux cancers du col de l'utérus, souffrent de traumatismes psychologiques et rencontrent de multiples problèmes, comme celui d'être incapables de gérer la pression d'une épouse vivant dans une union polygame.

Ces découvertes ont obligé les autorités Zimbabwéennes à faire des efforts pour arrêter cette pratique, qui a poussé des milliers de filles dans les districts de Marange, Odzi et Buhera au Manicaland à quitter l'école.

Même si des données récentes ne sont pas disponibles, les statistiques du bureau régional du ministère de l'Education, du Sport et de la Culture révèlent que seulement un tiers des 10 000 filles



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

qui se sont inscrites en Form One (sixième) dans le district de Marange en 2000 ont complété la Form Quatre (troisième) en 2003.

“Celles qui ont quitté l'école se sont mariées, seulement un petit nombre a arrêté l'école parce qu'il ne pouvait payer”, explique un fonctionnaire en chef du district, chargé de l'éducation, qui a voulu garder l'anonymat.

Abandons scolaires

La plupart des filles arrêtent l'école en juillet quand la secte célèbre la Pâque juive, une fête religieuse pendant laquelle les mariages sont célébrés.

Gideon Mombeshora, un membre de la secte, explique à IPS que la plupart des hommes de l'église préfèrent se marier avec des filles mineures parce qu'elles sont plus faciles à contrôler. “La plupart des hommes désirent se marier avec des femmes dociles. Plus l'épouse est jeune, plus l'homme a de chances de la dominer”, dit-il.

Il explique encore que la secte croit profondément en la pratique des mariages de mineures: “Même si les règles de notre église n'exigent pas le mariage d'hommes âgés à de jeunes mineures, cette pratique est profondément ancrée dans notre système de foi.”

L'ancienne sénatrice, Sheila Mahere, affirme que les mariages précoces constituent un mal qui menace de faire dérailler le gouvernement dans sa tentative de réaliser ses Objectifs du millénaire pour le développement (OMD): augmenter l'accès des filles à l'éducation primaire alors que les filles continuent à quitter un système éducatif déjà contraignant.

Les mariages précoces menacent le développement économique national puisque des filles brillantes et intelligentes sont forcées de quitter l'école pour devenir de la main-d'œuvre bon marché et donner naissance à des enfants dans leurs fermes. La plupart de ces filles deviennent agricultrices dans les fermes de leurs maris”, explique-t-elle.

L'Union pour le développement des églises apostoliques au Zimbabwe-Afrique (UDA-CIZA), une coalition de 160 sectes apostoliques au Zimbabwe, avoue essayer de faire prendre conscience des dangers des mariages précoces aux chefs des sectes. Mais dans la plupart des cas, elle rencontre une résistance féroce.

“C'est la police qui a le plus déçu dans le cas des mariages précoces parce qu'elle a continué à ignorer ces délits”, explique le directeur du programme d'UDA-CIZA Edson Tsvakai. “Quelques fois, on dénonce certains de nos membres à la police pour ces délits mais peu de poursuites ont réussi à aboutir, généralement parce que la police ne considère pas ces cas sérieusement et parce que certains chefs de sectes ont des relations haut placées au sein des autorités.”

Une résistance féroce

En 2007, Girl Child Network (le Réseau des enfants filles), basé à Harare, a sauvé une fillette âgée de 11 ans qu'on avait mariée à un homme de 44 ans à Buhera. Les poursuites dont l'homme a été l'objet ont abouti et il a écopé de six mois de prison. Toutefois,

peu de temps après, la sentence a été suspendue et la fillette a du être placée dans un endroit sûr puisque le mari non-repenté continuait à la réclamer comme épouse.

Caroline Nyamayemombe, représentante de l'Agence de développement et du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) pour la question du genre au bureau national à Harare, affirme que des études ont démontré que les grossesses chez les adolescentes ont augmenté au Zimbabwe et que ceci constituait une des premières causes de mortalité maternelle.

“Les jeunes filles sont mariées à des hommes plus âgés que leurs pères. Ce scénario a contribué de façon importante aux complications chez les mères adolescentes. Ces pratiques culturelles néfastes font des ravages dans certaines régions du pays,”explique-t-elle.

Nyamayemombe confirme qu'à part les croyances religieuses, la pauvreté est une des raisons clés des mariages précoces, comme les données de l'UNFPA l'illustrent, 80 pour cent des adolescentes enceintes sont issues de familles pauvres.

“Les adolescentes célibataires qui sont tombées enceintes sont plus à même de quitter l'école, elles mettent ainsi en danger leur capacité future à gagner de l'argent et sont plus vulnérables face à la pauvreté. La mortalité maternelle et la mortalité liée

◆ ◆ ◆ ◆
aux complications du VIH / SIDA sont des réalités pour ces filles et conduisent souvent à la pauvreté ou l'exacerbent", ajoute-t-elle.

Une adolescente enceinte fait face au risque des muscles utérins et des muqueuses immatures qui constituent un grave danger et un risque élevé de déchirure de l'utérus en cas de travail prolongé. (FIN / 2009) ◆



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Une recherche sur Google des "pratiques traditionnelles néfastes" donnera de bonnes publications et d'autres sources d'information. Certaines parmi les meilleures sont

Haut-commissariat aux Droits de l'Homme, Fiche d'information No.23, Pratiques traditionnelles néfastes affectant la santé des femmes (Titre original: Harmful Traditional Practices Affecting the Health of Women).<http://www.unhcr.ch>

IPS, 2002. Culture, religion et genre: un manuel de formation à l'intention des professionnels des médias (Titre original: Culture, Religion and Gender: A training manual for media practitioners).

Berhane Ras-Work, 2006. L'impact des pratiques traditionnelles néfastes sur les enfants filles (Titre original: The impact of harmful traditional practices on the girl child), UNICEF, Division des Nations Unies pour le développement de la femme

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Faits et chiffres sur la violence à l'encontre des femmes, UNIFEM (Titre original: Facts and Figures on Violence Against Women). www.unifem.org

Centre pour les droits reproductifs, www.crpl.org

Division for the Advancement of Women.

UNIFEM Facts and Figures on Violence Against Women. www.unifem.org

Centre for Reproductive Rights, www.crpl.org

2

DEUX

LA VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale se définit comme l'abus d'une personne par une autre dans le cadre d'une relation intime. La nature de l'abus peut varier de l'abus physique, émotionnel, verbal et psychologique à l'abus économique, l'intimidation, le harcèlement moral et physique.

La violence conjugale se distingue des autres formes de violence en ce qu'elle a lieu à la maison et généralement, elle dure sur une longue période.

L'usage du terme violence conjugale a confiné cette forme de violence à la sphère privée et l'a retirée du domaine public. Ce qui pousse les agents chargés d'appliquer la loi à esquiver leur responsabilité de protéger les femmes en invoquant le caractère "privé du problème". En fin de compte, le rapport de force inégal entre l'homme et la femme s'en trouve renforcé, et la femme continue à être l'objet

de violence sans aucun recours possible à la loi.

Quand la violence conjugale a fait partie d'une relation pendant longtemps, elle peut conduire au syndrome de la femme battue. Dans ce cas, les femmes pensent qu'elles ne peuvent contrôler ou échapper à la violence de ceux qui s'en prennent à elles. Elles peuvent souffrir de dépression, de perte de confiance en soi, d'un sentiment d'impuissance acquise, de dépendance et de symptômes de récurrence.

Ce cycle de violence commence par des incidents mineurs, passant à des agressions plus graves, et finit par une situation où l'agresseur essaie de reconquérir son affection à nouveau. La femme demande l'aide de la justice généralement entre la période des coups et celle de "la lune de miel", quand elle demeure vulnérable et influençable, à même de retirer les charges.

Questions juridiques

Tous les pays ne reconnaissent pas la violence conjugale comme un délit. Elle est communément rapportée comme une agression et une agression avec intention d'infliger des blessures corporelles. Par conséquent, des statistiques fiables sur l'étendu de la violence conjugale ne sont disponibles.

Quand la violence conjugale est reconnue, seule la violence physique, qui peut être prouvée, est prise en compte. Si la violence physique ne peut être prouvée, il est très peu probable que la police ou les chefs d'accusation croient la plaignante.

Les faits

- La violence physique infligée par un partenaire intime est la forme de violence la plus commune que subissent les femmes. En moyenne au moins une femme sur trois est battue, forcée à avoir des relations sexuelles ou abusée d'une quelconque manière par un partenaire intime au cours de sa vie.
- Selon les données de la Banque mondiale, les femmes âgées de 15 à 44 ans sont plus vulnérables au risque d'être violées et de subir la violence conjugale que de faire face au cancer, à des accidents par véhicules motorisés, à la guerre et à la malaria.
- Plusieurs sondages internationaux suggèrent que la moitié des femmes qui meurent par homicide sont tuées par leurs maris actuels ou anciens ou leurs partenaires. En Australie, au Canada, en Israël, en Afrique du Sud et aux États-Unis, 40 % à 70 % des victimes féminines sont tuées par leurs partenaires, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
- En Colombie, une femme est tuée par son partenaire ou son ancien partenaire tous les six jours.
- Amnesty International rapporte qu'en Afrique du Sud, environ une femme est tuée par son mari ou son copain toutes les six heures.*

Source: Campagne du secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes.

Les solutions juridiques ordinaires ne prennent pas en compte les interdépendances familiales et financières dans les relations intimes. Elles ne reconnaissent pas qu'une relation a un passé mais aussi un avenir. Les solutions qui consistent à incarcérer les agresseurs retirent à la femme sa

ELEMENTS DE DISCUSSION

- Les femmes (et les hommes) souvent ne dénoncent pas la violence domestique ou retirent les charges. Quels sont quelques-uns des facteurs qui influencent leurs décisions ?
- Peut-il y avoir viol au sein du mariage ?
- Quels sont quelques-uns des liens entre la violence domestique, le VIH et le SIDA et les droits sexuels et reproductifs ?
- Quels sont quelques-uns des moyens que les médias peuvent fournir pour couvrir la violence domestique afin d'aider effectivement les gens et mener à une meilleure compréhension du problème ?

source de revenus et peuvent lui être nuisibles plutôt que l'aider. C'est la raison pour laquelle souvent les femmes ne dénoncent pas ou retirent les charges contre leurs agresseurs à chaque fois.

De nombreux pays ont voté des lois sur la violence conjugale. Selon l'étude approfondie du secrétaire général de l'ONU sur Toutes les formes de violence à l'encontre des femmes, menée en 2006, 89 états à travers le monde ont une certaine forme de loi interdisant la violence conjugale, et un nombre croissant de pays ont lancé des plans d'action nationaux pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes. Le viol conjugal peut être jugé dans au moins 104 états. Toutefois, la mise en application demeure un défi même pour certaines nations parmi les plus riches, qui s'excusent en invoquant un manque de moyens humains et financiers disponibles pour gérer la violence conjugale¹. Les moyens nécessaires se déclinent sous la forme d'officiers de police formés, des unités chargées d'accueillir les victimes, des conseillers, des services sociaux qui peuvent prendre temporairement soin des enfants issus de foyers violents. Ces défis indiquent probablement l'étendu du problème ou qu'il n'est pas traité sérieusement.

Stéréotypes

Les médias se sont améliorés dans leur couverture des violences conjugales et d'autres formes de violences basées sur le genre. Les stéréotypes ne sont plus répandus mais on les trouve toujours dans certains médias et reportages qui suggèrent que la femme "l'a bien cherché" et des titres tels "Le meurtrier d'une femme qui se plaignait continuellement libéré sous caution". La violence est minimisée par l'utilisation de phrases comme "dispute conjugale" et "une dispute d'amoureux", même quand elle aboutit à un meurtre.

Le système de justice pénale perpétue aussi les stéréotypes en suggérant que la violence conjugale ne peut être que physique et que les femmes ne savent pas ce qu'elles veulent puisqu'elles n'arrêtent pas de retirer les charges. Il peut aussi suggérer que la femme a besoin d'être disciplinée de temps en temps. Même si la loi existe, ceux qui l'appliquent – les magistrats, les procureurs et autres, les juges etc. – comme les journalistes apportent leurs propres perceptions, opinions et positions au tribunal. A cause de ces stéréotypes, les journalistes doivent être prudents dans leurs enquêtes sur la violence conjugale en utilisant la police ou les tribunaux comme sources.



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

¹ Département de l'information publique des Nations Unies, février 2008



EXEMPLE D'ARTICLE

BONNES PRATIQUES

Cet article de IPS fournit de bonnes pratiques en matière de reportage sur la violence domestique.

Il prend en considération les différents types de violence domestique;

- Examine le problème d'un point de vue juridique, religieux et culturel spécifique à chaque pays;
- Il se fait le porte-parole des femmes affectées et évite les stéréotypes;
- Il parle de certains des problèmes qui empêchent les femmes de chercher justice;
- Il souligne la volonté politique, ou au contraire son absence, pour traiter le problème.

LIBAN

La loi pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes tarde à venir

Par Mona Alami

BEYROUTH, (IPS) - **Il y a eu de bonnes nouvelles pour les activistes féminines au Liban la semaine dernière.**

Le gouvernement s'est réuni pour discuter d'une nouvelle loi rendant criminelle l'agression perpétrée par le conjoint – un pas de géant en avant dans la campagne menée par les groupes féministes militant pour l'égalité des droits.

Au cours des semaines précédentes, les chaînes de télévision ont diffusé deux publicités percutantes sur la violence conjugale à l'intention du grand public. La première montre un homme en train de tyranniser sa femme alors que la deuxième montre un père en train de brutaliser sa fille.

Ces pubs font partie d'une campagne mondiale lancée par Kafa – du mot arabe “ça suffit” – pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes.

Quant aux droits des femmes, le Liban s'appuie encore sur des lois anciennes. Par exemple, les femmes libanaises n'ont pas le droit de léguer leur nationalité à leurs époux et enfants. Les soi-disant crimes d'honneur ont toujours cours dans les villages, en particulier au Mont Liban et à Bekaa, selon le livre

d'Azza Charara Beydoun, “Crimes contre les femmes dans la juridiction libanaise.”

“Aujourd'hui, un des problèmes majeurs auxquels sont confrontées les femmes est la nature du système législatif libanais lui-même”, affirme l'avocate Leyla Awada de Kafa. Les lois au Liban, basées sur l'affiliation religieuse d'un individu, sont généralement moins favorables aux femmes.

Les femmes agressées peuvent soit chercher justice auprès des tribunaux religieux – qui changent d'une communauté à l'autre et dépendent de l'appartenance sectaire de la personne – ou des cours pénales.

Dans ce dernier cas, une victime peut porter plainte officiellement mais celle-ci est en général référée à des fonctionnaires qui n'ont aucune formation pour cette tâche ou qui ne prennent pas les plaintes pour agression par le conjoint au sérieux. Par ailleurs, comme la plupart des femmes sont dépendantes de leurs époux, elles ne disposent pas de moyens pour s'acquitter des coûts juridiques encourus dans des tribunaux civils.

Kafa a été impliqué dans trois cas d'abus: par le conjoint, la pédophilie et le trafic. “Notre intérêt principal réside dans la prévention des violences





Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

familiales”, explique Awada. Il n’y a que très peu de refuges pour les victimes d’abus au Liban. Pire, ils n’acceptent pas les femmes avec enfants.

Raya, une jeune femme à la mode, dans la vingtaine, qui n’a voulu être identifiée que par un seul nom, est cadre. Née dans une famille de la haute société mais conservatrice, elle détient une licence de l’Université américaine de Beyrouth et parle couramment l’anglais et l’arabe.

Attirante et bien faite, elle semble moderne et couronnée de succès comme la plupart des femmes libanaises. Mais elle a été victime de violence conjugale.

“Mon père était un homme extrêmement violent”, se rappelle Raya. “Il souffrait périodiquement de dépression et d’anxiété, accompagnées d’un comportement violent, dirigé en général vers ma mère ou mes sœurs et moi.”

Elle raconte qu’une fois, il a brisé un vase sur la tête de sa sœur, provoquant une blessure importante à la tête. “Il la suspectait d’avoir un petit ami, ce qui n’était pas vrai”, ajoute-t-elle.

Pour aider les femmes en détresse, Kafa a mis en place une aide téléphonique 24h/ 24 afin d’offrir des conseils, notamment d’ordre juridique et psychologique.

“La plupart des femmes qui sont venues vers nous sont en général des victimes de violence par le conjoint. Ce qui implique que les Libanais évitent de rapporter des abus commis par le père et le frère à

moins qu’il n’y ait viol”, résume l’avocate Awada de Kafa.

Kafa a pris l’initiative de mettre sur pied une commission comprenant avocats, juges et officiers de police qui ont rédigé la nouvelle loi et l’ont soumise au premier ministre libanais, Fouad Siniora, il y a huit mois de cela.

Suivant la procédure juridique, le premier ministre a soumis le projet de loi aux ministères de l’Intérieur et des Affaires sociales, avant d’être remis au gouvernement le 2 juin.

“Nous étions surpris de découvrir dans les journaux que les ministres Mohamad Fneish et Brahim Chamsedine ont apposé leur veto au projet de loi avant de le soumettre à nouveau pour réexamen par un comité ministériel, qui a déjà été amplement informé sur le sujet”, remarque Awada

Chamsedine, interviewé au téléphone par IPS, explique que le projet de loi a besoin d’être peaufiné avant de se conformer au cadre religieux du Liban. La majorité des Libanais sont musulmans. Les chrétiens et autres minorités constituent 40 pour cent de la population.

“Je peux vous assurer que je désire protéger les intérêts des femmes libanaises”, a ajouté le ministre. Cette procédure est plutôt normale et les projets de loi demandent une période maximum de six semaines pour être réexaminés. Je dirai que d’ici à mardi (9 juin), environ 50 pour cent du travail sera complété et je rencontrerai Kafa cette semaine-ci.” (FIN / 2009) ♦

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), www.unifem.org

Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique (UN ECA), Sixième Forum sur le développement en Afrique (ADF IV), www.uneca.org/ADF

Fonds des Nations Unies pour la Population, www.unfpa.org

Campagne du secrétaire général des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l’encontre des femmes, www.endviolence.un.org

Gender Links (www.genderlinks.org.za)

3
TROIS**LA VIOLENCE
SEXUELLE BASÉE
SUR LE GENRE**

La violence sexuelle se définit comme une tentative ou un acte sexuel accompli contre la volonté d'une personne. Plusieurs variantes existent mais le viol en est la forme la plus grave. Chaque pays a une interprétation juridique différente du viol, qui peut comporter la pénétration avec le pénis, alors que pour d'autres, la pénétration avec des objets est incluse. Les femmes sont touchées par le viol de façon disproportionnée, un autre outil de pouvoir et de contrôle sur les femmes et les enfants. On doit comprendre que ce qui motive la violence sexuelle, ce n'est pas le sexe mais le pouvoir et le contrôle.

Beaucoup de rescapées de viol ne rapportent pas le crime pour diverses raisons, dont des sentiments d'humiliation, d'avilissement et de déni. Il est difficile pour les femmes de rapporter et de

poursuivre un cas de viol dans le système de justice pénale parce que la loi favorise l'accusé et se fonde sur les mythes au sujet des femmes et du viol. Ainsi, dans plusieurs pays, toutes les formes de violations sexuelles ne sont pas reconnues comme viol par la loi mais simplement comme des agressions indécentes, une expression qui réduit la portée du délit. Une rescapée qui essaie de demander justice peut être rebutée par l'emphase mise sur son passé sexuel ou ce qu'elle a écrit et comment elle s'est comportée. D'un autre côté, le passé sexuel de l'accusé peut généralement être déclaré non pertinent et irrecevable en cour. Souvent, on ne croit pas une femme quand elle affirme qu'elle n'était pas consentante, surtout si elle partageait une relation intime avec l'accusé, comme les cas de viol conjugal et de viol par le partenaire.

Dans un reportage sur la violence sexuelle, la terminologie correcte pour désigner une personne violée n'est pas "victime" mais "rescapée". L'utilisation de cette expression a pris de l'essor après que des activistes du genre aient affirmé que l'usage du mot "victime" renforce les stéréotypes négatifs de faiblesse et de passivité sur les femmes. Malheureusement, l'expression "rescapée" doit être reconnue par le système de justice pénale et par la société en général.

Pour de nombreuses rescapées, la peur peut dominer leurs vies sous la forme d'un stress post-traumatique appelée le "syndrome traumatique du viol".

LES FAITS

- De nombreuses femmes sont victimes de violence par un partenaire intime. Une étude de l'OMS dans 11 pays révèle que le pourcentage de femmes victimes de violence sexuelle par un partenaire intime variait de 6 pour cent au Japon à 59 pour cent en Ethiopie.
 - Les femmes subissent aussi la violence en garde à vue.
 - La violence à l'encontre des femmes lors de la garde à vue ou en prison inclut la violence sexuelle; la surveillance inadéquate; des fouilles incluant l'obligation de se dévêtir en présence d'hommes; et des exigences à avoir des relations sexuelles en échange de privilèges, de produits ou d'articles de première nécessité.
 - La dépression est l'une des conséquences les plus courantes des violences sexuelle et physique à l'encontre des femmes. Les femmes victimes de violence sont plus enclines à abuser de l'alcool et des drogues et à avoir des dysfonctionnements sexuels, à tenter le suicide, à subir un stress post-traumatique et des troubles du système nerveux.
- Source:** Campagne du secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes.

Questions juridiques

A cause du mauvais traitement que le système juridique leur accorde, de nombreuses femmes ne rapportent pas leur viol. Par conséquent, la majorité des agresseurs s'en tirent sans être inquiétés. Quand les femmes arrivent à rapporter

ELEMENTS DE DISCUSSION

- Basé sur l'échantillon d'article ci-dessus, avez-vous bien compris les causes de la violence sexuelle ?
- Discuter de certains des nouvelles formes de violence sexuelle qui ont émergé à cause des TIC.
- La boîte de dialogue incluse dans l'article ci-dessus fournissant des témoignages, ajoute-t-elle de la valeur à l'histoire ?

les cas de viol, l'accusé peut demeurer libre pour les raisons suivantes:

- Souvent, on ne croit pas une femme quand elle est affirmé ne pas avoir donné son consentement, surtout si elle connaît le violeur.
- Le manque de preuves en raison de la nature "privée" du délit et au fait que la femme se débarrasse de preuves importantes en se lavant après le viol.
- Comme "seul témoin", les preuves de la femme sont traitées avec précaution.
- Quand les femmes ont un handicap mental, on les considère comme incapables à apporter des preuves et sans leur témoignage crucial, le dossier est abandonné et l'accusé acquitté.

Stéréotypes

Le reportage des médias sur la violence sexuelle donne souvent l'impression que la femme l'a bien cherchée. Les femmes affectées n'apparaissent quasiment pas dans le reportage, comme le prouvent les titres suivants:

- "Un soldat a violé une bonne par trois fois"
- "Quatre jeunes violeurs écopent de 15 ans derrière les barreaux"

- "Un fermier blanc qui a avoué avoir violé une employée de maison noire est toujours libre"

Soit ces titres excluent totalement les femmes ou ils se focalisent sur le statut "inférieur" de la femme. Un autre stéréotype est répandu dans les médias et au niveau de la loi: celui de considérer la violence sexuelle comme un crime contre l'honneur de la famille ou contre la décence et non pas contre le droit des femmes à disposer d'une **intégrité physique**. Cela se retrouve dans la couverture de violence sexuelle où, par exemple, on se focalise avec sympathie sur "le mari forcé de regarder sa femme se faire violer" et non pas sur la rescapée du viol elle-même.



EXEMPLE D'ARTICLE

BONNES PRATIQUES

Cet article donne des leçons d'un bon reportage en matière de violence basée sur le genre.

- Il est rapporté d'un point de vue d'une rescapée de violence sexuelle;
- Il reconnaît l'utilisation de la violence comme un instrument pour contrôler/ dominer les femmes;
- Il fournit de l'information de premier ordre sur les effets immédiats et à long terme de la violence sexuelle sur les rescapées.
- Il explore des zones généralement cachées (l'armée) où a lieu la violence sexuelle et établit des comparaisons entre le traitement de la violence sexuelle dans l'armée et dans le domaine civil (impunité, absence de dénonciation, stigmatisation)
- Il fournit des informations additionnelles qui aident le lecteur à comprendre la violence sexuelle et l'impact sur la rescapée.

Identifier et discuter d'autres aspects de cet article qui illustrent la meilleure pratique de reportage sur la violence basée sur le genre.

ETATS-UNIS

La culture des agressions sexuelles non punies dans l'armée

Par Dahr Jamail

MARFA, Texas, Etats-Unis, (IPS) - **Alors qu'elle est récemment révélée par des reportages, l'agression sexuelle à l'encontre de femmes servant dans l'armée américaine découle d'une longue tradition dans cette institution.**

En Amérique, les femmes ont été admises pour la première fois dans l'armée durant la Guerre pour l'indépendance des Etats-Unis en 1775, et leur contribution militaire date de cette époque.

Maricela Guzman a servi dans la Marine de 1998 à 2002 comme technicienne en informatique, sur l'île de Diego Garcia, et plus tard à Naples, en Italie. Elle fut violée en camp d'entraînement mais était trop effrayée pour parler de cette agression durant tout le temps restant passé dans l'armée.

Selon ses propres mots, elle "a survécu en devenant un drogué du travail. Heureusement ou malheureusement, l'armée en a profité et j'ai été récompensée comme soldat pour mon éthique du travail."

Guzman décida de se séparer de l'armée en voyant la façon dont le peuple natif de Diego Garcia fut traité. Après cette séparation, sa vie est devenue ingérable.

Les effets du syndrome de stress post-traumatique causé par son viol avaient des répercussions sévères.

Après être passée par un divorce, une tentative de suicide ratée et être devenue sans-abri, elle a emménagé chez ses parents. Une rencontre heureuse avec une femme vétérane à un rassemblement politique à Los Angeles l'a poussée à contacter le bureau des vétérans pour demander de l'aide. Là-bas, elle a commencé à voir une thérapeute qui lui a diagnostiqué le syndrome de stress post-traumatique causé par son viol.

Elle a raconté à IPS que le bureau des vétérans a, toutefois, refusé sa plainte "parce qu'ils disent que je ne peux pas le prouver... puisque je n'en ai pas parlé quand c'est arrivé et aussi parce que je n'ai montré aucun comportement déviant pendant le service. J'étais outrée et me suis sentie obligée d'en parler."

Comme d'innombrables autres personnes, Guzman a très tôt appris que la culture militaire encourageait le silence sur les agressions sexuelles. Avec le temps, son expérience l'a convaincue que la violence sexuelle est un problème systémique dans l'armée.

"Cela arrive depuis que les femmes ont été admises dans l'armée et continuera après l'Irak et l'Afghanistan",



analyse Guzman face à IPS. “A travers le moulin des rumeurs, on pouvait entendre que des femmes se sont fait violer. On ne leur accordait ni confidentialité, ni protection, les rendant vulnérables à de nouvelles attaques.”

“La culture du club des garçons est forte et la compétition est exclusive. Pour les dépasser, les femmes doivent se montrer meilleures que les hommes. Ce qui pousse beaucoup à ne pas dénoncer le viol car c’est une tache qui peut ruiner ta carrière”, ajoute Guzman.

Elle ne nourrit pas l’espoir de voir un changement radical de politique de sitôt mais “cette guerre a amené une bonne chose en poussant les gens à vouloir parler de cela à présent.”

Plus de 190 000 femmes soldats ont servi à ce jour en Irak et en Afghanistan sur les lignes de front, souvent en faisant face à des agressions sexuelles et au harcèlement de la part de leurs compagnons d’armes.

Le centre de syndrome de stress post-traumatique du bureau des vétérans déclare que l’incidence de viol, d’agression et de harcèlement fut plus élevée durant l’invasion des Etats-Unis en Irak en 1991 qu’en temps de paix. Jusqu’à présent, les chiffres venant d’Irak illustrent une continuation, et une hausse, de cette tendance perturbante.

L’armée est connue pour sa culture sexiste et misogyne. Les instructeurs de l’armée endoctrinent les nouvelles recrues en les appelant quotidiennement

“filles”, “mauviettes”, “salopes”, “gouines”. La pornographie est répandue et les poèmes misogynes existent depuis des décennies.

Naturellement, les chiffres du Département de la défense (DoD) sur les agressions sexuelles dans l’armée sont beaucoup plus bas que les chiffres fournis par d’autres sources, parce qu’à l’origine, le Pentagone ne compte que les cas de viols rapportés officiellement. Selon le Pentagone même, 80 pour cent des agressions ne sont pas rapportés.

La porte-parole du Pentagone, Cynthia Smith, avoue à IPS: “nous comprenons qu’il est important pour tout le monde de s’engager dans la prévention des agressions sexuelles, et nous demandons à tout le monde de s’engager, d’intervenir, et de garder à l’œil les uns et les autres.”

Selon le rapport du Département de la Défense (DoD) sur les agressions sexuelles dans l’armée pour l’exercice financier 2007: “2 688 cas d’agressions sexuelles, impliquant des membres de l’armée”, ont été rapportés au total, des enquêtes ont été entreprises dans 1 955 de ces cas, sur ceux rapportés au cours de l’exercice financier 2007 ou avant.”

Les enquêtes criminelles ont conduit à un nombre choquant de 181 cas de cours martiales seulement. “Nous avons compris que rien qu’une seule agression est de trop pour le DoD”, rapporte Smith à IPS, “Notre bureau se consacre à la prévention et à la réaction.”

Une étude publiée en 1995 dans les archives de la médecine de famille, a trouvé que 90 pour cent des

femmes vétérans engagées dans l’invasion américaine en Irak en 1991 et dans les guerres précédentes ont subi des harcèlements sexuels. Un sondage datant de 2003 sur les femmes vétérans des périodes englobant le Vietnam à la guerre en Irak, publié dans l’American Journal of Industrial Medicine, rapporte que 30 pour cent des femmes ont été violées.

En 2004, une étude sur les vétérans du Vietnam et de toutes les guerres depuis, publiée dans la revue de Médecine Militaire, rapporte que 71 pour cent des femmes ont subi des agressions sexuelles ou des viols sous l’uniforme.

En 2006, à la Convention nationale des Vétérans pour la Paix, organisée à Seattle, April Fitzsimmons, qui a été violée par un soldat dès le début de sa carrière, rencontra 45 autres femmes vétérans, et commença à compiler des informations.

“J’ai demandé un vote à main levée aux femmes vétérans qui ont été agressées en service, et la moitié des femmes ont levé la main. Donc, j’ai su qu’on devait faire quelque chose”, raconte Fitzsimmons à IPS.

Avec d’autres femmes comme Guzman, elle a fondé le Réseau d’Action des Femmes en Service (SWAN) pour aider les femmes militaires, victimes de violence sexuelle.

C’est une bataille difficile pour les femmes de l’armée américaine de prendre d’assaut un système, qui réprime clairement toutes tentatives de le changer.

Quand les victimes se font connaître, leurs communautés les mettent en quarantaine, doutent



d'elles et les isolent. De nombreux agresseurs sont des officiers qui utilisent leurs rangs pour forcer les femmes à coucher avec eux. C'est une communauté très soudée, donc les agresseurs sont à l'abri au sein du système et peuvent se déplacer sans peur au milieu de leurs victimes", explique Fitzsimmons.

Fitzsimmons a partagé avec IPS un point de vue qui souligne la gravité du problème.

"La crise est tellement grave que je dis aux femmes de ne pas se joindre à l'armée parce que c'est vraiment dangereux et risqué. Tant que rien ne change dans le haut de la hiérarchie, aucune femme ne devrait rejoindre l'armée. (FIN / 2009) ♦

DEUX TÉMOIGNAGES

April Fitzsimmons a servi dans l'armée de l'Air de 1985 à 1989, comme analyste et instructeur des renseignements pour un général gradé de deux étoiles. Au début de sa carrière militaire, un autre soldat l'avait agressée sexuellement.

Agée de dix-neuf ans lors de son viol, Fitzsimmons a dénoncé l'agression et désigné son agresseur, qui fut expulsé de l'armée. Toutefois, elle a refusé l'offre d'aller en thérapie "parce que cela stigmatisait la personne", a-t-elle déclaré à IPS.

Ceux qui demandent d'aller en thérapie sont perçus comme étant à risque, et trop faibles et vulnérables, et cela m'aurait coûté mon acceptation comme agent secret au service des renseignements", a-t-elle expliqué. Une autre raison qui l'a poussé à garder le silence sur cette affaire est sa nomination en tant que "soldat de l'armée de l'air de l'année"(sic) au niveau du commandement européen.

"Je ne voulais pas perdre ce titre", avoue-t-elle, "Je voulais juste oublier."

Fitzsimmons a monté un one-woman show, *Need to Know*, qui est joué depuis six ans. Dans cette pièce, elle met en scène sa propre agression dans l'armée. Lorsque les informations concernant les viols et agressions sexuelles commis par les soldats américains en Irak, à l'encontre à la fois d'autres soldats et des Irakiens ont commencé à être révélés, Fitzsimmons est devenue plus active.

"Après avoir lu le sujet sur cette fille irakienne de 14 ans, Abeer Qasim Hamza, violée par plusieurs soldats, et au sujet de Suzanne Swift, un soldat qui a déserté après son viol plutôt que d'être redéployée avec le commandement qui a permis à ce viol d'avoir lieu, j'étais convaincue qu'il y avait un cycle de violence sexuelle

dans l'armée, qui demeurait invisible et qu'on ne traitait pas", explique-t-elle.

Il n'est pas difficile d'établir la raison pour laquelle si peu d'agressions sexuelles sont dénoncées dans l'armée. Jen Hogg, de l'Army National Guard de New York, révèle à IPS: "J'ai aidé une femme à dénoncer une agression sexuelle lors d'un entraînement de base. On l'avait agrippée à l'entre-jambe par derrière alors qu'elle montait les escaliers. Elle n'a pas été capable de désigner précisément l'auteur des faits."

Hogg a expliqué que son amie craignait de dénoncer l'incident à son sergent instructeur, et a poursuivi en donnant les raisons qui mettent en lumière ce qui empêche les femmes de dénoncer les agressions sexuelles.

"Pendant l'entraînement, les prises de position autoritaires du sergent instructeur rendent une quelconque dénonciation en une tâche dantesque, et la plupart des gens ont même peur de l'approcher", raconte Hogg à IPS. Dans ce cas, la réaction du sergent instructeur a été rapide mais a causé du ressentiment envers la dénonciatrice parce que son identité n'avait pas été cachée des hommes, punis tous ensemble pour le compte d'un seul."

Cet incident illustre une autre tactique employée dans l'armée pour décourager les dénonciations des femmes **en cas d'agression sexuelle – celui de ne pas respecter l'anonymat, ce qui les expose à des agressions ultérieures.**

Le pire, selon les statistiques du Département de la Défense, 84 à 85 pour cent des soldats reconnus coupables de viol ou d'agression sexuelle quittent l'armée avec des décharges honorables. Ils ne sont pas poursuivis mais en plus ils ont droit aux honneurs.

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), www.unifem.org

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UN ECA), Sixième Forum sur le développement en Afrique (ADF IV), www.uneca.org/ADF

Campagne du secrétaire général des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes, www.endviolence.un.org

Gender Links, www.genderlinks.co.za

4

QUATRE LE FÉMINICIDE

11 femmes furent violées et tuées en Afrique du Sud.

- La “mise à mort de sorcières” – le meurtre de femmes accusées d’être des sorcières. La nature de la mise à mort de sorcières est telle que seules des femmes peuvent en être accusées.

Le féminicide est un problème de genre puisqu’il est totalement fondé sur le fait que la victime est une femme. Dans le cas de féminicide intime, la victime a certainement été impliquée dans une relation entachée par la violence conjugale qui se termine en fin de compte par le meurtre de la femme par son partenaire.

Le féminicide se définit comme le meurtre ou l’assassinat d’une femme à cause de son genre.

Le féminicide revêt plusieurs formes dont:

- Le féminicide intime – le meurtre d’une femme par son partenaire. C’est la forme la plus courante de féminicide et la plus rapportée par les médias.
- Le féminicide raciste – le meurtre des femmes noires par des hommes blancs
- Le féminicide homophobe – le meurtre de lesbiennes par des hommes hétérosexuelles.
- Le meurtre sexuel – quand le viol d’une ou de plusieurs femmes sont suivies d’un meurtre. Cela se produit aussi dans les meurtres en série. Par exemple, en 1994,

Les médias et le judiciaire ignorent souvent l’aspect du féminicide lié au genre et le caractérise comme meurtre ou homicide. Une étude menée par Femmes face à la Loi et au Développement en Afrique (WILDAF) en 1995, révèle que lorsque les charges initiales sont le meurtre, elles sont pour la plupart, sinon toutes réduites à une charge moindre d’homicide coupable, ou même de simple délit d’agression, avec pour circonstance atténuante de provocation. Par exemple, au Botswana, 65 % des agresseurs ont été reconnus coupable d’homicide et d’homicide involontaire alors que 24 % des charges étaient retirées ou l’accusé acquitté.

Le féminicide causé par un partenaire intime est le résultat d’une relation marquée par la violence conjugale, avec escalade vers une aggravation avec

le temps. Pourtant, il est rarement, ou même jamais, reconnu par le système de justice pénale. En fin de compte, de nombreuses femmes sont tuées aux mains de leurs partenaires, souvent après avoir subies des années durant des abus physiques et émotionnels. Le tribunal explore rarement l’étendu de cette violence dans une relation, et le cas est systématiquement traité comme meurtre ou homicide.

L’inefficacité des représentants de la loi a aussi contribué à la dissolution ou à des acquittements dans plusieurs cas de féminicide, dus au manque de preuves. Une étude sur le féminicide par un partenaire intime menée en Afrique du Sud a révélé que les techniques d’enquête de la police laissent à désirer. A certains moments, des empreintes ou des preuves n’ont pas été recherchées sur la scène

LES FAITS

- ✓ Plusieurs sondages internationaux suggèrent que la moitié des femmes qui meurent par homicide sont tuées par leurs maris actuels ou anciens ou leurs partenaires.
- ✓ L’infanticide féminin, la sélection prénatale en fonction du sexe et la négligence systématique des filles sont très répandues en Asie du Sud et de l’Est, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.



du crime. Les juges et magistrats chargés de ces cas sont influencés par leurs propres positions et préjugés, qu'on remarque dans les condamnations qu'ils prononcent ou dans ce qu'ils considèrent comme des circonstances ambiguës comme la "provocation", ou l'affirmation selon laquelle l'accusé avait des "valeurs morales élevées". Cela a conduit à de nombreux extrêmes dans les jugements, et des agresseurs qui s'en sortent littéralement dans des cas de meurtre. Dans le cas Kasuba (1993) dont le mari a écopé de deux ans de prison pour l'avoir tuée, le juge a dit de l'accusé: "Il ne pouvait raisonnablement pas contrôler son état d'esprit... Le mari a fait ce que tout homme raisonnable aurait fait dans ces circonstances." Dans le cas Mulampa (1986), le mari a été condamné à trois années de prison avec sursis, le juge a dit: "la provocation causée par votre femme était telle que n'importe quelle personne respectable aurait perdu le contrôle. Les faits montrent que vous n'avez pas utilisé une arme mortelle mais seulement vos poings. Je pense que ce cas demande un maximum d'indulgence."

Dans les médias, les stéréotypes se reflètent dans la disposition des articles sur le féminicide, considérés comme information de moindre importance et placés à la fin du journal. D'autres exemples de stéréotypes sur les meurtres de femmes fondés sur le genre dans les médias dont:

- Les titres – tels "Le meurtrier d'une femme râleuse libéré sous caution" (Rude et Kadunga, 1995). A travers eux, les médias perpétuent les stéréotypes communs qui désignent la femme assassinée comme celle qui a provoqué la violence.
- Le vocabulaire – ces formes de stéréotypes, plus subtils, se remarquent dans les types de description et de vocabulaire utilisés pour décrire les événements et les circonstances sous-jacents aux cas de féminicide. Les meurtres qui ont lieu au sein du foyer sont quelque fois décrits comme des "disputes conjugales", ce qui les banalise. Le fait qu'ils ont conduit à la mort d'une femme ne semble pas être pris en considération sérieusement pour le journaliste en question.
- Le sensationnalisme – créer la sensation fait vendre et les médias publieront un reportage, d'un intérêt informatif, même s'il perpétue les stéréotypes. Le féminicide par un partenaire intime ne remplit non seulement le critère de la négativité, il en augmente aussi la valeur par le fait d'arriver sans prévenir et remplit aussi l'attente générale de l'état sombre du monde. Le sensationnalisme est rehaussé par la présentation et le reportage de ces histoires d'une façon divertissante.

ELEMENTS DE DISCUSSION

- Discutez des raisons qui justifient le féminicide comme un problème fondé sur le genre.
- Pourquoi rapporter le féminicide comme homicide ou meurtre pose-t-il problème?
- Donnez quelques stéréotypes, courants dans la société, qui perpétuent le féminicide.
- Comment traite-t-on le féminicide dans la société, dans les familles au sein de votre propre contexte culturel? Est-il considéré comme un crime, une violation des droits humains? Comment traite-t-on les agresseurs? La punition correspond-t-elle au crime?

3 Femmes face à la Loi et au Développement en Afrique, WILDAF

4 Femmes face à la Loi et au Développement en Afrique, WILDAF

QUELQUES POINTS A CONSIDERER

- Quelles sont les différentes manières de traiter le féminicide au niveau de la société et de la loi ?
- Comment pouvez-vous, en tant que professionnel des médias, aider la société à mieux comprendre cette violation des droits de l'Homme ?

DROITS-INDE

Des femmes accusées d'être des sorcières pour régler des comptes personnels

Par Sweta Kushry

PATNA, Inde, (IPS) – Neeputi et ses trois filles Agaramano Devi (10 ans), Malati (8 ans) et Lalita (6 ans) et ses deux fils Kuldip (4 ans) et Dilip (2 ans) ont été tués à coups de sabre à Mandwabillage dans le district de Palamau, dans l'est de l'Etat indien du Bihar.

Ils ont été tués par Mohar Shah, qui a accusé Neeputi d'être une sorcière et donc responsable de la mort de sa belle-fille. L'incident s'est déroulé en septembre 1997.

Plus tard, on a découvert que Shah voulait la terre qu'elle possédait et qu'il a réussi son plan de tous les éliminer parce qu'elle était une femme.

Le commissaire adjoint de West Singhbhum, à l'époque, Amit Khare, a remis un rapport spécial où il mentionne la tuerie de cette famille de sang froid. Il mentionne le cas d'une autre famille tuée de façon similaire pour des biens.

Les victimes étaient Sohraj Munda (60 ans), sa femme Jaitadi (55 ans) et leurs fils et filles. L'enquête démontre que Sohrai Munda, voulait prendre possession des 16 arbres Kusum de la famille, précieux pour leur sève, "lac" et a répandu de façon délibérée une rumeur qui désigne Jaitadi comme une sorcière.

Ce ne sont pas des cas isolés. Les castes supérieures ont recours à la violence à l'encontre des femmes, qui fait partie de la vie rurale dans cette région, pour maintenir l'asservissement de ceux qui sont dépourvus économiquement et socialement et pour infliger des "leçons" politiques.

Dans certaines zones rurales du Bihar, alors que certains propriétaires et la police ont recours au viol pour écraser la dissidence au sein de la communauté, dans les zones tribales du sud du Bihar, les femmes sont qualifiées de sorcières pour couvrir des arrangements d'exploitation sociale.

Le gouvernement local de l'Etat du Bihar a déclaré illégale la pratique de désigner des femmes comme sorcières en juillet dernier. La nouvelle loi, Dayn Pratha Patishedh Vidheyak, de 1999, prend aussi en grande considération toute personne qui participe à l'identification ou pousse les autres à identifier une femme comme sorcière.

Comme de grandes zones tribales de la région sont inaccessibles par voie terrestre, l'administration régionale, et même parfois les organisations non-gouvernementales, n'ont pas atteint les villages à l'intérieur des terres.

En l'absence d'un système de santé moderne, les gens dépendent sur les "ojha" pour les remèdes à des maux mineurs et graves. En échange, les "ojha"



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

prennent des alcools locaux, des chèvres et des poules.

L'incidence élevée des atrocités liées à la sorcellerie est rapportée des zones inaccessibles où les taux d'alphabétisation et des soins de santé sont faibles.

Un manque de conscience, de la superstition en matière de santé et de maladies compliquent encore plus les problèmes des tribus pauvres, complètement laissées à la merci des chefs de village, qui malgré son appartenance tribale est sans conteste un homme riche et puissant.

Les victimes sont exploitées et torturées par le chef de village et les "ojha" ou devins aux pouvoirs extraordinaires, qui coopèrent pour donner une leçon aux victimes ou usurper leur propriété, selon les enquêtes.

Les femmes sont dévêtues et battues en public par les "ojhas" pour les forcer à se soumettre à la volonté des hommes qu'elles ont osé contredire. Elles sont torturées de bien d'autres façons.

Dans certains cas, les formes de violence perpétrée incluent de manger leurs propres excréments. Récemment, le comité d'aide juridique gratuite, qui combat ce mal dans le sud du Bihar, a emmené quelques victimes à un séminaire dans la capitale de l'état, Patna.

Kunti a raconté comment elle a été forcée de manger ses propres excréments par les "ojha". Elle était accusée d'avoir tué le fils d'une autre tribu. Alors que Parul, 20 ans, a été violée par trois personnes dans sa maison en 1995 à la suite d'une dispute sur le foncier entre son père et ses voisins.

Quand deux des enfants des voisins sont morts d'une maladie, les villageois ont accusés Parul d'être une sorcière. L'officier de police Khare révèle dans

son rapport qu'il n'y avait aucune vérité dans cette affirmation, et le motif sous-jacent au viol de Parul concernait juste l'acquisition de la propriété de sa famille ou le règlement de comptes personnels.

Parmi les villageois analphabètes, leur foi aveugle dans les "ojhas" et des médecins de campagne peu scrupuleux, bloquent les réformes.

Le temps et encore des villageois naïfs participent au crime. Le comité d'aide juridique a confirmé le meurtre d'au moins huit femmes à Singhbhum en 1998. Les rapports de police corroborent la mort de 357 prétendues sorcières dans les quatre tribus de la région de Singhbhum, Plamau, Ranchi et Lohardaga entre 1990 et 1996.

Le Dr Pashupati Halder, sociologue basé à Calcutta, expert en matière de pratiques tribales, explique que les croyances populaires qui prêtent des pouvoirs divins de "jan guru" aux "ojha" sont répandues dans les ceintures tribales à l'est de l'Inde.

Les "ojha" qualifient les femmes de sorcières en échange d'argent ou de cadeaux offerts par des individus puissants qui ont des intérêts particuliers dans le village. Leurs affirmations ne sont jamais remises en cause. Souvent, le chef de village fait aussi partie de la conspiration, et accorde son consentement.

Les "ojha" de campagne vivent dans le luxe et ont avoué que leur souci premier est de gagner de l'argent, en utilisant leur pouvoir pour exorciser les esprits maléfiques. A certaines occasions aussi, leurs propres intérêts passent en premier.

Dans un de ces incidents, Malati a du faire face à la colère d'un "ojha", simplement parce qu'elle a refusé de coucher avec lui. Elle a été agressée par le "ojha" et ses hommes de main qui l'ont violée et tuée à Lohardaga. (FIN / IPS) ◆

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), www.unifem.org

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UN ECA), Sixième Forum sur le développement en Afrique (ADF IV), www.uneca.org/ADF

Campagne du secrétaire général des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes, www.endviolence.un.org

Gender Links (www.genderlinks.org.za)

5

CINQ

LE TRAVAIL DU SEXE ET TRAFIC SEXUEL

Le travail du sexe implique l'échange de services sexuels contre paiement. Les travailleurs du sexe sont des femmes ou des hommes qui fournissent ces services soit de leur plein gré, soit par contrainte, selon les circonstances.

Le travail du sexe est couramment appelé prostitution. Toutefois, ce terme a des connotations péjoratives et parce que beaucoup de féministes veulent que ce type de travail soit reconnu comme tout autre travail et que les gouvernements et la société accordent des droits et reconnaissent ces hommes et femmes qui font ce travail, elles ont inventé ce terme de travail du sexe. De cette façon, elles espèrent que le travail du sexe ne reste pas une activité souterraine où les hommes et les femmes sont exploités mais où ils peuvent accéder à des services pour eux-mêmes et leurs familles, comme les soins de santé, comme tout autre travailleur.

Selon l'article 3 du Protocole des Nations Unies pour Prévenir, Supprimer et Punir la Traite des personnes en particulier des femmes et des enfants, complétant la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le trafic humain est défini comme le fait de "recruter, de transporter, de transférer, d'héberger, ou d'accueillir une personne, en la menaçant, par l'usage de la force ou tout autre moyen de coercition, par l'enlèvement, la fraude, la duplicité, par abus de pouvoir ou en exploitant sa vulnérabilité, ou en recevant ou en payant de l'argent." Selon l'Organisation internationale pour les migrations, la traite concerne 800 000 personnes par-delà les frontières internationales chaque année, principalement organisée par des groupes mafieux qui récoltent des millions de dollars en exploitant la misère humaine, surtout celle des femmes.

Les personnes qui subissent la traite humaine font l'expérience d'une variété d'abus dont le viol, la violence, le travail forcé, la torture, l'asservissement et la séquestration illégale. La traite humaine s'est développée en un énorme commerce international, due aux demandes pour de la main-d'œuvre bon marché et des services sexuels. Les femmes et les enfants qui travaillent de longues heures dans des conditions déplorables, dans cette industrie, gagnent un salaire de misère. Dans certains pays, les filles et femmes pauvres sont attirées de leurs campagnes vers les villes en leur faisant de fausses promesses

LES FAITS

- ✓ Selon des estimations, environ 500 000 à 2 millions de personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants, subissent la traite chaque année dans des situations de prostitution, de travail forcé, d'esclavage ou d'asservissement.
- ✓ La traite de femmes et d'enfants africains pour prostitution ou travail forcé est renforcée par la guerre, la pauvreté et des systèmes d'enregistrement des naissances défectueux.
- ✓ Selon un rapport mondial de l'ONU en 2006 sur la traite humaine, 127 pays ont été catalogués comme pays d'origine et 137 comme pays de destination. Les principaux pays d'origine sont l'Europe central et du Sud-est, la Communauté des Etats indépendants et l'Asie, suivis par l'Afrique de l'Ouest, l'Amérique latine et les Caraïbes. Les pays de destination les plus connus sont l'Europe de l'Ouest, l'Asie et l'Amérique du Nord [37]. En 2006, on comptait 93 pays ayant déclaré la traite humaine illégale.

Sources:

Campagne du secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes.
UNICEF, Trafficking in Human Beings, especially Women and Children in Africa. Innocenti Research



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

d'emploi et sont par la suite contraintes à travailler dans les bordels et d'autres industries du sexe, dont plusieurs fournissent le marché du tourisme sexuel.

Le travail du sexe et la traite humaine touchent principalement les femmes. Alors que certaines deviennent des travailleuses du sexe par choix, la majorité d'entre elles s'y tournent en dernier recours pour gagner un certain revenu. Par conséquent, il n'est pas rare de voir ces femmes travailler pour des hommes qui exploitent leur vulnérabilité pour leurs propres intérêts. A la fin, elles gagnent très peu et peuvent être exposées à différentes formes de violence de la part de leurs clients et des hommes qui les exploitent.

Les enfants – de sexe masculin et féminin – sont particulièrement vulnérables. Les parents sont obligés par impératif économique de donner leurs enfants, ou les enfants sont enlevés et vendus aux trafiquants, qui les utilisent comme main-d'œuvre bon marché, pour le travail sexuel et les vendent à des pédophiles. Ces enfants ignorent leurs droits et n'ont pas la capacité de remettre en cause le fait qu'ils sont exploités.

L'exploitation des femmes pour le travail sexuel et la traite humaine sont basées sur un mépris général des droits humains des femmes et des enfants et se perpétuent par l'oppression des femmes dans la société. A cause du point de vue des gens sur le travail du sexe, ces femmes ne sont pas souvent reconnues comme un groupe vulnérable, qui mérite la protection nationale et internationale. Au contraire, elles sont ridiculisées, et vues comme des parias à qui on n'accorde aucune pensée à leur bien-être personnel.

Questions juridiques

Les organisations internationales comme UNIFEM et l'OIM prêtent plus d'attention aux situations de désespoir des femmes touchées par le travail du sexe et de la traite humaine. Elles reconnaissent le besoin de protéger les femmes de l'exploitation, et le harcèlement par la police et les représentants de la loi.

Toutefois, sur le plan intérieur, il y a encore des défis. Le travail du sexe est illégal dans de nombreux pays, ce qui rend la revendication des travailleurs du sexe difficile pour une protection juridique. Des notions morales et religieuses au sujet du rôle de la femme aussi bien que l'incapacité de nombreuses sociétés à traiter des sujets de nature sexuelle ouvertement justifient pourquoi le travail du sexe est déclaré illégal. Par conséquent, de nombreuses femmes qui effectuent du travail sexuel, font face à un harcèlement constant de la police, et quand elles sont touchées par la violence, elles ne peuvent pas demander l'aide de la loi. Rendre le travail du sexe illégal ne le supprime pas, mais le rend "caché" et place les femmes impliquées dans une position vulnérable. A part de ne pouvoir se tourner vers la loi pour demander protection, elles n'ont aussi aucun accès aux soins et aux moyens de protection appropriés. Ce qui les expose aux maladies sexuellement transmissibles et les placent à un niveau de risque élevé d'être contaminées par le VIH et de contaminer leurs clients.

De plus, les pays n'ont pas réussi à traiter correctement le problème de la traite des femmes pour des besoins sexuels et de main-d'œuvre peu chère à un niveau juridique. Alors qu'il existe

ELEMENTS DE DISCUSSION

- Que dit la loi de votre pays à propos du travail du sexe ? Les travailleurs du sexe et leurs clients peuvent-ils tous deux être poursuivis par la loi ?
- Sachant que la pauvreté est un facteur majeur du travail du sexe, y a-t-il un quelconque programme mis en place pour prévenir la contamination au VIH chez les travailleurs du sexe ?
- Quels sont les facteurs courants au niveau de votre pays/ de la région et au niveau international qui facilitent la prolifération du travail du sexe et de la traite des femmes et des filles ?
- Y a-t-il des lois d'immigration ou autres dans votre pays qui empêchent ?

des lois contre le travail du sexe, les trafiquants utilisent les failles juridiques pour s'en sortir. Ils donnent des pots-de-vin à la police ou menacent les "travailleurs" pour que ceux-ci ne les dénoncent pas. Par conséquent, les ateliers de misère utilisant la main-d'œuvre pas chère et les bordels spécialisés dans les femmes étrangères ont la possibilité de prospérer, alors que les femmes continuent d'être exploitées.

Stéréotypes

Les stéréotypes dans les médias perpétuent souvent des perceptions négatives et des points de vue négatifs sur les travailleurs du sexe. Les femmes sont ainsi non seulement mises au ban par les institutions telles que les médias et le système juridique, elles sont aussi exclues par leurs communautés, et dans de nombreux cas, par leurs propres familles. Des titres comme "Les prostituées prennent leur revanche sur le SIDA" montrent les travailleuses du sexe sous un mauvais jour et échouent à faire connaître ou à rendre compte des raisons qui ont poussé ces femmes à devenir des travailleuses du sexe en premier lieu. Ils ignorent la position vulnérable de ces femmes. Quand on fait usage de la violence contre les travailleurs du sexe, on a l'impression que cela fait partie de "leur travail". Les stéréotypes médiatiques alimentent aussi des affirmations non-fondées qui rendent les travailleurs du sexe responsables de la propagation du VIH.

Comme avec les médias, la loi souscrit aux stéréotypes négatifs sur les travailleurs du sexe et s'en sert pour les punir. Dans les pays où le travail du sexe est prohibé, les travailleurs du sexe sont souvent ceux qui subissent les affres de la loi alors que leurs clients s'en sortent impunis. Ceci montre clairement que la façon dont la loi traite ces affaires est empreinte de préjugés basés sur le genre, et qu'elle agit au détriment des femmes. La loi ne tient pas compte des raisons qui poussent les femmes à devenir des travailleuses du sexe et elle insiste à faire respecter les valeurs morales de la société.

En cas de traite, la loi punit les travailleurs du sexe alors que les trafiquants arrivent à échapper à la loi. Là encore, les préjugés basés sur le genre sont évidents. Par conséquent, les travailleurs du sexe étrangers sont incapables de demander la protection de la loi du pays où ils habitent, et doivent continuer à vivre et à travailler dans des conditions misérables, dangereuses pour leur santé.



EXEMPLE D'ARTICLE

BONNES PRATIQUES

Ce thème fournit de bonnes leçons sur la manière d'enquêter sur le travail du sexe. Il révèle la situation désespérée des travailleurs du sexe et les défis auxquels ils font face, en utilisant leurs propres mots. Cela renvoie aussi à l'usage de leur propre agence pour changer les stéréotypes du système juridique sur le travail du sexe et leur accorder plus de droits et de protection plutôt que de les présenter comme des victimes.

En enquêtant sur le travail du sexe, faites attention à:

- Vos propres préjugés sur le travail du sexe et attention aux stéréotypes qui en découlent;
- Pourquoi les femmes et les hommes ont choisi ou été forcés de choisir le travail du sexe;
- Comment les stéréotypes sur les travailleurs du sexe contribuent à perpétuer les abus des leurs droits.

“Mon corps, mon commerce”: les travailleurs du sexe demandent la protection de la loi

Par Nathalie Rosa Bucher

CAPE TOWN, (IPS) – **Les marches du grand tribunal de Cape Town, un lieu très prisé pour les protestations, en ont déjà connu toutes sortes d'événements mais ce 6 mars, c'était la première fois que les travailleurs du sexe y ont ouvertement défendu leurs droits.**

Vingt protestataires – principalement des femmes, mais aussi quelques hommes – tenaient avec un air de défi des bannières et des pancartes, certains ayant couvert leurs visages avec un masque en papier. Les pancartes réclamaient “Des droits de l'homme pour tout le monde” et la fin du harcèlement policier. Plus tôt ce jour-là, une femme d'âge mûr avait précédé les protestataires, brandissant une bannière: “La prostitution détruit le mariage.”

A l'intérieur du grand tribunal, l'avocat Wim Trengove, représentant du groupe Education et Soutien aux travailleurs du sexe (SWEAT), a remis une demande d'interdiction contre le ministère de la Sûreté et de la Sécurité.

“J'aimerais que les travailleurs du sexe aient des droits”, dit Jody*, 34 ans, qui a travaillé dans cette industrie de temps à autre pendant 15 ans, quand on lui a questionné à propos de la demande d'interdiction. “Nous sommes tous des êtres humains, nous méritons d'avoir des droits. Nous ne sommes pas des criminels, nous ne volons pas, nous travaillons.”

Jody avoue avoir vu plusieurs de ses collègues arrêtés, la police réclame des cadeaux et les poursuites engagées par les travailleurs du sexe sont toujours rejetées en court.

“Les travailleurs du sexe ne sont pas informés des motifs d'arrestation... Une personne arrêtée doit être informée du motif de l'arrestation et l'officier de police doit penser à nommer le délit et non pas discuter plus tard sur un motif différent, ce qui rend l'arrestation illégale”, affirme l'avocat Trengove.

Il continue en affirmant que le vagabondage, le motif d'arrestation le plus souvent évoqué, est basé sur la spéculation et d'anciens arrêtés municipaux et est donc illégal.

“La police ouvre rarement des dossiers mais continue pourtant d'arrêter. C'est un cercle vicieux. Ils connaissent clairement le motif du harcèlement”, fait remarquer Trengove dans sa déclaration finale.

En réponse, l'avocat Ismail Jamie, qui représente le ministère de la Sûreté et de la Sécurité, aussi bien que les commandants de quatre stations de police de Cape Town, affirme que ni les services de police d'Afrique du Sud, ni la police urbaine n'ont de contrôle sur les décisions de poursuite.

“Ce serait irresponsable sur le plan juridique d'empêcher la police de faire son travail”, fait valoir l'avocat Jamie.





Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

Selon Vivienne Lalu, chargée de plaider de SWEAT, la demande d'interdiction résulte de nombreuses tentatives d'améliorer le sort des travailleurs du sexe. "Nous avons essayé pendant des années de trouver des solutions mais nous avons échoué", regrette Lalu. "Cela ne concerne pas seulement quelques policiers dévoyés, c'est endémique, des plaintes arrivent de partout à travers le pays", souligne Lalu.

Parmi les travailleurs du sexe en train de manifester à l'extérieur du tribunal, on trouvait Zee*, 30 ans, tenant une bannière avec écrit dessus "Mon corps, mon commerce". Cette mère de trois enfants se décrit comme travailleuse du sexe et activiste. Bien à propos, une citation de Rosa Luxemburg ornait son t-shirt: "La liberté est toujours et exclusivement la liberté de celui qui pense autrement."

Après s'être enfuie de chez elle à l'âge de 13 ans, Zee – qui travaille maintenant dans un club – a été amenée de force au travail du sexe dans les rues. Elle a été violée et violée en bande de nombreuses fois depuis l'âge de 14 ans. Elle a rapporté un viol seulement une fois à la police.

"La police avait pour habitude de me battre et j'ai été une fois placée en détention pendant quatre jours à Pâques et on m'a refusé de l'eau pour me laver", dit Cym*, 35 ans, qui travaillait occasionnellement comme travailleur du sexe et maintenant devenu éducateur de ses pairs avec SWEAT. La police urbaine avait l'habitude de m'arrêter pour nuisance publique, traite humaine ou vagabondage", se rappelle Cym.

"Un des effets visibles d'un harcèlement soutenu est que les travailleurs du sexe, surtout les plus vulnérables basés dans la rue, détenus en prison ou dont les revenus ont été accaparés par la police ou des bandits, devaient se cacher", explique Lalu.

"Les travailleurs du sexe font partie de l'économie informelle, ils ramènent des revenus quotidiens. Après avoir payé des amendes, ils sont obligés de travailler deux fois plus dur", affirme-t-elle. "Les travailleurs du sexe ne font pas confiance aux services de police même s'ils sont victimes de délits, ils ne le dénoncent pas à la police parce qu'ils n'ont pas confiance.»

Se retrouvant sans emploi, Bobby*, 31 ans, n'a trouvé d'autre moyen que de "se vendre". Il fait ce travail du sexe dans les bars de la ville depuis deux ans. "J'ai eu des expériences terribles avec la police", raconte-t-il. "Ils m'ont enfermé, m'ont fait payer des amendes de 50 rands (moins de 5 dollars américains), ils ne paient pas pour le sexe, ils vous pourchassent, vous accusent d'infraction à la loi et vous traitent de tous les noms. Quand vous venez à la police pour de l'aide, ils se moquent de vous", explique Bobby.

Quand on leur a demandé ce que les travailleurs du sexe espéraient obtenir de la demande au tribunal, Cym et Bobby ont tous les deux déclaré espérer que le travail du sexe serait enfin dépénalisé et légalisé. Lalu a ajouté que la procédure de SWEAT était un coup d'essai et avait pour objectif de soulager les travailleurs du sexe, en les intégrant au système pénal.

En réponse à la question posée, jeudi, sur le sujet de la violence policière à l'encontre des travailleurs du sexe, le ministre de la Sécurité et de la Sécurité, Nathi Mthethwa, a affirmé que les policiers n'étaient pas au-dessus de la loi.

"Personne n'a le droit de violer les droits d'autrui... ce qui inclut aussi la police", a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse à Pretoria. "La mentalité de 'cogner, tirer et tempêter' (traduction littérale de l'afrikaans: 'skop, skiet en donder') ne fait pas partie du nouveau régime", affirme-t-il. (FIN / 2009) ♦

* Les noms ont été changés par souci de protection de la vie privée

RESSOURCES ADDITIONNELLES

L'organisation internationale pour la migration: des agences dans votre propre pays ou le site internet (www.iom.int)

Les autorités d'immigration de votre pays.

Les organisations locales des droits de la femme.



6

SIX

LE HARCELEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme n'importe quel comportement non-désiré ou une conduite de nature sexuelle. Il est souvent lié au monde du travail mais dans beaucoup de sociétés, les femmes subissent du harcèlement sexuel dans les lieux publics. Le harcèlement peut être physique, verbal ou non-verbal, dont:

- Le harcèlement *Quid pro quo*: quand une femme est forcée de succomber à des avances sexuelles contre son gré par peur de perdre un avantage lié à son emploi comme une augmentation ou même une promotion.
- Le harcèlement dans un environnement hostile: quand un climat de travail abusif est créé. Ce qui inclut, par exemple, des blagues, des avances sexuelles ou des sous-entendus.
- Le harcèlement dans un environnement hostile peut aussi avoir lieu hors du lieu de travail.

Le harcèlement sexuel se cristallise en viol sous sa forme extrême.

Le harcèlement sexuel est un instrument patriarcal servant à garder les femmes hors de la sphère publique ou des endroits jugés "inconvenants pour une femme", comme le lieu de travail, la politique et autres. Au travail, les femmes sont dépendantes des hommes qui sont leurs patrons ou superviseurs, pour leur promotion; le rapport

de force inégal entre les femmes et les hommes renforce le harcèlement. On peut facilement abuser de ce pouvoir et les femmes sont souvent obligées de céder aux comportements inacceptables de leurs superviseurs de sexe masculin si elles veulent progresser au travail.

La femme qui subit du harcèlement sexuel est souvent blâmée pour cela par rapport à sa façon de s'habiller ou de se comporter, par exemple. Ces stéréotypes sont utilisés pour justifier le comportement inacceptable de l'homme. Ainsi, la plupart des femmes ne dénoncent pas le harcèlement sexuel de peur de perdre leur emploi ou d'être l'objet de représailles ou d'être rejetées par leurs collègues. Dans certaines parties de l'Afrique, ces dernières années, il y a eu plusieurs cas où les femmes ont été déshabillées en public comme aux arrêts de bus ou à des matches de

LES FAITS

- ✓ Les femmes subissent le harcèlement sexuel durant toute leur vie. Entre 40 % à 50 % des femmes dans l'Union européenne ont rapporté des formes de harcèlement sexuel au travail. Au Malawi, 50 % des filles scolarisées rapportent du harcèlement sexuel à l'école.

Source: Campagne du secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

ELEMENTS DE DISCUSSION

- Pourquoi le harcèlement sexuel est-il fondé sur le genre ?
- Quelles sont quelques-unes des formes du harcèlement sexuel que vous, ou quelqu'un de votre connaissance, a pu subir au travail ou en public ?
- Pourquoi les femmes ne dénoncent-elles pas le harcèlement sexuel ?

football, ou violentées sexuellement par leurs pairs masculins alors que la police ne fait que regarder. Les agresseurs se justifient généralement en disant que la femme n'était pas habillée convenablement. En fin de compte, c'est une question de pouvoir et de contrôle sur les femmes afin de les garder hors des lieux publics (voir l'article en exemple). Le harcèlement sexuel a comme effet le plus puissant de garder les femmes hors de la politique et de la vie publique, où elles ne pourront contribuer au développement national et donner leurs points de vue en tant que femme sur des problèmes concernant les femmes.

Questions juridiques

Le harcèlement sexuel est étroitement régi par la loi sur le lieu de travail, avec très peu de pays qui le reconnaissent en dehors de l'environnement du travail. En Afrique du Sud, par exemple, le harcèlement sexuel peut être considéré comme une pratique de travail injuste, où une femme traite le problème en restant employée par sa société. D'un autre côté, elle peut entamer des poursuites pour licenciement implicitement abusif, si elle a quitté son emploi après que le harceleur ait rendu ses conditions de travail insupportables. L'Afrique du Sud a aussi adopté un Code de bonnes pratiques dans le traitement des cas de harcèlement sexuel. Mais dans les deux cas, la femme est perdante. Si elle choisit la première option, elle gardera son emploi mais son employeur et le reste des employés vont rendre le travail désagréable. Si elle

opte pour le licenciement implicitement abusif, elle peut se retrouver sans emploi et sans revenus. Avec la situation précaire des femmes au travail, il sera difficile pour elle d'obtenir un autre emploi. Par ailleurs, d'autres sociétés peuvent refuser de l'employer si elles découvrent qu'elle a poursuivi son employeur précédent pour harcèlement sexuel.
for sexual harassment.

Stéréotypes

Les reportages des médias sur le harcèlement sexuel créent souvent l'impression que les femmes sont responsables de cet incident, ce qui se reflète dans leur adhésion aux stéréotypes qui blâment les femmes pour leurs façons de s'habiller et leurs comportements inconvenants.

BONNES PRATIQUES

L'article de IPS fournit de bonnes pratiques pour les reportages sur le harcèlement sexuel. Il:

- Illustre par des exemples le harcèlement sexuel utilisé pour exclure les femmes des espaces publics;
- Démontre l'étendu du harcèlement et ses méfaits sur les femmes qui en sont victimes;
- Montre à quel point même les jeunes garçons et les jeunes hommes ont été socialisés pour ne pas respecter les droits des femmes.

L'article souligne aussi le travail réalisé pour étudier le problème et les stéréotypes sur les femmes qui poussent même la police à ne pas leur porter secours parce qu'elles "auraient du être accompagnées par leurs maris" ou "qu'elles étaient habillées de manière indécente."

Ils lorgnent, touchent, utilisent le langage le plus châtié que l'on puisse imaginer

Par Cam McGrath

LE CAIRE, (IPS) - Alors que la nuit tombe sur la capitale de l'Égypte, les jeunes se réunissent sur les bords du Nil, où règne une atmosphère de carnaval.

Tamer et Mido ont pris position sur le garde-fou près de la rivière. Lorsqu'un groupe d'adolescentes voilées s'approche, le duo travaille en tandem. Tamer enlève le foulard de ces filles de ses yeux alors que des mots à connotation sexuelle coulent à flots de la bouche de Mido.

"Les filles aiment qu'on leur accorde de l'attention – elles se sentent attirantes", confie Mido, un étudiant ingénieur alors que les filles baissent leurs regards vers les trottoirs et s'éloignent précipitamment. "Elles prétendent être innocentes mais ça fait partie du jeu."

Les femmes disent en insistant que ce n'est pas un jeu. Elles racontent que le harcèlement sexuel dans la rue a augmenté en nombre et en intensité durant cette dernière décennie.

Durant le trajet de la maison à l'école ou au travail, on s'expose à essayer un couplet d'attouchements et de railleries. "J'ai fait l'expérience de toutes les formes de harcèlement sexuel de la part des

hommes dans la rue", se plaint Dina El-Sherbiny une employée administrative de 31 ans. "Ils lorgnent, touchent, utilisent le langage le plus châtié que l'on puisse imaginer."

Une étude publiée l'année dernière par le centre des Droits de la Femme égyptien (ECWR) démontre que 46 pour cent des 1 000 femmes interrogées, sont harcelées quotidiennement.

"Les résultats sont choquants, cela ne correspond pas à l'hospitalité égyptienne que nous connaissons, et diffère des idées que nous avons sur le harcèlement", a révélé la présidente d'ECWR, Nehad Abu El-Komsan à IPS.

"En tant que femmes, nous suivons les conseils de nos grand-mères - ne pas rentrer tard à la maison, marcher dans des zones où il y a foule parce que les gens peuvent nous protéger, et ne jamais marcher dans une rue sombre ou déserte – nous connaissons déjà tout cela parfaitement", explique-t-elle. "Mais ce qu'[a démontré notre recherche] c'est quelque chose de complètement différent des stéréotypes que nous imaginions – le harcèlement sexuel a lieu dans les zones de foule, les gens ne répondent pas aux demandes d'aide d'une femme, et les commentaires blessants des hommes."



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes



Contrairement aux attentes, les agresseurs masculins font très peu de différence entre les femmes portant le voile islamique et celles qui ne le portent pas. “Nous avons découvert que le voile ne protège pas la femme comme nous l’imaginions”, regrette Abu El-Komsan. “Déjà 50 pour cent des femmes sont voilées en Egypte et sont pourtant toujours harcelées, et 9 pour cent portent le niqab [un voile qui couvre de la tête au pied], elles sont donc entièrement couvertes.”

Fatma, une formatrice en langue de 26 ans, qui porte le voile, affirme que le harcèlement est plus répandu dans les foules où il est plus difficile pour une femme de se défendre contre des remarques obscènes ou des attouchements. “Quand un homme se frotte rapidement contre moi en public, je ne peux rien faire ou presque”, regrette-t-elle. “Dans une foule, c’est très difficile de prouver qu’ils ont agi délibérément, et de toute façon, ils disparaissent généralement très vite dans la foule.”

Les pires auteurs de délits sont souvent trop jeunes pour se raser. Fatima raconte que les garçons s’agglutinent autour d’elle lorsqu’elle marche de son travail pour rentrer chez elle ou lorsqu’elle prend les transports publics. Les passants se portent rarement à son secours.

“L’âge de la galanterie est fini. Les témoins prétendront n’avoir rien vu, ou vont juste rester dans les environs et regarder comme si c’était un film. En ce qui concerne les autorités, je suis désolé de le dire mais si je demande l’aide d’un policier dans les

rues... il y a de fortes chances qu’il se mette lui-même à me harceler”, avoue-t-elle.

Les sociologues imputent cette hausse du harcèlement sexuel à la frustration qui découle des conditions économiques difficiles, empêchant les jeunes hommes égyptiens de se marier alors que le sexe hors mariage est interdit. Ils citent aussi la prolifération des images sexuelles à la télévision, une hausse de l’extrémisme religieux, et l’absence de loi qui condamne clairement le harcèlement sexuel.

Les recherches montrent que la majorité des femmes ne dénoncent pas les incidents à la police soit parce qu’elles pensent que leurs plaintes ne seront pas traitées sérieusement, soit elles seront humiliées encore plus.

“Si je vais à la police, ils vont nier que j’ai été harcelée ou demanderont pourquoi je marchais toute seule sans mon mari, ou me feront sentir que j’ai mal agi d’une manière quelconque”, regrette El-Sherbiny. “Il n’arrivera rien à l’homme qui m’a agressé. Au contraire, je serai encore plus rabaisée.”

Les hommes affirment souvent que les femmes provoquent le harcèlement sexuel en s’habillant de façon “indécente” ou avec des vêtements trop moulants. Certains groupes islamiques ont utilisé cette accusation pour renforcer leurs propres campagnes afin que les femmes s’habillent de manière conservatrice et adoptent le voile.

“La religion est utilisée comme un prétexte”, déclare Asmaa, caissière de banque, âgée de 25 ans, qui

affirme être constamment harcelée au travail et dans la rue. “Les gens blâment les filles en premier. Personne ne mentionne que la religion exige aussi bien des hommes que des femmes de baisser leurs regards.”

Les officiels égyptiens minimisent l’étendu du problème. En octobre 2006, une foule de jeunes hommes avaient déchiré les vêtements d’une femme pendant les célébrations d’un jour férié au Caire, alors que la police y était présente. Le gouvernement a, au départ, nié l’incident avant qu’une vidéo ne surgisse sur internet.

“L’indignation publique et les groupes de pression qui ont pris naissance par la suite semblent avoir provoqué un changement de mentalité. Le gouvernement a commencé à reconnaître l’étendu du problème et la police est plus prédisposée à intervenir” remarque Abu El-Komsan. “Le niveau de sécurité s’est amélioré, pas à 100 % mais il y a eu une amélioration.”

En octobre dernier, la productrice de film Noha Roshdy, âgée de 27 ans, a remporté une bataille judiciaire importante contre un homme qui avait arrêté son véhicule devant elle dans une rue mouvementée et avait saisi sa poitrine. Le tribunal a condamné l’homme à trois ans de prison et lui a ordonné de payer une amende de 900 dollars comme compensation.

“Le cas a eu un impact énorme sur la société”, affirme Abu El-Komsan. “La couverture des médias et le soutien familial apporté à Noha Roshdy ont encouragé les familles à soutenir leurs filles. Deux semaines après le [verdict], nous avons eu quatre femmes qui

◆ ◆ ◆
se sont dévoilées pour porter plainte. Auparavant, nous aurions attendu un an sans que quiconque ne se fasse connaître.”

Les groupes de défense des droits humains affirment qu’une législation condamnant le harcèlement sexuel est nécessaire pour protéger les femmes et s’assurer que les auteurs des délits soient dûment punis. Un projet de loi, que les parlementaires examinent actuellement, propose des amendes et des peines de prison selon la nature des agressions physiques ou verbales.

Abu El-Komsan fait remarquer qu’un développement positif dans la volonté du gouvernement de discuter d’une loi après une longue période de déni et de blâme jeté sur les femmes. “Le harcèlement sexuel n’est pas un problème propre à l’Egypte”, dit-elle. “Il est plus honteux de le nier que d’y faire face.” (FIN / 2009) ◆



RESSOURCES ADDITIONNELLES

Les groupes des Droits de la Femme dans votre pays.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), www.unifem.org

Campagne du secrétaire général des Nations Unies pour mettre fin à la violence à l’encontre des femmes, www.endviolence.un.org

Gender Links (www.genderlinks.org.za)



7

SEPT

VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE PENDANT LES CONFLITS ARMES ET A L'ENCONTRE LES FEMMES REFUGIEES

La guerre est essentiellement un outil employé par les hommes pour obtenir le pouvoir sur d'autres hommes et les féministes disent souvent que les guerres des hommes sont combattues sur les corps des femmes, ce qui veut dire que les femmes en tant que civils sont celles qui sont très probablement les plus amenées à souffrir dans n'importe quelle guerre. Pendant ce temps, la vulnérabilité des femmes, sans aucune défense, est exploitée pour les gains des différentes parties belligérantes. Pourtant, l'actualité et les reportages sur la guerre portent le plus souvent sur les combattants.

Les femmes peuvent être impliquées dans des conflits armés comme combattantes, où elles participent activement comme membres des forces armées, volontairement ou par la force.

Deuxièmement, elles peuvent être des victimes de la guerre, lorsque la guerre qui éclate dans un pays affecte leur situation comme citoyens de ce pays par la violence, la violence sexuelle basée sur le genre ou le déplacement qui les force à devenir des déplacées internes (PDI) ou des réfugiées dans d'autres pays.

Les conflits comme ceux survenus en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Kosovo ont démontré comment des femmes sont utilisées comme des pions dans des situations de conflit. Le viol est utilisé comme une arme pour défier et miner le pouvoir des opposants, sans aucun respect vis-à-vis de la violation des droits des femmes agressées. À un autre niveau, les femmes et les enfants sont exploités comme des travailleurs réduits à l'esclavage pour répondre aux besoins des hommes en périodes de guerre. Lorsque des femmes sont retenues captives par les opposants, elles peuvent être soumises à de longues périodes de torture physique, qui peuvent finalement avoir comme conséquence la perte de membres ou de fonctions corporelles importantes.

La violence sexuelle basée sur le genre pendant les conflits armés, comme d'autres formes de violence basée sur le genre, est peu répercutée. Ceci est dû à la nature de la violation des droits, qui est à l'encontre des femmes spécifiquement parce qu'elles sont des femmes et parce qu'elle touche à la sphère privée et, à la différence des blessures évidentes des combattants, les dommages ici sont

LES FAITS

- ✓ La violence à l'encontre des femmes pendant ou après des conflits armés a été rapportée dans chaque zone de guerre internationale ou non-internationale. Entre 250 000 et 500 000 femmes ont été violées pendant le génocide de 1994 au Rwanda; entre 20 000 et 50 000 femmes ont été violées pendant le conflit en Bosnie au début des années 90.
- ✓ Dans le Sud-Kivu, dans la seule province orientale de la République démocratique du Congo, il y eu 27 000 cas de viols rapportés en 2006;
- ✓ Au Libéria, les niveaux de violence sexuelle dans les camps pour les personnes déplacées dans le pays étaient si élevés que presque 80 pour cent des femmes et des filles ont été victimes d'attaques.
- ✓ La brutalité de ces viols est si grave, l'intention d'infliger le mal permanent est si manifeste que la "destruction du vagin" est officiellement traitée comme dommages d'acte de guerre au Congo.
- ✓ Les femmes déplacées et les filles vivant dans des camps de réfugiés ont rapporté des viols, avoir été frappées et des raptus qui se produisent quand elles quittent les camps pour des raisons de produits de première nécessité tels que le bois de chauffage et l'eau.

Sources:

- Campagne du secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes.
- UNIFEM débat sur la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU: Questions et messages, octobre 2008
- UNIFEM Faits et chiffres sur la violence à l'encontre des femmes



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

“invisibles”. La violence sexuelle basée sur le genre pendant les conflits est également ignorée par les médias et d'autres parce qu'elle défie des notions conventionnelles de ce qui constitue une “menace” pour la sécurité et parce qu'elle est employée par les deux parties ou toutes les parties belligérantes pour humilier, dominer, terroriser, punir et disperser l'ennemi. Les communautés taïront souvent les victimes en les blâmant et en les couvrant de honte.

Questions juridiques

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a passé deux résolutions visant à protéger les femmes lors des conflits armés et les réfugiées. La résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU (UNSCR) adopté à l'unanimité en 2000 sous la présidence namibienne du Conseil de sécurité, invite les Etats à mettre un terme à l'impunité et à poursuivre les auteurs de violence sexuelle et autre formes de violence sur les femmes et les filles. Elle réclame également une augmentation de la participation des femmes aux niveaux de prise de décision dans la résolution de conflits et les processus de paix et la protection et le respect des droits humains des femmes et des filles dans l'après-conflit (en particulier, par rapport à la constitution, au système électoral, à la police et au judiciaire). La résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU réclame également la participation des femmes aux négociations de paix, à la planification des camps de réfugiés,

aux opérations de maintien de la paix et à la reconstruction d'après-conflit.

La résolution 1820 du Conseil de Sécurité de l'ONU a été adoptée à l'unanimité le 19 juin 2008 et identifie la violence sexuelle comme une arme de guerre; exige de toutes les parties qu'elles accordent une protection immédiate aux civils contre toutes formes de violence sexuelle; affirme son intention de considérer des sanctions ciblées contre les agresseurs; et demande au secrétaire général de l'ONU de développer des directives en vue d'améliorer la capacité des soldats de la paix à protéger les civils contre la violence sexuelle

Mais bien que les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU soient supposément contraignantes, la plupart des violations restent impunies et les agresseurs agissent en toute impunité. Il n'y a eu que quelques tentatives de poursuivre des agresseurs par le biais de la cour internationale de justice.

Stéréotypes

La couverture médiatique des conflits armés tend à se concentrer sur les puissances impliquées dans la guerre, avec une très légère attention aux victimes. L'accent est mis sur les implications internationales, relatives au marché, de la guerre, et l'impact qu'elle a sur les rapports diplomatiques ou sur l'économie. Les histoires au sujet des femmes peuvent seulement voir le jour si elles sont sensationnalistes, du fait qu'elles choquent

et peuvent refléter de manière négative sur le gouvernement qui est assailli par les puissances occidentales. Par exemple, pendant la guerre du Golfe, beaucoup d'accent a été mis sur le rapport entre Saddam Hussein et les Etats-Unis, et sur la lutte pour le pouvoir entre les deux. Très peu de reportages, s'il y en a eu, examinaient la situation et les conditions des femmes.

ELEMENTS DE DISCUSSION

- Quelle différence cela ferait-il si des femmes étaient impliquées dans la conception des camps de réfugiés et dans les négociations de paix ?
- Avant l'adoption de la résolution 1820 du Conseil de Sécurité de l'ONU à l'unanimité en 2008, la violence sexuelle basée sur le genre à l'encontre des femmes pendant les conflits armés était à peine discutée ou considérée comme une question. Pourquoi et qu'est-ce qui a provoqué le changement de 2008 ?
- Quelles sont certaines des conséquences à long terme de la violence sexuelle basée sur le genre dans les conflits auxquels les sociétés devront faire face ?

Comme avec les médias, la loi joue un rôle important en rendant les femmes invisibles pendant les périodes de conflit. Sur le plan international, le conflit armé et ses résultats souvent catastrophiques sont traités par les tribunaux pénaux internationaux. Ces tribunaux mettent, d'une part, beaucoup d'accent sur la punition des scélérats de la guerre pour leurs actes horribles. D'autre part, ils ignorent la situation difficile des victimes de la guerre telles que les femmes qui ont dû supporter le viol et la violence physique. En conséquence, la transgression du droit international lié au conflit est placée au-dessus de la violation des droits humains des femmes et des enfants.

Même lorsque des crimes de guerre sont traités à travers des processus locaux, les femmes sont encore marginalisées. Tandis que les crimes tels que le meurtre et la torture suscitent beaucoup d'attention, la violence à l'encontre des femmes pendant les conflits armés est souvent ignorée. Par exemple, les auditions de la Commission Vérité et Réconciliation d'Afrique du Sud ont placé beaucoup d'accent sur le meurtre et la torture des combattants de la liberté, mais seulement un jour était consacré à entendre les histoires des femmes qui ont été agressées, souvent par leurs propres camarades.





BONNES PRATIQUES

Ce dispositif fournit quelques bonnes pratiques pour écrire au sujet de la violence sexuelle basée sur le genre dans les conflits armés, gardez en tête que:

- La guerre ne concerne pas uniquement les parties belligérantes visibles - principalement les hommes avec des armées et d'autres hommes qui négocient la paix entre eux. Il y a d'autres acteurs impliqués en tant que victimes civiles de guerre, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées.
- Les femmes et les enfants sont ciblés comme victimes de violence par toutes les parties belligérantes parce que ce sont des femmes, vulnérables, et permettent une démonstration de force contre "l'ennemi.»
- Les femmes doivent être impliquées dans le maintien de la paix, la résolution de conflits et la conception des camps de réfugiés parce qu'elles constituent la moitié, voire plus, de la population dans la plupart des pays et peuvent aborder ces processus avec une perspective féminine basée sur les réalités vécues par les femmes.

Les femmes soldats de la paix de l'ONU peu nombreuses

Par Lydia Zemke

NATIONS UNIES, (IPS) – Tandis que les opérations de maintien de la paix de l'ONU dans les zones de bataille du monde continuent à augmenter, les femmes soldats, policières et personnel de soutien civil féminin restent une petite minorité - une situation qui a grandement besoin de changer, déclarent les fonctionnaires de l'ONU.

Aujourd'hui, il y a plus de 113 000 soldats de la paix, dont 90 000 militaires et personnel de maintien de l'ordre, servant dans 18 opérations de l'ONU sur quatre continents.

Mais les femmes constituent seulement huit pour cent de la force de maintien de l'ordre de l'ONU et environ deux pour cent des soldats envoyés par les états membres. Le rapport des femmes déployées comme civils dans les opérations de maintien de la paix est plus élevé, soit 30 pour cent, mais demeure toujours aussi peu représentatif.

"Les femmes apportent un visage plus doux aux missions de maintien de la paix de l'ONU, qui ne se projette pas dans l'engagement de la guerre mais dans le maintien de la paix", a déclaré à IPS le lieutenant colonel Carmen Estrella, adjointe spéciale au conseiller militaire adjoint de l'ONU. "Nous aidons les femmes de ces nations à comprendre et constater

qu'elles ont une voix et peuvent elles-mêmes faire partie du processus de maintien de la paix, et c'est ce que l'ONU essaye de favoriser."

"J'ai été dans l'armée pendant 21 années et je sais que les femmes peuvent faire exactement ce que font les hommes", a-t-elle ajouté.

Alors que l'ONU lutte pour remplir davantage de postes militaires et de maintien de l'ordre par des femmes, une histoire pleine de réussite a été le contingent indien fort de 125 membres au Libéria, la toute première force de l'ONU constituée uniquement d'éléments féminins, qui a passé six mois à former la police libérienne en 2007.

"Quand vous entrez vraiment dans le concept du maintien de la paix et de ses défis additionnels, dans la reconstruction des blocs fonctionnels qui sont à la base du développement d'une société, le rôle des femmes dans cette société devient essentiel, en particulier quand vous parlez de l'après-conflit alors que beaucoup d'hommes ont péri," a déclaré à des journalistes, Susana Malcorra, sous-secrétaire général du Département de l'appui aux missions sur le terrain, la semaine dernière, à l'occasion de la journée internationale des Nations Unies des Soldats de la paix.



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

“Le leadership des femmes peut faire la différence entre réussir ou échouer. Ainsi, il est très important pour nous de refléter ce défi parmi notre propre personnel”, a-t-elle ajouté.

La semaine dernière, le secrétaire général Ban Ki-moon a invité plus d'états membres à déployer du personnel féminin aux opérations de maintien de la paix.

“En incluant des éléments de police féminins dans nos rangs, nous entretenons un environnement sûr pour que les victimes obtiennent l'aide dont elles ont besoin et méritent. Et en permettant aux victimes de se sentir suffisamment en sécurité pour venir de l'avant et déposer contre des agresseurs, nous combattons la culture d'impunité qui a régné pendant trop longtemps”, a déclaré Ban.

Un nombre record de 132 soldats de la paix ont été tués en 2008, 10 d'entre eux étant des femmes. Le 29 mai, Ban Ki-moon a attribué la médaille de Dag Hammarskjöld à 48 pays comme un symbole pour “le plus grand sacrifice que quelqu'un peut faire.”

Les plus grands contributeurs aux troupes de la force onusienne de maintien de la paix sont concentrés dans un petit groupe d'états membres comprenant le Pakistan (10 626), le Bangladesh (9 220), l'Inde (8 617), le Nigeria (5 792) et le Népal (3 856).

La dette totale des états membres aux Nations Unies pour des opérations de maintien de la paix a atteint le chiffre record de 1,8 milliards de dollars, dont les États-Unis qui détient le plus grand solde impayé avec 790 millions de dollars.

Les États-Unis sont suivis du Japon (266 millions de dollars), de l'Ukraine (138 millions de dollars) et de

la Grande-Bretagne (104 millions de dollars), décrits comme les cinq principaux mauvais payeurs.

La sous-secrétaire générale pour l'administration, Angela Kane a déclaré aux journalistes: “le secrétaire général et nous tous reconnaissons bien sûr que la crise financière mondiale actuelle a pu avoir affecté ce cycle de contributions. Et je pense que nous savons tous que la santé financière de l'organisation dépend des états membres, et cela inclut les principaux contributeurs, et cela veut dire que ceux-ci doivent honorer leurs paiements dans sa totalité et de manière ponctuelle.”

Le budget préconisé de 8,2 milliards de dollars pour des opérations de maintien de la paix pour l'exercice du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 représente une augmentation de 16,8 pour cent puisque le budget de 7,03 milliards de dollars expirera au 30 juin 2009.

La déléguée de la République tchèque, Ivana Krahulcová, parlant au nom de l'Union Européenne, a suggéré que synthétiser les missions dans les régions voisines pourrait être plus économique et permettre de maîtriser “les carences persistantes en termes de gestion.»

Au 30 avril, l'ONU comptabilisait une dette totale de 919 millions de dollars aux 75 pays pourvoyeurs de troupes et de force de maintien de l'ordre. Sa plus grande dette va au Pakistan (120 millions de dollars), suivi de l'Inde (104 millions de dollars), du Bangladesh (102 millions de dollars), de l'Egypte (40 millions de dollars), de la Jordanie (33 millions de dollars), et 457 millions de dollars sont dus à 68 autres états membres. (FIN / 2009) ♦

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Women War Peace (www.womenwarpeace.org)

Women Watch (www.un.org/womenwatch)

Peace Women (www.peacewomen.org)

Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (www.uneca.org)

8

HUIT

LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE ET LE VIH/SIDA

Le VIH et le SIDA concerne tous les types de violence à l'encontre des femmes et en tant que telle, la violence basée sur le genre ne peut pas être discutée sans examiner son impact sur le VIH et sur le SIDA. C'est à la fois une conséquence de la violence basée sur le genre et un facteur de violence à l'encontre des femmes. C'est en raison du rôle subalterne des femmes dans la société et de la féminisation de la pauvreté, lesquels placent les femmes face à un plus grand risque de contracter le virus IH et de succomber plus rapidement du SIDA. En effet, il est reconnu à travers le monde qu'il y a, parmi les femmes et les adolescentes, une prédominance du VIH beaucoup plus élevée que n'importe quel autre groupe. Certaines de ces raisons sont discutées ci-dessous.

La pauvreté

L'Afrique a le taux le plus élevé d'infections au VIH et au SIDA dans le monde. Ceci est principalement dû au fait que le virus s'étend plus rapidement dans des situations de pauvreté, où l'accès aux soins et à une nutrition de base est hors de portée de beaucoup de gens. En outre, la pauvreté place les femmes et les filles dans une position subalterne dans les rapports où elles ne peuvent pas envisager des relations sexuelles protégées, ce qui les force à adopter un comportement à haut risque, à travers le sexe transactionnel et intergénérationnel.

Lorsque le VIH atteint les femmes, il se détériore rapidement et se développe intégralement en SIDA parce que ces femmes ne peuvent pas se

LES FAITS

- ✓ Les femmes qui sont battues par leurs partenaires sont à 48 % plus prédisposées à être atteintes du VIH / SIDA.
 - ✓ Une étude entreprise en Tanzanie en 2001 a établi que les femmes positives au VIH devaient probablement avoir été victimes de violence aux mains de leur partenaire actuel, plus de 2,5 fois que d'autres femmes.
 - ✓ Une clinique en Zambie a rapporté que 60 pour cent de femmes éligibles abandonnent leur traitement en raison de leurs peurs de la violence et d'être abandonnées, en conséquence de la révélation de leur statut positif au VIH. Ces femmes ont été chassées de leurs foyers, laissées sans ressources, bannies par leurs familles et leur communauté.
 - ✓ Un rapport de 2002 sur l'impact des conflits armés sur les femmes, commandité par l'UNIFEM, souligne comment les circonstances chaotiques et brutales des conflits armés aggravent tous les facteurs qui alimentent la crise du SIDA. Tragiquement et le plus cruellement, dans beaucoup de conflits, l'infection calculée et prédéterminée des femmes avec le VIH a été un outil de guerre, montant souvent un groupe ethnique contre un autre, comme cela s'est produit pendant le génocide du Rwanda en 1994.
- Sources:
- Campagne du secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes.
 - UNIFEM Faits et chiffres sur la violence à l'encontre des femmes.



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

permettre d'adopter un régime sain et de prendre les médicaments requis pour maîtriser le virus. Finalement, les femmes des pays les plus pauvres qui développent le VIH ou le SIDA meurent beaucoup plus tôt que les femmes des pays occidentaux où la pauvreté est un problème moindre. Les femmes enceintes peuvent également transmettre le virus à leurs bébés et, là encore, les pays les plus pauvres n'ont pas les moyens de procurer des médicaments antirétroviraux pour prévenir la transmission du virus. L'ampleur de la crise en Afrique est reflétée par le nombre de personnes au sein d'une même famille qui peut être complètement décimée par le virus.

Violence à l'encontre des femmes

La violence sexuelle rend les femmes vulnérables au VIH et au SIDA, dans des cas tels que le viol et l'inceste, les femmes et les fillettes sont rendues vulnérables parce que l'agresseur ne porte pas de préservatif, et son état VIH est inconnu. La vulnérabilité est plus élevée parce que la nature violente de l'acte mène à des abrasions et au saignement –qui fournissent un environnement propice pour la transmission du VIH. En raison de l'ignorance ou du manque d'accès aux équipements pour des examens, cela peut prendre beaucoup de temps avant que la rescapée du viol ne connaisse son état, et il peut alors être déjà trop tard.

Les pratiques et croyances traditionnelles jouent également un rôle à cet égard. La croyance que les vierges peuvent guérir du SIDA a mis nombre

ELEMENTS DE DISCUSSION

- Quelles sont certains liens entre le VIH et le SIDA et d'autres formes de violence basée sur le genre ?
- Comment la couverture médiatique sur le VIH / SIDA peut-elle aider à faciliter la compréhension de cette question ?
- Le langage que nous utilisons peut aider à perpétuer des stéréotypes au sujet des femmes et du VIH. Discutez de l'utilisation des termes prévention de la transmission de la mère à l'enfant du VIH (PTME) et prévention de la transmission des parents à l'enfant du VIH (PTPE) et de leur pertinence dans les reportages sur le VIH et sur le SIDA.

de filles et de jeunes femmes, particulièrement en Afrique, en danger. En conséquence, de plus en plus de jeunes femmes succombent à la maladie avec très peu d'espoir de survie. Les études entreprises en Afrique démontrent que les jeunes femmes sont le groupe le plus à risque de développer le VIH / SIDA..

Envisager des relations sexuelles protégées

La nature patriarcale de nombre de sociétés et l'oppression persistante des femmes ont eu pour conséquence que beaucoup de femmes ne peuvent envisager des relations sexuelles protégées avec leurs partenaires, ce qui les rend particulièrement

vulnérables au VIH et au SIDA même dans le cadre d'un rapport monogame. Lorsque la culture dicte qu'un homme peut avoir plus d'une épouse ou lorsque la société tolère des partenaires multiples, ceci met en danger la vie de la femme qui est dans un rapport permanent avec l'homme mais n'a pas le pouvoir de lui demander d'utiliser un préservatif. Lorsque les femmes requièrent effectivement l'utilisation d'un préservatif, elles sont considérées comme mauvaises et sont accusées de relations extraconjugales et peuvent se retrouver sous la menace de violence conjugale, y compris le viol. De même, elles peuvent être exclues du rapport et du foyer.

Tests de dépistage et information

Pour beaucoup de femmes, la crainte de la violence les empêche de déclarer leur état VIH et de rechercher un traitement. Une femme positive au VIH peut être isolée et exclue par sa famille et par sa communauté, et peut finir par être battue, voire tuée. Cependant, il se peut que ce soit son partenaire, qui a eu d'autres aventures sexuelles et n'a jamais effectué le test de dépistage du VIH, qui lui ait transmis le virus. Sans des mécanismes de soutien et de contrôle appropriés, les femmes seront exposées à la violence et à l'hostilité de leurs familles et de leurs communautés.

Effectuer des tests de dépistage du VIH sur des personnes est une question extrêmement sensible et le faire sans permission peut mener à une infraction aux droits humains élémentaires tels

que la dignité et l'intimité. Lorsque ceci est lié à l'information aux fins de statistiques ou pour juger de la dimension du problème, il peut y avoir des conséquences très graves pour les femmes. Il en est ainsi parce que le plus souvent, ce sont les femmes qui sont mises dans une position où elles sont susceptibles d'être examinées. Par exemple, les femmes enceintes qui se rendent dans les cliniques prénatales peuvent être examinées pour le dépistage du VIH comme précaution sanitaire. Cependant, leurs partenaires masculins peuvent ne jamais être examinés parce qu'ils ne fréquentent pas la clinique.

Les femmes, gardiennes de la famille

En Afrique, le nombre élevé de décès résultant des maladies liées au SIDA a ajouté un fardeau additionnel sur les femmes. En tant que personnes qui s'inquiètent généralement des besoins de la famille, les femmes sont maintenant également responsables de prendre soin des membres de la famille proche et étendue, dans le cas où d'autres membres de la famille sont décédés du SIDA. Lorsque les deux parents meurent, les fillettes de la famille sont en danger de contracter le VIH, en s'engageant dans le sexe transactionnel ou en devenant des prostituées pour subvenir aux besoins de leur fratrie. De même, le devoir de s'occuper des enfants peut revenir à la grand-mère ou à une autre femme dans la famille, telle que les sœurs du défunt.

Le personnel sanitaire

Les femmes représentent la majorité des infirmières ou des travailleurs de la santé chargés de s'occuper du malade. En conséquence, elles sont exposées au VIH. Dans les hôpitaux qui n'ont pas les moyens de se payer les nécessités de base telles que des gants, elles ont très peu de protection.

Questions juridiques

Les rapports de force inégaux entre les femmes et les hommes ne sont pas souvent pris en considération dans les tribunaux dans le lien entre le VIH et le SIDA et la violence basée sur le genre. Par exemple, beaucoup d'états n'accepteront pas l'existence du viol dans le mariage, de sorte que les femmes ont peu ou pas de protection contre le VIH. Les femmes positives au VIH font face également à la pression d'avorter ou d'être stérilisées avant qu'elles ne puissent accéder au traitement et à d'autres services de santé.

Stéréotypes

Les médias enferment parfois la femme positive au VIH dans des stéréotypes, notamment celui d'avoir des normes morales légères ou de s'engager dans un comportement inadéquat. Lorsqu'elle est une rescapée de violence basée sur le genre, elle peut même être accusée d'avoir mis son agresseur en danger. Un stéréotype commun des médias est d'accuser les prostituées de propager le VIH. are accused of spreading HIV.



EXEMPLE D'ARTICLE

BONNES PRATIQUES

Ce thème analyse pourquoi il y a un taux d'infection au VIH si élevé parmi les femmes et les filles dans les Caraïbes, analysant de manière spécifique les facteurs culturels et sociaux qui mènent à la violence à l'encontre des femmes et ainsi à la vulnérabilité des femmes face au VIH.

En écrivant sur le thème du genre, sur la violence basée sur le genre et sur le VIH, vous souhaitez tenir compte:

- des rapports de force inégaux entre les femmes et les hommes;
- des facteurs sociaux, culturels et économiques;
- de l'effet sur les femmes et les hommes à travers les différents groupes d'âge;
- que dans des régions telles que les Caraïbes et l'Afrique du Sud, il peut y avoir un facteur historique qui a un impact sur les rapports de force inégaux entre les femmes et les hommes qui devrait être analysé;
- de l'action du gouvernement, des ONG et des femmes et des groupes de femmes affectées par la violence basée sur le genre et par le VIH.

La culture de la contrainte sexuelle expose les femmes au VIH

Par Peter Richards

Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago (IPS) - **Le combat contre la violence sexuelle, répandue dans les Caraïbes, a été rejoint par une nouvelle coalition féminine, active, qui avertit que cela pourrait être une cause importante de la diffusion du VIH parmi les femmes et les filles dans la région.**

La coalition des Caraïbes sur les femmes, les filles et le SIDA (CCWA) a indiqué: "le rôle de la violence sexuelle dans la transmission du VIH devient plus clair. Une étude a constaté que pour presque 50 pour cent d'adolescentes, leur première expérience sexuelle était forcée."

Sous le thème "Femmes et hommes: Uni pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes", la CCWA s'est engagée à défier vigoureusement la violence, non simplement contre des femmes mais tous les aspects de la vulnérabilité des femmes au VIH.

Une grande coalition de femmes comprenant le Dr. Jean Ramjohn-Richards, l'épouse du président trinidadien George Maxwell Richards, la gouverneure générale de Ste Lucie, Dame Pearlette Louisy et l'ancienne ministre des affaires étrangères de la Barbade, Dame Billie Miller, la coalition a évoqué des appréhensions grandissantes que les stratégies existantes relatives au SIDA ne répondent pas aux besoins des femmes.

"Les femmes constituent maintenant 51 pour cent des adultes vivant avec le VIH... Les réponses courantes face au SIDA ont souvent ignoré les facteurs sociaux, culturels et économiques qui mettent les femmes en danger, et ces programmes liés au VIH qui cherchent à réparer le déséquilibre et l'injustice ont été contradictoires et aléatoires," a affirmé le groupe dans une déclaration.

Les chiffres officiels montrent que dans des pays comme Antigua-et-Barbuda, Haïti, la Jamaïque, la Guyane, Trinité-et-Tobago et la République Dominicaine, une femme sur six, âgée entre 15 et 24 ans est devenue sexuellement active avant l'âge de 15 ans.

Dawn Foderingham, le conseiller régional des partenariats pour le programme commun des Nations Unies sur le VIH et le SIDA (UNAIDS), indique que la région doit prendre "une mesure collective pour s'attaquer à la violence à l'encontre des femmes."

La directrice du programme régional au bureau des Caraïbes de l'UNIFEM, Roberta Clarke, a déclaré que tandis qu'il y a eu des améliorations dans l'égalité entre les hommes et les femmes, les "inégalités persistent et les croyances et les pratiques profondément enracinées dans nos cultures perpétuent la vulnérabilité des femmes et des filles à certaines violences."



Par exemple, elle note que le système éducatif continue à “faire échouer nombre de nos enfants parce que nous les préparons aux examens et non pas aux principes de l’estime de soi et du respect pour les autres, les éléments fondamentaux pour le développement personnel et l’accomplissement social.”

La socialisation des hommes, fut-elle dans les foyers, à l’église, à l’école et à travers la culture populaire, continue à souligner l’agression, le pouvoir et le contrôle comme des aspects inhérents de la masculinité, a-t-elle dit.

Selon Clarke, “pour les garçons et les hommes, la masculinité est encore associée à la prise de risque, au pouvoir et au contrôle, à une activité sexuelle précoce et aux partenaires multiples.”

“S’agissant des filles et des femmes, la dépendance socio-économique, fut-elle prévue ou une conséquence des circonstances, interfère ou empêche la capacité d’exiger une pratique sexuelle protégée”, a-t-elle dit.

La Jamaïque et Trinité-et-Tobago, par exemple, compte les taux d’homicide parmi les plus élevés au monde et des moyennes de violence sexuelle au-dessus de la moyenne mondiale.

“Nous savons que les Caraïbes sont un espace peu sûr pour les femmes. Cette idée est profondément ancrée dans nos psychés et détermine où et quand nous allons, ce que nous portons, à qui nous parlons. La menace toujours présente de la violence physique limite nos choix et terrorise nos esprits”, a déclaré Clarke.

Elle a cité une enquête de 2000 menée par l’organisation panaméricaine de la santé (PAHO),

qui a révélé que presque la moitié des jeunes filles ont indiqué que leur première relation sexuelle était forcée ou contrainte.

L’étude a noté que la violence, ou simplement la menace de violence, accroît la vulnérabilité des femmes au VIH en rendant difficile ou impossible d’envisager des relations sexuelles protégées et l’utilisation du préservatif. Elle affecte également les attentes des femmes dans leurs relations et peut empêcher les femmes d’accéder à la prévention, aux soins et aux services de traitement contre le VIH.

“Comment en sommes-nous arrivés à cette situation où une femme sur trois fait l’expérience d’abus lors des rapports intimes ? Comment en sommes-nous arrivés à cette situation de viols collectifs et du trafic des filles et des femmes ?” se demande Clarke.

L’année dernière, le secrétaire général de l’ONU, Ban Ki-moon a lancé une campagne “Unissons-nous pour mettre fin à la violence à l’encontre des femmes”, en reconnaissance du fait que “la violence à l’encontre des femmes n’est jamais acceptable, jamais pardonnable, jamais tolérable.”

La campagne de sept ans, se terminant en 2015 pour coïncider avec la date butoir pour réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), cherche à sensibiliser le public et à encourager la volonté politique et les ressources pour prévenir et répondre à toutes les formes de violence à l’encontre des femmes et des filles.

Clarke a indiqué que pour l’UNIFEM, les deux priorités régionales sont de mettre fin à la violence à l’encontre des femmes, et stopper et renverser

la propagation du VIH, et que le soutien à la CCWA réunit ces deux priorités d’une manière logique.

“Les réponses courantes face au SIDA ont souvent ignoré les facteurs sociaux, culturels et économiques qui mettent les femmes en danger, et ces programmes liés au VIH qui cherchent à réparer le déséquilibre et l’injustice ont été contradictoires et aléatoires,” a affirmé le groupe, qui bénéficie de l’appui du bureau régional d’UNAIDS, de l’association des Caraïbes pour la recherche et l’action féministes (CAFRA) et du Centre pour les études sur le genre et le développement (GDS) de l’université de Indes occidentales.

Une déclaration émise par la CCWA affirme que son travail inclura des programmes qui s’intéressent au travail sur le genre, la collecte de données, le renforcement des capacités sur le genre et sur le SIDA avec l’objectif de soutenir l’intégration des questions de genre dans les politiques relatives au VIH / SIDA aux niveaux régional et national.

Son mandat concernerait également la recherche et la création de liens et de partenariats aux niveaux national et régional avec les activistes des droits des femmes, les activistes du VIH / SIDA, et la communauté des droits de l’homme aussi bien que les décideurs politiques. (FIN / 2009) ♦

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH / SIDA (www.icw.org)

UNAIDS (www.womenandaids.unaids.org)

Gender Links (www.genderlinks.org.za)

Gender Links (www.genderlinks.org.za)







NEUF

ABUS A L'ENCONTRE DES ENFANTS

L'abus à l'encontre des enfants peut prendre plusieurs formes, telles que l'abus sexuel, qui inclut l'inceste, la violence sexuelle et le viol. L'abus physique inclut la violence corporelle, la punition corporelle, le travail et le trafic des enfants. Les exemples de pratiques culturelles qui constituent l'abus à l'encontre des enfants sont les mariages d'enfant, le viol de fillettes comme traitement pour guérir du VIH et la mise en gage d'enfants. Par rapport aux droits humains de base, l'abus à l'encontre des enfants peut également inclure celui de priver un enfant de nourriture, d'un abri ou d'éducation. Ceci rend l'enfant vulnérable, et peut également l'exposer à l'abus sexuel et physique, comme dans le cas des enfants de rue. L'abus à l'encontre des enfants peut se produire à l'intérieur de la famille ou dans le cadre de la famille étendue, de la communauté, de l'école ou d'autres établissements tels que l'église.

Bien que les garçons et les filles soient des victimes d'abus d'enfant, la recherche a prouvé

LES FAITS

- ✓ L'OMS estime que la prédominance des rapports sexuels forcés et d'autres formes de violence impliquant le contact, parmi des garçons et des filles de moins de 18 ans, s'élève à 73 millions (7 pour cent) et 150 millions (14 pour cent) respectivement.
- ✓ Dans 16 pays en voie de développement passés en revue par une enquête mondiale de l'OMS sur la santé à l'école et par les centres américains de contrôle et de prévention des maladies, le pourcentage d'enfants en âge d'être scolarisés qui ont rapporté avoir été verbalement ou physiquement intimidés à l'école dans les 30 jours précédents variait de 20 pour cent dans certains pays pour atteindre jusqu'à 65 pour cent dans d'autres pays;
- ✓ Chaque année, on estime qu'il y a jusqu'à 275 millions d'enfants dans le monde qui sont témoins de violence domestique. Cette exposition engendre des impacts négatifs à court et à long terme sur le développement des enfants.
- ✓ Les dernières évaluations disponibles de l'OIT démontrent qu'en 2000, 5,7 millions d'enfants étaient impliqués dans le travail forcé ou le travail en servitude, 1,8 million dans la prostitution et la pornographie, et environ 1,2 million d'enfants étaient victimes de trafic. Beaucoup plus d'enfants en âge légal de travailler font face à la violence sur leurs lieux de travail de la part de leurs employeurs ou collègues.
- ✓ Entre 100 millions et 140 millions de femmes et de filles dans le monde ont subi la mutilation / excision génitale féminine, selon l'OMS.
- ✓ Les chiffres de l'OMS prouvent que presque 53 000 enfants âgés de 0-17 ans sont morts en 2002 par homicide.
- ✓ Les garçons font face à un plus grand risque de violence physique que les filles; les filles font face à un plus grand risque de violence sexuelle, de négligence et de prostitution forcée.
- ✓ Dans une importante étude menée dans plusieurs pays, jusqu'à 21 pour cent de femmes dans certains pays ont rapporté avoir été abusées sexuellement avant l'âge de 15 ans.
- ✓ Les enfants de pays à revenus faibles et moyens ont plus de deux fois plus de risque de mourir par homicide que les enfants de pays à revenus élevés, selon l'OMS. Les garçons âgés de 15-17 ans et les enfants âgés de 0-4 ans courent le plus grand risque.
- ✓ Certains groupes d'enfants sont particulièrement vulnérables, y compris les enfants avec des handicaps, les enfants appartenant aux minorités, vivant dans les rues, en conflit avec la loi, et ceux qui sont des réfugiés ou déplacés de leurs foyers.

Sources

- Etude du secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants
<http://www.violencestudy.org>



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

que les filles constituent la majorité des victimes, particulièrement d'abus sexuel. Selon les Nations Unies, les filles sont les victimes de presque 80 pour cent de violence sexuelle, y compris le viol et l'inceste. Souvent, l'agresseur est connu de l'enfant et peut être un parent, un oncle ou un ami de la famille. Dans ces cas, il y a abus de confiance dans le rapport entre l'adulte et l'enfant et la vulnérabilité de l'enfant qui, dans bien des cas, ne parlera pas, et permet à l'adulte de contrôler la situation.

L'abus sexuel des enfants et le trafic des filles les rendent beaucoup plus vulnérables au VIH et au SIDA et ont des impacts à long terme sur leur santé sexuelle et mentale. Puisque les enfants souvent ne peuvent pas parler au sujet de l'abus qu'ils ont subi, la loi ne peut pas les protéger. Par conséquent, les enfants vivent avec l'abus pendant presque toute leur vie sans aucun recours. La situation des femmes et des filles dans les sociétés patriarcales et les sociétés régies par la tradition rend la situation complexe.

Questions juridiques

Les droits de l'enfant sont prescrits dans de nombreux pays. Cependant, la protection accordée aux termes de la loi peut différer sensiblement d'un pays à l'autre selon le pouvoir de la religion et de la culture sur l'état. Lorsque la loi d'un pays est basée sur les coutumes et la tradition, qui tolèrent certaines formes d'abus à l'encontre des enfants, telles que la mutilation génitale féminine, les enfants bénéficient de très peu de protection, voire d'aucune protection. D'autre part, lorsque la loi offre une protection, les cas d'abus peuvent

ne pas être rapportés pour différentes raisons, y compris les craintes de la famille d'être isolée par la communauté et celles d'une mère de perdre la principale source de revenu de la famille si le père est emprisonné. Il se peut également que l'enfant, qui partage un rapport de confiance avec l'adulte, ignore que ses droits sont violés.

Même lorsque des cas d'abus à l'encontre des enfants sont rapportés, le système juridique lui-même peut aliéner l'enfant au lieu de la protéger. Un enfant qui se tourne vers la loi pour avoir de l'aide peut vivre une victimisation secondaire quand elle est forcée de confronter son agresseur dans une cour de justice, par le manque de sensibilité vis-à-vis de son état de santé mental et le manque d'appui tout au long du processus. Par conséquent, il peut apparaître que l'enfant est peu coopératif quand, en fait, elle est terrifiée quant à la manière dont la procédure juridique se déroule.

Stéréotypes

Le choix du langage par les médias pour rendre compte d'abus à l'encontre d'un enfant peut alimenter les perceptions que l'enfant a contribué à l'abus d'une manière quelconque. Il peut également détourner l'attention de la gravité de l'abus par l'utilisation des mots tels que "deshonorée", qui met l'accent sur l'état de virginité de l'enfant mais nie le fait que l'enfant a été dans les faits violée. Lorsqu'un adulte exerce le pouvoir et le contrôle sur un enfant en employant la violence physique, le mot "agression" est tout à fait inadéquat dans la mesure où l'action est en réalité un cas d'abus à

ELEMENTS DE DISCUSSION

- Quelles sont les problèmes communs entre la violence à l'encontre des femmes et les abus à l'encontre des enfants ?
- Pourquoi les enfants ne rapportent-ils pas un abus à un parent, à un voisin ou à un professeur ?
- Souvent, les voisins ou les parents peuvent soupçonner qu'un enfant est maltraité dans une famille mais n'agissent pas. Pourquoi ?
- Comment les médias rendent-ils compte des abus à l'encontre des enfants de sorte qu'ils aident les communautés non seulement à comprendre ce qu'est l'abus d'un enfant et pourquoi il se produit mais aussi pour agir en rapportant des cas ?

l'encontre de l'enfant. Le mot "agression" est utilisé généralement dans les cas où il y a violence entre les adultes et peut être perçu comme moins sérieux.

Comme c'est le cas avec les femmes qui sont victimes de violence, le système juridique souscrit également aux stéréotypes dans les situations d'abus à l'encontre des enfants. Selon la charge ou le sexe de la victime, il est courant que la loi n'accorde pas sa confiance à l'enfant parce qu'il est dit que les enfants "disent des sornettes, qu'une fille qui a été agressée a provoqué cela par un langage corporel suggestif et que l'enfant est en train de mentir et exprime seulement des rêveries sexuelles. Il peut également y avoir des perceptions que l'enfant a permis que l'abus se produise ou n'a pas protesté quand il a eu lieu.

BONNES PRATIQUES

Ce thème fournit quelques bonnes pratiques pour écrire au sujet des abus des enfants, bien qu'il n'indique pas la pratique des soldats recruteurs d'enfants comme un abus des enfants. Comme le travail des enfants et d'autres formes d'abus qui enlèvent leur enfance à des enfants, le recrutement des enfants soldats, bagagistes et "épouses" pour satisfaire les besoins domestiques et sexuels des commandants des armées, illustré parfaitement par les pratiques des seigneurs de l'Armée de la Résistance au nord de l'Ouganda, est un abus des enfants. Ce thème explore non seulement le recrutement des enfants soldats filles mais les effets à long terme que ces abus ont sur elles dans l'après conflit, incluant comment elles sont bannies avec leurs enfants par la société, la dépression et autres effets psychologiques et physiques à long terme qu'elles éprouvent.

En écrivant au sujet de l'abus des enfants, gardez cela en tête:

- L'abus des enfants incorpore une panoplie des abus de droits de l'homme autres que physique et sexuel uniquement;
- La corrélation entre l'abus des enfants et la violence basée sur le genre;
- Les enfants ont souvent un rapport de confiance avec l'agresseur qui rend très difficile pour eux de rapporter ou de se rendre compte qu'ils sont maltraités.
- Un compte rendu sur l'abus d'un enfant doit être traité avec beaucoup de précaution pour le bien de l'enfant.

Filles soldats, exploitées, puis jetées aux oubliettes

Par Nastassja Hoffet

NATIONS UNIES, (IPS) - Etre une adolescente et une fille est déjà assez mauvaise chose au beau milieu d'une zone de guerre mais c'est souvent un peu mieux quand les armes se taisent. Coincées dans une sorte de limbes entre l'enfance et l'âge adulte, quand il s'agit de paix et de réconciliation, d'anciennes combattantes sont souvent traitées comme des invisibles, disent leurs défenseurs.

Leur situation difficile est une "double tragédie", dit Abiola Tilley-Gyabo, de Plan International, une O.N.G. qui se consacre au développement de l'enfant, pendant les deux semaines de séances continues de la Commission sur le statut des femmes de l'ONU.

Environ 200 millions de filles vivent dans des pays qui font face au risque de conflits, sont au cœur de conflits, ou qui émergent de conflits.

"Les défis les plus complexes relevés par les jeunes femmes et les filles se rencontrent souvent dans la phase de réintégration, une phase qui bénéficie du financement le plus faible et qui est socialement très complexe", a déclaré à IPS Stephanie Ziebell, une ancienne analyste sur des questions de gouvernance, de paix et de sécurité au Fonds des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM).

Pendant et après la guerre, les filles éprouvent un plus grand éventail de problèmes que les garçons, allant des agressions physiques, le harcèlement et l'exploitation sexuels, et des mariages précoces avec des commandants des forces armées, à plus de responsabilités au foyer, un lieu de travail peu sûr, des complications de santé et une grossesse précoce.

Il est souvent difficile d'obtenir des chiffres précis au sujet des combattantes en tant que groupe, ainsi, leur vulnérabilité et leur rôle dans les conflits sont négligés.

"Le plus souvent, les programmes DDR ne voient pas que les filles étaient des combattantes et elles deviennent ainsi de nouveau invisibles et sont écartées", a expliqué à IPS Sarah Hendriks, conseillère sur l'égalité de genre à Plan International.

Les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) visant à aider d'anciens combattants à retourner à des rôles productifs au sein de leurs communautés ont été à l'origine conçus pour les forces armées conventionnelles.

Les récents conflits au Sierra Leone, au Libéria et dans la République démocratique du Congo ont démontré la face changeante des conflits aux groupes d'insurgés irréguliers, non-étatiques - et l'utilisation répandue du viol comme une arme de guerre.



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes



Ziebell a indiqué qu'il y a eu des améliorations dans l'identification et l'inclusion des femmes liées aux groupes armés mais elle fait remarquer que "les adolescentes semblent être la frange de la population qui est la moins souvent incluse dans les programmes d'interventions."

Les filles comptent pour un tiers des 300 000 enfants soldats estimés dans le monde mais "parce qu'elles sont des filles, elles n'ont aucun statut", a déclaré Tilley-Gyabo.

Tandis que la guerre peut offrir l'estime de soi et le pouvoir - par le baril d'un pistolet - la plupart rentrent chez eux sans travail ou sans possibilités d'études", disent les défenseurs.

Ce que les filles rencontrent, c'est une spirale d'exclusion sociale, à la fois dans la famille et au sein de la communauté élargie, qui est davantage compliquée par le VIH / SIDA, la violence sexuelle, et des enfants en bas âge consécutifs à des viols ou des mariages forcés. Beaucoup succombent à la dépression et à d'autres conséquences psychologiques résultant du traumatisme et de la désillusion de l'après-conflit.

"Ce qui est nécessaire, c'est un effort stratégique très concerté, avec les leaders de la communauté et ceux qui ont été autorisés pour promouvoir les droits des filles dans les secteurs de l'après-conflit", a déclaré Hendriks.

Elle a cité l'exemple du forum national de la jeunesse à Haïti comme un processus "énergique" qui a pris en compte les inégalités et la violence basée sur le

genre, de pair avec le président et le premier ministre du pays.

"Dans plusieurs pays différents comme la Sierra Leone, le Libéria, lorsqu'il y a une grande prise de conscience... que la communauté doit trouver des remèdes basés sur la communauté et se réconcilier avec de jeunes femmes d'une manière qui prend sens dans un contexte culturel", a ajouté Hendriks.

En attendant, les filles évitent parfois délibérément les programmes de réintégration par crainte du rejet et de la violence, qui peuvent se produire à l'intérieur même des camps de démobilisation.

"Les mesures qui démontrent la fin immédiate de l'impunité pour des crimes basés sur le genre gonflent également la confiance et ont un long chemin à faire avant de restituer la confiance dans l'autorité de l'état et encourager le leadership des femmes, en même temps qu'elles envoient un message que ces types de crimes ne resteront plus jamais inavoués", s'est appesanti Ziebell.

Selon Plan International, de 1990 à 2003, des filles faisaient partie du gouvernement, des milices, paramilitaires et/ou des forces armées d'opposition dans 55 pays, et étaient impliquées dans des conflits armés dans 38 parmi ceux-ci – en contravention directe de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'enfant. (FIN / 2009) ♦

RESSOURCES ADDITIONNELLES

UNICEF (www.unicef.org)

Etude du secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants <http://www.violencestudy.org>

Services d'assistance sociale à l'enfance dans votre pays

10

DIX

LE RÔLE DES HOMMES DANS LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

Il y a une variation croissante dans le mouvement des femmes vers la reconnaissance du rôle important que les hommes peuvent avoir dans la lutte contre la violence basée sur le genre. La coopération et la participation des hommes est cruciale et, tout comme il y a certes de nombreux hommes qui violent les droits humains des femmes, il y en a beaucoup d'autres qui s'engagent à créer une société juste et équitable, et qui reconnaissent que le développement ne peut pas se faire sans la participation totale des femmes et des hommes. Après tout, le genre ne concerne pas uniquement les femmes mais il est question des femmes et des hommes et de remettre en question les rôles sociaux assignés aux deux genres.

Les différents rôles que les hommes peuvent avoir dans la lutte contre la violence basée sur le genre sont décrits ci-dessous:

EXTRAITS DE LA DÉCLARATION DE RIO: COLLOQUE MONDIAL SUR L'ENGAGEMENT DES HOMMES

- La responsabilité et l'engagement des hommes et des garçons pour une transformation sociale sont essentiels pour une vie libre de toute violence pour les femmes et les filles.
- La violence parmi les hommes et les garçons inclut les conflits armés, la violence des gangs \ l'intimidation à l'école et les crimes homophobes. L'injustice est au cœur de ces manifestations de violence, de prise de risques et de recherche du pouvoir sur d'autres hommes avec des effets dévastateurs sur la société dans son ensemble, ce qui engendre des cycles de violence répétés.
- Pendant les guerres et d'autres formes de conflits armés, de jeunes hommes sont traités comme du matériel et sont envoyés à leur mort en grands nombres. Les filles et les garçons sont de plus en plus impliqués dans les conflits armés, à la fois comme victimes et agresseurs.
- Les rôles des hommes sont fortement influencés par l'économie et la politique à l'échelle mondiale. Les valeurs de la concurrence, de la consommation, et d'accumulation et d'affirmation agressives du pouvoir renforcent les pratiques de domination et l'utilisation de la violence aux niveaux interpersonnels et de la communauté, aggravant la vulnérabilité économique, des migrations forcées fréquentes et des vies perdues.
- Une paternité responsable, engagée et impliquée est un composant essentiel de n'importe quelle tentative de convertir les familles et les sociétés à de nouvelles normes qui reflètent mieux l'égalité des sexes, les droits des enfants et le partage des responsabilités et du plaisir parentaux. Une paternité positive joue un rôle important pour remettre en question la transmission entre générations des stéréotypes et les rapports de force préjudiciables.
- Dans un contexte de santé sexuelle, les hommes souvent n'ont pas accès à ou n'utilisent pas les services bien qu'ils se comportent d'une façon qui mette eux-mêmes aussi bien que leurs partenaires face à un risque sérieux. Il est essentiel que les services de santé se penchent sur les questions de pouvoir et favorisent l'égalité des sexes de manière proactive.
- Les définitions de la masculinité qui veulent que la virilité soit caractérisée par la dominance, la recherche de partenaires multiples et une volonté de prendre des risques tout en dépeignant le comportement de recherche de soins comme un signe de faiblesse, augmentent la probabilité que les hommes contracteront et propageront le virus.

Extraits de La déclaration de Rio: Colloque mondial sur l'engagement des hommes et des garçons pour appliquer l'égalité des sexes, Rio de Janeiro, 29 mars au 3 avril 2009, Les hommes engagent les hommes et les garçons pour l'égalité des sexes



La paternité

Les pères, tout comme les mères, ont un rôle essentiel dans le développement de leurs enfants. Ils ont un rôle instrumental dans la structuration des opinions et des valeurs d'un enfant sur de nombreuses questions. La façon dont les parents interagissent entre eux et les rapports de force en jeu entre elles influencent la manière dont leurs enfants interagiront avec le sexe opposé. Les garçons sont susceptibles d'émuler leurs pères ou d'autres figures masculines, tels que des professeurs, quand ils deviennent des adultes. Les pères peuvent donc avoir un rôle positif en contrecarrant des stéréotypes négatifs sur les femmes et en ajustant les rapports de force inégaux, dans la manière dont ils interagissent avec les femmes, et en particulier, leurs épouses et partenaires.

La recherche a démontré que lorsqu'un rapport se caractérise par la violence, les enfants – en particulier les garçons – l'internalisent et peuvent finir par devenir des agresseurs eux-mêmes. D'autre part, lorsque la figure masculine est absente de la maison, ceci peut également se manifester de différentes manières. Par exemple, les garçons chercheront des modèles en dehors de la maison, et le plus souvent, ceux-ci pourraient finir par être des modèles négatifs qui violent les droits humains d'autrui.

Les éducateurs

Comme professeurs, les hommes peuvent transmettre des messages et des images positifs au

sujet des femmes. De telles images peuvent défier les stéréotypes qui peuvent favoriser la violence à l'encontre des femmes. Sur un autre plan, la promotion de bonnes relations entre genres, à travers l'enseignement et l'instruction, peut augmenter le respect entre garçons et filles dès le jeune âge, et favoriser l'égalité entre eux.

Les modèles

Les modèles sont, comme outil, l'une des meilleures manières de conscientiser et de transmettre des messages positifs. À ce niveau, les médias ont eu un rôle important en créant des modèles pour la jeunesse. Cependant, la représentation d'images violentes comme étant normales et machos chez beaucoup de jeunes hommes a pour résultat que ceux-ci deviennent les otages d'images qui les orientent dans la mauvaise direction. Suivant cette tendance, la violence à l'encontre des femmes est tolérée et peut même être misogyne dans ses descriptions. D'autre part, les hommes qui ne sont pas motivés par la taille des muscles et qui ont des rôles plus doux sont perçus comme faibles et indignes d'attention. On ne devrait jamais sous-estimer l'influence de telles images car elles peuvent avoir des implications à vie chez les jeunes hommes qui y souscrivent.

Les médias mis à part, les modèles masculins peuvent également être présents dans différents pans de la vie. Les politiciens, les professionnels et les vedettes du sport en sont quelques exemples.

ELEMENTS DE DISCUSSION

- Y a-t-il des hommes positifs qui peuvent être interviewés pour un récit sur la violence basée sur le genre ? Souvent, ce sont les frères ou les pères qui conduisent leurs sœurs / filles pour solliciter un conseil légal et à d'autres centres pour chercher justice pour la violence basée sur le genre subie ?
- Quels sont les avis des anciens délinquants - pourquoi ont-ils commis ces actes ?
- Est-ce que les délinquants peuvent être reformés ? Que dit le système de justice pénale ? Quelles sont les statistiques sur les délinquants en situation de récidive ?
- Les modèles masculins positives peuvent-ils influencer le futur comportement des progénitures masculines envers les femmes et la manière dont les filles apprennent à approcher et à interagir avec des personnes de sexe masculin quand elles

Dans leur interaction avec le public par le biais des médias et d'autres forums publics, ils ont une occasion de promouvoir l'égalité des sexes et de dénoncer la violence basée sur le genre.

Le judiciaire

Le système juridique est souvent rendu responsable de la victimisation secondaire des femmes qui s'y tournent pour obtenir réparation. En prononçant des jugements dans des cas de violence à l'encontre des femmes, le judiciaire peut souscrire à et renforcer des images négatives des femmes, en tant que victimes passives ou en tant que séductrices actives qui ont encouragé la violence. Actuellement, le judiciaire continue à être dominé par les hommes, avec des questions telles que la race, le sexe, l'âge, le lieu et la religion qui influencent le genre de décisions qu'ils prennent.

Lorsque les juges ou les magistrats prennent des décisions progressistes qui confirment les droits des femmes comme partie intégrale des droits de l'homme, non seulement protègent-ils les femmes mais ils envoient également un message clair que la violence à l'encontre des femmes n'est jamais acceptable.

Les entraîneurs

En reconnaissant que les hommes jouent un rôle primordial dans la lutte pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes, un rôle a été identifié pour eux comme entraîneurs de genre.

Comme entraîneurs, ils apportent avec eux une compréhension critique de la façon de laquelle les hommes comprennent et réfléchissent sur les questions de genre. Ils peuvent employer cette connaissance pour travailler avec d'autres hommes à un niveau égal, et peuvent défier les idées reçues que les hommes sont en soi mauvais. Généralement, les hommes sont plus ouverts pour discuter de questions sensibles qui peuvent révéler leur vulnérabilité auprès d'autres hommes. Avec la coopération des hommes, le mouvement des femmes peut effectuer un travail d'avant garde avec les auteurs de violence. Le nombre croissant d'organisations masculines qui émergent joue également un rôle important en instruisant de jeunes hommes et en conscientisant leurs pairs au sujet de l'inadmissibilité de la violence à l'encontre des femmes.



EXEMPLE D'ARTICLE

BONNES PRATIQUES

Ce thème est une bonne pratique en enquêtant sur la violence basée sur le genre parce qu'il fournit un angle positif sur le rôle que les hommes peuvent jouer dans la lutte contre la violence à l'encontre des femmes. Il s'attaque aux rôles sociaux et culturels que la société attribue aux hommes et aux femmes et comment ces rôles peuvent être changés pour correspondre aux besoins des hommes pour le pouvoir et le contrôle sur les femmes, et à la sensibilisation des hommes sur le besoin d'égalité et d'échange avec les femmes comme des partenaires.

En rendant compte de la violence basée sur le genre, prenez en considération:

- Si votre article ignore la question du genre ou s'il inclut les voix des femmes et des hommes, positives et négatives;
- S'il y a des initiatives des hommes pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes;
- Comment les constructions sociales des caractéristiques de la masculinité perpétuent la violence basée sur le genre;
- Comment la violence basée sur le genre a également affecté les hommes comme agresseurs.

Un projet pilote qui aide les hommes à ne plus avoir recours à la violence

Par Fabiana Frayssinet

RIO DE JANEIRO, (IPS) - Certains hommes interprètent un regard excessivement long d'un autre homme comme "une approche homosexuelle", d'autres comme "une provocation" pour se battre - des idées qui font partie de la mentalité de "machista" qu'une initiative du gouvernement au Brésil essaye d'annihiler.

Comme nouvel outil dans la lutte contre la violence basée sur le genre, les hommes participent à un groupe de réflexion dans le cadre du Service pour l'éducation et la responsabilité des hommes auteurs de violence basée sur le genre (SerH), à la municipalité de Nova Iguaçu, un quartier pauvre de Rio de Janeiro.

Le projet pilote, qui doit être étendu à 78 municipalités dans le pays, est le premier exemple d'une politique publique qui pousse les hommes à rechercher une solution sociale radicale à la violence à l'encontre des femmes.

L'initiative est une réponse aux demandes des organisations non gouvernementales comme Instituto Papai (Institut des papas), qui encourage la participation des hommes dans de nouveaux rôles au sein de la famille, pour soutenir l'égalité des sexes. "Il est inutile de favoriser des initiatives comme celle-

ci si elles ne sont pas renforcées par des politiques publiques", a déclaré à IPS Jorge Lira, co-directeur de l'institut.

Les groupes de réflexion sont en fait promus par le secrétariat spécial pour les politiques des femmes, attaché au bureau du président brésilien.

Le but des groupes est "d'aider les hommes à remettre en cause les valeurs et les idées qui sous-tendent les actes de violence, fussent-ils physiques ou psychologiques, à l'encontre des femmes et des membres de la famille", a expliqué à IPS Fernando Acosta, chef du SerH et créateur de l'initiative.

En 2007, 5 760 femmes ont été agressées chaque jour au Brésil, et la plupart des agresseurs étaient des hommes, selon une étude menée par le SerH. Selon une étude de la Fondation Perseu Abramo, en 2001, une femme est battue toutes les 15 secondes dans ce pays de plus de 190 millions d'habitants.

Les groupes de réflexion cherchent à développer "des manières alternatives d'interagir qui soient capables d'éviter et de prévenir un comportement violent au sein de la famille", a déclaré Acosta. Les hommes qui ont commis des actes de violence sont envoyés aux centres de réadaptation par les cours traitant des cas de violence conjugale et familiale, et par les cours des mineurs, comme une alternative à la prison.





Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

Ces hommes sont "condamnés" à réfléchir sur ce qui les a menés à agresser une femme. Mais certains parmi le mouvement militant pour les droits des femmes dénoncent la nature forcée de ces ordres.

"C'est comme un traitement pour la dépendance à la drogue. Personne ne devrait être forcé à subir le traitement", a déclaré à IPS Myllena Calasans, conseillère au Centre féministe pour les études et les services de conseil (CFEMEA), une organisation non gouvernementale.

Acosta a indiqué que les groupes ne constituent pas un traitement, bien que dans la pratique ils puissent avoir un effet thérapeutique.

"Ce n'est pas une thérapie mais la prise en compte de la psychologie ou de la subjectivité masculine est à la base et fait partie intégrale du travail, parce que c'est la manière de penser des hommes, et surtout, d'agir et de ressentir, et c'est ce que nous remettons en cause dans les groupes", a-t-elle dit.

Construire une nouvelle masculinité

Les psychologues, les sociologues et les travailleurs sociaux animent des réunions et des ateliers de groupe visant à "construire un concept alternatif de la masculinité qui est différente de la masculinité 'machista', culturellement dominante, patriarcale et homophobe", a ajouté Acosta.

L'expert s'est référé à un entretien de IPS avec un participant, Rogerio*, qui a confié qu'il avait pleuré pendant plusieurs nuits après avoir été condamné par un juge pour avoir agressé sa sœur.

"S'il avait dit cela dans le groupe, certains parmi les autres se moqueraient de lui et feraient probablement

des plaisanteries dessus, et il aurait été singularisé pour avoir pleuré. Et nous aurions en fait utilisé cet événement pour réfléchir collectivement sur l'idée que les hommes ne peuvent pas pleurer dans des moments difficiles, pour les inciter à analyser les situations dans lesquelles ils ont eu recours à la violence", a expliqué Acosta.

Les groupes des hommes étaient son idée, après qu'il ait constaté que travailler uniquement avec des femmes n'a pas résorbé la violence. Quand un couple se sépare, l'agresseur répète sa violence sur son nouveau partenaire, alors que la femme battue trouve souvent un nouveau compagnon qui est également violent.

Il est également arrivé à la conclusion que la plupart des hommes violents ont peur des femmes, et les agressent pour cette même raison. Certains "hommes ont recours à la violence quand ils sentent que leur masculinité est menacée, soit parce qu'ils ont peur des femmes, soit parce qu'ils ne peuvent pas accomplir leur rôle comme fournisseur, ou en raison d'un problème quelconque lié à leur sexualité", a expliqué l'expert.

"Tout ce qui remet en cause leur identité masculine dominante crée la peur, et donc la violence", devait-il résumer.

C'était évident lors de la réunion du groupe des hommes à laquelle IPS a participé. Rogerio a indiqué que c'était la première fois qu'il "a eu un dialogue avec lui-même" et que ces "stratégies pour mieux se connaître et pour s'ouvrir" étaient positives.

"Comment regarder d'autres hommes, comment converser avec eux, comment réagir quand quelqu'un vous insulte: Est-ce une bonne chose de réagir de

manière agressive quand quelqu'un d'autre vous offense ?", s'est demandé Rogerio, en discutant des recommandations pour une nouvelle masculinité.

Paulo Sergio*, un peintre de 54 ans qui admettra "avoir seulement légèrement tiré" sur les cheveux de son épouse comme la raison qui l'a "mené au commissariat de police", a rappelé son propre enfance vécue dans la violence. Il a vu sa mère à peine une fois par mois, et quand ils étaient ensemble, "elle me battait chaque fois que quelqu'un dans le voisinage lui racontait des histoires à mon sujet."

"C'est un autre facteur à prendre en compte", dit Acosta. "Soixante-quinze pour cent des hommes agressifs étaient des victimes de violence conjugale ou sociale, ou ont été témoins de violence au sein du foyer familial. Parmi des exemples de violence sociale, il montre du doigt la brutalité policière, généralisée contre des jeunes Brésiliens des milieux pauvres, en particulier s'ils sont noirs."

Rien de cela ne décharge un homme de la responsabilité de ses actions, que la police doit combattre et que les cours doivent juger", a-t-il dit. "Notre rôle est d'obliger les hommes à prendre la responsabilité de la violence qu'ils ont commise, parce que mis en face de leurs actes, ils peuvent changer", et interrompre le cycle de la violence, a-t-il ajouté.

"Nous ne sommes pas dans le camp des hommes ou des femmes. Nous sommes en faveur, et j'espère que c'est tout à fait clair, de l'égalité entre hommes et femmes. Nous sommes contre la violence entre hommes et femmes et, principalement, contre la violence que les hommes ont historiquement infligée à des femmes", a-t-il dit, en réponse à la critique des organisations féminines brésiliennes.

Un appui conditionnel des activistes des droits des femmes

Le CFEMEA de Calasans a admis que le mouvement des femmes “est très divisé” sur les centres de réadaptation. Personnellement, elle est d'accord avec la participation des hommes dans le processus de changement, “aussi longtemps que les ressources et l'attention ne sont pas détournées des questions se rapportant à la femme.”

Que les hommes puissent détourner des fonds destinés aux projets financés par le Secrétariat spécial pour les politiques des femmes, et visant les femmes de manière spécifique, est l'une de leurs craintes, bien que le Secrétariat ait annoncé que les coûts des centres, de l'ordre de 600 000 dollars, seront financés par le ministère de la Justice.

Mais la principale préoccupation des organisations féminines est que cette nouvelle peine alternative puisse éliminer la responsabilité criminelle des agresseurs. Calasans a expliqué que les juges pourraient décider d'envoyer des agresseurs de femmes aux centres au lieu de les envoyer en prison, en se basant sur l'argument que leur violence était liée à des problèmes psychiatriques ou à des dépendances.

La loi Maria da Penha, qui a endurci les peines pour la violence conjugale en septembre 2006, prévoit des peines de prison de trois mois à trois ans pour ceux qui infligent des blessures.

La conseillère du CFEMEA a indiqué que sur 150 000 poursuites, en vertu de la loi, environ 42 000 étaient des cas criminels et seulement 19 800 étaient des cas civils. En outre, 88 972 ordonnances restrictives ont

été servies, principalement des injonctions pour que l'agresseur ne puisse s'approcher de la victime dans un certain rayon, ou pour les expulser du domicile commun.

“Certains juges pensent que les hommes maltraitent les femmes parce qu'ils sont sans emploi, par exemple, et puis se tournent vers l'alcool ou les drogues, quand en fait le mouvement des femmes est convaincu que la violence fait partie d'une culture patriarcale”, a précisé Calasans.

Le chef du SerH en convient. “La violence à l'encontre des femmes est basée sur un modèle patriarcal et ‘viriarchal’ (supériorité masculine) de la masculinité, qui provient de l'abus du pouvoir que nous avons. Sur la base de ce modèle, nous avons recours à la violence, en particulier à l'encontre des femmes parce que culturellement, nous croyons que nous sommes supérieurs à elles”, a expliqué Acosta.

“Le travail réalisé dans les groupes vise à ce que les hommes perçoivent que, en tant qu'hommes, nous souffrons de quelque chose que l'on appelle la sélectivité émotionnelle, c'est-à-dire, les sentiments comme l'amour, la tristesse, la peur ou la perte sont socialement et culturellement interdits aux hommes”, a-t-il dit.

“Nous essayons d'encourager les hommes à assimiler ces sentiments, et après l'avoir fait, à remettre en cause les autres émotions qui leur sont socialement permises, telles que la violence, l'agression, la fureur, la colère ou la haine”, a-t-il ajouté.

Acosta a indiqué que quand ils perçoivent que l'un des participants aux groupes peut rechuter dans un comportement violent, ou montre des signes d'une perturbation émotionnelle sérieuse tels que le désordre

affectif bipolaire, il est dirigé vers les services psychiatriques. Mais il a souligné qu'il y a à peine six pour cent des hommes dans les groupes qui “souffrent d'un désordre psychique ou émotif grave.”

Les femmes maltraitées ont aussi leurs centres

Cecilia Soares, la responsable des droits des femmes au sein du gouvernement de l'état de Rio de Janeiro, soutient le projet à certaines conditions, par exemple, il devrait être intégré au réseau des services pour les femmes.

“Cela ne sert à rien de créer des services pour amener les hommes à cesser d'être violent si les femmes n'ont pas également une occasion de travailler sur la manière d'abandonner le rôle de la victime. L'origine du problème n'est pas un rapport difficile dans les couples mais un lieu socialement adapté pour les femmes, qui ne voient aucune autre manière d'être une femme qu'être dociles”, a-t-elle dit.

Pour rompre ce modèle, les femmes ont également besoin d'aide. C'est-à-dire, en fait, la fonction des centres d'accueil des femmes qui soutiennent les victimes de violence avec des conseils juridiques, psychologique et culturel, individuellement ou en groupes.

Dirigées par un animateur, les femmes racontent leurs vécus, dévident ce qu'elles ont sur le cœur, s'écoulent entre elles, se félicitent mutuellement lorsque l'une d'entre elles en vient à se sentir “plus belle”, lorsqu'elles rient ou réconfortent quelqu'un qui pleure. Leur thème commun est l'homme qui les maltraite.



Une des femmes, Maria*, a raconté à IPS une histoire caractéristique de beaucoup d'autres.

Finalement, elle a dit, elle est parvenue à mettre fin à un mariage de 20 ans à un homme qui, sous la définition donnée par la loi actuelle, est coupable de "violence psychologique." "Il m'a humiliée, m'a insultée, m'a traitée de putain, tourné mon aspect en dérision, m'a appelée "grosse vieille chose" et dit que je devrais lui embrasser les pieds parce qu'il m'a épousée", le tout pimenté en me criant dessus et en faisant du chantage", a raconté Maria.

Comme beaucoup d'autres femmes, Maria est restée dans le couple parce que "nous avons été élevées afin que nous soyons le pilier de la maison, et pour pardonner et tout accepter." C'est son fils qui lui a donné la force nécessaire pour changer, quand à l'âge de 17 ans, il a commencé à devenir agressif envers elle, exactement comme son père.

"Si je ne lui enseignais pas que c'était mal, il allait être exactement comme son père avec son propre partenaire, et j'ai voulu lui montrer qu'une femme doit toujours être respectée", a-t-elle dit avec émotion.

C'est là un moyen de rompre le modèle masculin dominant internalisé par les femmes elles-mêmes, et empêcher que ce modèle se reproduise parmi la génération suivante, a dit Soares.

Il est difficile de se défaire d'un modèle bien enraciné en une seule génération mais il commence à vaciller

avec l'appui de la loi Maria da Penha, appelée ainsi en l'honneur d'une Brésilienne qui a été laissée paralysée pour la vie après que son mari ait échoué dans une deuxième tentative de meurtre sur elle.

Les recommandations de la loi incluent de créer des "centres de réadaptation et d'éducation pour les hommes qui commettent des actes de violence", comme ceux créés par le SerH.

Calasans, du CFEMEA, a indiqué que la nouvelle loi établit que la violence basée sur le genre est une violation des droits de l'homme, et rend toutes les autres formes de violence condamnables par des peines de prison, telles que la violence patrimoniale ou économique, qui est la restriction ou le déni d'accès à la propriété commune ou familiale.

Acosta a expliqué que les mesures contribuent non seulement à "arrêter la violence" à l'encontre des femmes mais également la violence entre voisins ou entre collègues de travail, de même que la rage au volant.

Plus de 90 pour cent des hommes, qui doivent participer à 20 réunions de groupe pendant cinq mois, en plus d'un premier mois d'entretiens, font des progrès. "Nous construisons, avec eux, une nouvelle identité masculine non-violente, avec un engagement actif à la non-violence et à une culture de paix", conclut Acosta. (FIN / 2009) ♦

* A la demande de ceux interviewés, les noms de famille ont été omis.



RESSOURCES ADDITIONNELLES

UNICEF (www.unicef.org)

Etude du secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants <http://www.violencestudy.org>

Services d'assistance sociale à l'enfance dans votre pays

11

ONZE

LE SYSTEME DE JUSTICE PENALE

Le système de justice pénale est théoriquement la voie qu'une femme peut emprunter quand elle est victime de violence. Cependant, la réalité est toute autre. La victimisation secondaire, appuyée par des stéréotypes sur la socialisation des femmes et des attitudes patriarcales, a eu pour conséquence que beaucoup de femmes ne rapportent pas des crimes contre leur personne. Par conséquent, les femmes sont jugées sur deux critères principaux: victimes ou "garces". C'est-à-dire qu'elles sont passives, faibles et vulnérables ou qu'elles sont provocatrices et n'ont aucune morale.

La législation

La législation constitue la base sur laquelle le système de justice pénale fonctionne. C'est donc l'outil qui permet aux femmes de réclamer une protection en vertu de la loi. Cependant, la législation est finalement également la base sur laquelle les femmes sont discriminées devant le système juridique. En raison de la nature "masculine" de la loi, les femmes ont pu être discriminées de la manière suivante:

- Elles sont invisibles - la loi est faite par les hommes à l'avantage des hommes;
- Elle est neutre par rapport au genre - dans ce cas-ci, la loi semble traiter les hommes et les femmes de manière égale. Cependant, elle a un effet disproportionné sur les femmes parce qu'elle ignore les circonstances uniques des femmes;

LES FAITS

- ✓ La Loi sur violence domestique du Zimbabwe, promulguée en 2007, a été le résultat de la collaboration entre les ONG féminines, le parlement et le ministère du genre ;
 - ✓ Au Royaume-Uni, des directives existent pour la police, les travailleurs sociaux et les éducateurs pour traiter des cas de mariages forcés.
 - ✓ Les procédures d'audition au tribunal qui protègent l'intimité des victimes pendant l'épreuve, par exemple, des mesures telles que permettre à la preuve d'être donnée par liaison vidéo ou en limitant l'accès aux auditions du tribunal pour les cas de viol, sont employées de plus en plus souvent, notamment en Finlande, en Irlande, au Japon et au Népal.
- Sources :
- Campagne du secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes.

La police

Dans les cas criminels, la police peut jouer un rôle important dans son enquête, poursuivant des suspects, procédant à des arrestations et obtenant des preuves dans des cas criminels. Elle joue donc un rôle essentiel en assurant qu'au tribunal, le cas d'une femme contre un accusé aboutisse. D'autre

- Elle perpétue et adhère aux stéréotypes au sujet des femmes. Par exemple, l'idée que la façon de s'habiller d'une femme a pour résultat qu'elle se fait violer.

part, elle peut être responsable des acquittements des accusés dans des cas de violence à l'encontre des femmes parce que:

- Le cas est traité comme n'importe quel autre cas criminel sans prêter une attention particulière à la nature du crime basée sur le sexe, et éliminant de ce fait des pièces à convictions importantes;
- Les stéréotypes et les mythes au sujet des femmes sont utilisés pour appuyer l'importance accordée à une enquête;
- La priorité est accordée à d'autres crimes tels que le meurtre et le vol parce que la violence à l'encontre des femmes est perçue comme des crimes "légers";
- Un manque de compétence et de ressources de la part de la police. Ceci inclut des rapports incohérents et l'obtention de preuves trop légères.

Les procureurs / représentants de l'Etat

Les procureurs sont des juristes qui agissent pour la poursuite, au nom de l'Etat, dans un cas criminel. Ils agissent également au nom des femmes qui ont été victimes de crime. Cependant, ce fait important est souvent négligé. La manière dont la poursuite est établie dans un cas semble être concentrée sur la protection des intérêts de l'état plutôt que des droits de la femme. Ceci est reflété dans ce qui suit:

- Les points de vue et les appréhensions des femmes sont rarement, sinon jamais,

recherchés. Ceci peut parfois avoir pour conséquence l'omission de preuves capitales;

- La nature du crime basée sur le sexe est négligée et la répercussion du crime sur la femme n'est pas examinée;
- L'approche vis-à-vis de la loi est souvent sexiste et peut renforcer les stéréotypes sur les femmes comme victimes passives.

Les juges / Magistrats

Les juges et les magistrats président les tribunaux, et ce sont eux qui décident en dernier lieu si un cas est gagné, perdu ou aboutit à un non-lieu. La nature du système juridique est telle que les juges et les magistrats jouent un rôle important pour déterminer les résultats d'un processus dans lequel les femmes se tournent vers le système juridique pour protéger leurs droits. Sans compter le fait que la plupart des juges et des magistrats sont des hommes, d'autres formes de subtilités sexistes sont évidentes dans la manière qu'ils ont de prendre leurs décisions:

- Leur histoire familiale, parcours éducatif, expérience professionnelle, couleur politique personnelle, influence et leur manière d'interpréter les lois, le droit commun et les règles de procédure.
- Ils peuvent avoir des notions conservatrices du rôle de la femme dans la société

ELEMENTS DE DISCUSSION

- Connaissez-vous des activités qui visent à changer l'attitude du personnel du système de justice pénale envers les femmes et la violence basée sur le genre ?
- Est-ce qu'une augmentation du nombre de femmes dans la police et qui sont des procureurs, juges et magistrats changera quelque chose dans la manière dont la violence basée sur le genre est traitée par le système de justice pénale ?

- Ils peuvent souscrire aux stéréotypes et aux perceptions négatives sur les femmes.

La formation et la sensibilisation

Le judiciaire pourrait jouer un rôle capital pour changer les attitudes sociales envers la violence à l'encontre des femmes, en dénonçant de manière claire et uniforme toutes les formes de violence à l'encontre des femmes, en particulier lorsqu'elle se produit au sein du foyer. Cependant, cela demande toujours à voir. Actuellement, les membres du judiciaire sont souvent bien indulgents avec l'agresseur, tolérant le droit des hommes de "discipliner" leurs épouses, et étant convaincus que la victime en quelque sorte mérite ou est responsable de la violence qu'elle récolte. Bon nombre de membres du judiciaire semblent



également soutenir l'argument que la violence conjugale devrait être traitée au sein du foyer, au lieu d'exiger l'intervention de l'Etat.

Ceci accentue le besoin de formation et de sensibilisation sur le genre à travers tout le système de justice pénale. Tandis que ce besoin de formation a été reconnu dans le monde entier, beaucoup plus d'efforts sont nécessaires pour justement démontrer un engagement sérieux de l'Etat. Une grande part des initiatives de formation ayant lieu actuellement ont été lancées et soutenues par des organisations non gouvernementales. Lorsque la formation a lieu ou devrait avoir lieu, elle devrait inclure ce qui suit:

- Les définitions du crime par rapport au genre;
- La confirmation de la distinction entre les inconvénients de la sphère publique et la sphère privée;
- Les relations de genre au sein de la société et comment elles affectent les femmes et les hommes de manière différente;
- Démystifier les mythes et stéréotypes au sujet du rôle des femmes dans la société;
- Un changement d'attitude envers les femmes;
- Utiliser la loi pour promouvoir et protéger les droits des femmes;
- Des thèmes plus généraux traitant des droits de l'homme et des compétences pour travailler avec des personnes qui ont des handicaps.

AFRIQUE: IPS / AFRIQUE DU SUD /22 / 10 / 00 IPS La radio des droits de l'homme 28

CAPE TOWN – **Les activistes des droits humains en AFRIQUE DU SUD sont outragés par un jugement récent, qui a vu condamner un homme à SEPT ans pour le viol de sa fille de QUATORZE ans.**

Dans un jugement bizarre, le juge JOHN FOXCROFT a indiqué que, bien que le viol commis par l'homme sur sa fille ait été une chose répréhensible, le préjudice causé à la victime n'est pas aussi grave que dans d'autres cas semblables.

Ce n'est pas la première fois que FOXCROFT a prononcé une peine si clémente pour le viol. Dans l'autre cas, il a également eu le raisonnement que le viol au sein de la famille est moins sérieux que le viol par un étranger.

Les activistes des droits humains ont estimé que la peine infligée par FOXCROFT était trop clémente, et ont accusé le juge d'insensibilité à la situation difficile de la fille, qui, ont-il indiqué, pourrait avoir des implications plus sérieuses et durables dans sa vie.

Une commission parlementaire sur la qualité de la vie et le statut des femmes a invité les fonctionnaires, dont FOXCROFT, à un débat au parlement. Mais les universitaires exaspérés et autres membres de

la profession légale, ont accusé le gouvernement d'interférence dans le judiciaire, et ont condamné l'invitation faite à FOXCROFT.

L'AFRIQUE DU SUD compte parmi les pays ayant le plus grand nombre de cas de viol dans le monde. Une femme y est violée toutes les TRENTE-SIX minutes. / Bulletin radio de IPS Droits de l'homme / ♦

Ce dossier d'information de la radio souligne la manière dont l'attitude des fonctionnaires du système de justice pénale peut agir contre les femmes qui cherchent justice après avoir été victimes de violence basée sur le genre. Il souligne les stéréotypes qui sont inhérents au système de justice pénale qui doit être revu afin que les femmes puissent accéder à la justice.

12

DOUZE

LES COUTS DE LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Le coût indirect de la violence à l'encontre des femmes pour le développement est extrêmement élevé. Dans les pays pauvres, les femmes effectuent des tâches plus productives et sont pratiquement entièrement responsables pour élever les générations futures. Selon l'Institut Panos (1998), les femmes composent deux-tiers de la main-d'œuvre impayée, une contribution invisible d'une valeur de 11 billions de dollars américains par an. Tandis que le coût de la violence peut être monétaire, il y a également un coût humain, qui peut se refléter dans divers aspects de la vie: le foyer, le secteur public et le secteur privé.

Le foyer

Les femmes sont principalement responsables du travail reproducteur au foyer. Ceci inclut les

LES FAITS

- ✓ Les coûts de la violence à l'encontre des femmes sont extrêmement élevés. Ils incluent les coûts directs de services pour traiter et soutenir les femmes maltraitées et leurs enfants et pour amener les agresseurs devant la justice.
- ✓ Les coûts indirects incluent la perte d'emploi et de productivité, et les coûts humains en termes de douleur et de souffrance.
- ✓ Les femmes soumises à la violence sont plus prédisposées à des problèmes de santé physiques, mentaux et reproducteurs.
- ✓ Les dommages physiques incluent les os cassés et les états de santé chroniques. Les conséquences sur la reproductivité incluent des désordres gynécologiques, des infections sexuellement transmises, des grossesses non désirées et des problèmes lors de l'accouchement.
- ✓ La violence domestique et le viol comptent pour 5 pour cent de tout le fardeau des maladies chez les femmes âgées de 15 à 44 ans dans les pays en voie de développement et pour 19 pour cent dans les pays développés.
- ✓ La violence place les femmes face à un plus gros risque de répercussions sur leur état physique et reproducteur, et les femmes maltraitées montrent également une santé mentale appauvrie et un fonctionnement social plus faible.
- ✓ La violence avant et pendant la grossesse a des conséquences graves sur la santé pour la mère comme pour l'enfant.
- ✓ La violence mène à des grossesses à haut risque et aux problèmes liés à la grossesse, y compris une fausse couche, l'accouchement prématuré et un poids inférieur du bébé à la naissance.
- ✓ Les femmes qui ont été victimes de violence ont un plus gros risque de contracter le VIH, impliquant des coûts conséquents pour la famille et pour l'état en termes de soins et de traitements. La peur de la violence empêche également les femmes d'accéder à l'information sur le VIH/SIDA et de recevoir un traitement et d'avoir une consultation.
- ✓ La dépression est l'une des conséquences les plus répandues de la violence sexuelle et physique à l'encontre des femmes.
- ✓ Les femmes soumises à la violence sont prédisposées à l'abus d'alcool et de drogues, et à des dysfonctionnements sexuels, des tentatives de suicide, de stress post-traumatique et des troubles du système nerveux.
- ✓ La violence domestique chronique vécue par une personne peut mener à un cycle perpétuel de violence dans ses rapports personnels à autrui.
- ✓ La violence à l'encontre des femmes peut empêcher les femmes de participer pleinement, économiquement, socialement et politiquement. Les filles qui sont victimes de violence sont moins aptes à terminer leur scolarité.
- ✓ Le coût de la violence de la part d'un partenaire intime aux Etats-Unis seulement excède les 5,8 milliards de dollars américains par an : 4,1 milliards de dollars américains pour des services médicaux et soins directs, alors que les pertes de productivité comptent pour environ 1,8 milliard de dollars américains. Une étude entreprise en 2004 au Royaume-Uni a estimé tous les coûts directs et indirects de la violence domestique, y compris la douleur et la souffrance, à quelque 23 milliards de livres Sterling par an ou 440 de livres Sterling par personne.

Source:

- Campagne du secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes.



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

travaux ménagers, la cuisine, élever et soigner les enfants, et s'occuper du malade et des personnes âgées. Lorsqu'elles ne peuvent pas répondre à ces tâches, cela a un effet nuisible sur les enfants qui sont laissés pour compte, sans leur autorité et leur surveillance. Si une femme travaille en plus en dehors du foyer, c'est-à-dire, qu'elle effectue un travail productif, elle peut être amenée à ne plus travailler en raison de la violence conjugale. Ceci a un impact sur sa capacité à gagner sa vie, et lorsqu'elle perd son travail par la suite à cause de cela, la famille souffre sans son revenu déjà si nécessaire.

L'Etat

La violence à l'encontre des femmes a des implications en termes de coûts pour l'Etat à plusieurs niveaux: l'application de la loi, l'accès aux services de santé et la fourniture d'abris de secours. En termes d'application de la loi, l'Etat doit assurer le maintien de l'ordre adéquat pour protéger les femmes. Ceci inclut de s'assurer qu'il y a le personnel, l'infrastructure et les véhicules adéquats. Dans le système des cours, le besoin est semblable - en pourvoyant le personnel, l'accès aux services juridiques et un personnel bien formé.

Le système de santé peut être particulièrement à court de ressources en raison de nombreux cas de violence à l'encontre des femmes où l'accès aux soins est nécessaire. Selon le type de violence, le genre de soins requis peut s'étendre des services de

secours de base aux soins psychologiques, l'accès aux contraceptifs, et la nécessité d'être examinée par un médecin, faisant partie du rassemblement de preuves. Ceci signifie qu'en plus de fournir des services de santé généraux au grand public, davantage de ressources financières et humaines doivent être injectées pour faire face à ce fardeau additionnel engendré par la violence à l'encontre des femmes. Dans les pays les plus pauvres, c'est souvent un luxe que l'Etat ne peut se permettre.

Des considérations semblables s'appliquent à l'abri de secours. La violence au sein du foyer signifie qu'une femme doit rechercher refuge à l'abri de secours fourni par l'Etat. Dans les pays en voie de développement, où l'accès aux droits socio-économiques n'est pas encore une réalité pour nombre de gens, l'accès à un refuge peut être bien plus difficile. Par conséquent, cette responsabilité revient désormais à des organisations non gouvernementales qui sont déjà en manque de ressources.

Finalement, l'Etat doit encourir les coûts pour prévenir et faire face à la violence à l'encontre des femmes. Cependant, la prévention vaut mieux que le traitement. Mettre en place des mécanismes pour prévenir la violence à l'encontre des femmes plutôt que de traiter les répercussions de la violence peut coûter moins cher au gouvernement dans le long terme.

ELEMENTS DE DISCUSSION

Quels sont certains des impacts de la violence basée sur le genre sur le développement de l'individu et sur l'état de la nation ?

BONNES PRATIQUES

Ce thème abordé par IPS fournit quelques leçons de bonnes pratiques sur la manière de rendre compte de l'impact de la violence basée sur le genre sur le développement personnel et le développement national. En soulignant son impact sur le personnel, il démontre comment les femmes ne peuvent pas participer pleinement aux sphères économiques, sociales et politiques. Il porte également à la connaissance des décideurs politiques et du grand public l'ampleur du problème et comment il affecte la société dans son ensemble.

Tout le monde paye pour la violence conjugale

By Marcela Valente

BUENOS AIRES, (IPS) - Après 26 ans passés à élever trois enfants issus d'un mariage économiquement aisé, Dora a finalement compris que rester avec son mari signifiait pour elle de "choisir de mourir." "J'ai dû m'enfermer à clé dans la chambre de ma fille la nuit de peur qu'il ne me frappe avec une batte de base-ball pendant que je dormais, a-t-elle raconté à IPS.

Au début, le traitement était verbal et si subtile qu'elle ne s'est même pas rendu compte qu'elle fût victime d'abus psychologique. Tandis que son mari gagnait de plus en plus en réussite, elle s'est occupé de la maison et a élevé les enfants. "Il a remis en cause mon envie d'étudier, mes rêves; il a critiqué ma famille, mes amis, et m'a isolé de tout le monde", a-t-elle dit.

Selon les statistiques fournies par la directrice régionale du Programme des Nations Unies pour le développement (le PNUD) pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Rebeca Grynspan, entre 30 et 45 pour cent des femmes dans la région sont victimes d'une certaine forme de violence physique, sexuelle ou psychologique.

Le coût de cette violence en Amérique latine et dans les Caraïbes est équivalent à deux pour cent du PIB en moyenne, a estimé la représentante du PNUD.

Impact sur les caisses de l'état

Ana Falú, directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM) au Brésil et dans la région du cône sud, a déclaré à IPS qu'une évaluation plus fiable des coûts est nécessaire mais que l'impact sur différents secteurs est loin d'être négligeable.

Par exemple, les coûts sont ressentis en termes du système de justice pénale, de la formation spéciale pour la police et les unités spéciales de police, de l'entretien des abris, des soins médicaux, des services sociaux, de l'éducation et de la prévention.

Les organisations féminines veulent que cet impact devienne plus évident afin de démontrer que tout le monde paye pour la violence conjugale.

"Nous parlons des coûts des procédures juridiques qui résultent des cas de violence conjugale, de la demande pour des soins pour les victimes et de l'impact au travail, parce que des journées de travail sont chômées", a indiqué Falú.

Mais la chose la plus importante est qu'en raison de la violence à l'encontre des femmes, "la société dans son ensemble perd des ressources et des compétences qui devraient être au service du développement",



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

sans compter “les coûts intangibles” à l’avenir - les enfants qui grandissent dans des foyers où la fureur “machista” et la violence sont la norme, a-t-elle dit.

Le slogan pour la journée internationale des femmes – le 8 mars - cette année est “Femmes et hommes unis pour mettre fin à la violence à l’encontre des femmes et des filles.”

L’histoire de Dora

La première chose que Dora, 47 ans, a faite quand elle est partie de la maison il y a deux ans était d’appeler la ligne directe du gouvernement pour les victimes de violences conjugales. Elle se rappelle avoir pleuré pendant une bonne heure, incapable de parler, et seulement capable d’écouter la femme qui l’aidait à l’autre bout du fil.

De là, elle a été dirigée vers une thérapie de groupe avec d’autres femmes se trouvant dans des situations semblables, et à la thérapie individuelle. Une fois qu’elle s’est rendu compte que sa vie était en danger si elle restait avec son mari, elle a reçu l’appui juridique de l’état.

“Ce qui m’a incité à faire l’appel, c’est de constater que mon fils de 17 ans avait déjà eu des réactions vraiment violentes, ce qui est la pire des choses - voir que vos enfants ont hérité du même comportement. Mon fils m’insultait, et au lieu de le réprimander, son père riait”, a raconté Dora, qui malgré tout a pu “commencer une nouvelle vie.”

“Dans le groupe, il y a des femmes de toutes les couches sociales, il y a même des psychologues et des avocates”, ce qui l’a étonnée quand elle s’y est jointe. “Beaucoup ont raconté qu’elles restent au sein du foyer pour les enfants mais pour elles, c’est la pire des choses. Ma fille de 12 ans m’a aidé à faire mes affaires quand je suis partie parce qu’elle a vu son père me pourchasser avec une batte de base-ball.”

Quand Dora est partie de la maison, son mari a essayé de l’empêcher de prendre quoi que ce soit avec elle. “Il m’a dit que c’est lui qui avait payé pour tout ce qu’on possédait.”

Dora, qui est retournée à l’école, a expliqué que la violence de son mari est passée du stade verbal au stade physique quand elle a commencé à envisager une carrière propre à elle. “Pour avoir été moi-même, il a dit que je l’avais trahi.”

Maintenant, elle est une “consultante psychocorporelle» qui travaille au sein d’une équipe, avec des psychologues et des psychiatres en tant qu’élément d’un réseau qui apporte une aide gratuite à des gens qui souffrent de troubles d’anxiété, le “Sanar rouge” (réseau curatif).

“Je n’ai plus les mêmes niveaux de vie qu’auparavant mais je suis heureuse, j’étudie, j’essaie d’être indépendante, j’ai des amis, et je peux inviter ma famille chez moi”, a-t-elle déclaré.

Dans une entrevue avec IPS, Sonia Stegman, coordonnatrice des six centres de réintégration des femmes qui traitent des cas de violence conjugale

dans la ville de Buenos Aires, a expliqué que le service d’assistance que Dora a appelé fonctionne 24h/24, et ce toute l’année.

Passée l’urgence initiale, les femmes sont dirigées vers les centres, où elles reçoivent une aide psychologique et juridique gratuite. Les victimes d’abus faisant face à un risque pour leurs vies peuvent aller aux abris de femmes battues, il existe quatre refuges où les femmes peuvent vivre pendant une ou deux années, pour les aider à se remettre debout.

Les gouvernements provinciaux ont également établi des services d’assistance et des abris.

En 2008, la Cour suprême a ouvert un bureau pour s’occuper de la violence conjugale, fort de plus de 70 employés. En quatre mois, il a reçu plus de 2 000 appels, dont 86 pour cent venaient des femmes.

Un service semblable a commencé à être organisé dans les provinces, sous l’autorité de la plus haute cour dans chaque district.

“Dans les refuges, qui offrent une solution provisoire aux femmes qui n’ont aucun réseau de protection sociale, elles reçoivent un appui pour graduellement reprendre les études et le travail. Bon nombre d’entre elles ont des enfants à l’école, et il y a des mères-adolescentes, aussi bien que des victimes enceintes de la violence sexuelle”, a dit Stegman.

Selon elle, les coûts pour l’état en Argentine et dans d’autres pays de la région ont pu être réduits grâce à plus d’efforts de prévention et une plus grande sensibilisation concernant l’ampleur du problème de



Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes

la part des autorités, des institutions et de la société dans l'ensemble.

“Nous avons besoin d'un important changement de culture, en commençant par l'éducation. Nous avons des femmes qui sont revenues dans le système jusqu'à trois fois en raison de la violence, et ce phénomène a un effet multiplicateur sur les enfants”, a-t-elle dit.

Comme le dit Falú, de l'UNIFEM, la violence à l'encontre des femmes “n'est pas un problème privé.»

“Ce n'est pas un souci uniquement pour les femmes mais pour la société dans son ensemble, pour les systèmes démocratiques partout dans le monde; c'est une question de développement majeure”, a-t-elle indiqué, ce qui explique pourquoi les évaluations précises du coût économique de la violence conjugale sont si urgentes.

Mesurer l'impact

Le rapport de la Banque mondiale “Faire face à la violence basée sur le genre en Amérique latine et dans les Caraïbes” indique qu'il est nécessaire d'en mesurer l'impact économique afin de pouvoir saisir réellement l'importance du problème et déterminer son importance relative dans le flot de problèmes qui se posent en termes de développement.

En Colombie, par exemple, l'état dépense 74 millions de dollars par an dans l'aide aux femmes maltraitées.

La Banque de développement panaméricaine (IDB) estime que le coût de la violence à l'encontre des

femmes varie entre 1,3 pour cent et cinq pour cent du PIB dans la région en général.

“EL costo del silencio. Violencia doméstica en las Américas” (Le coût du silence; la violence conjugale aux Amériques), une étude de l'IDB, établit que les femmes victimes de violence conjugale ont des revenus globaux inférieurs à ceux des autres femmes, ce qui représente une perte pour la région en termes de salaires variant entre 1,6 et deux pour cent.

Dans des déclarations faites au Venezuela, qu'elle a visité pendant la première semaine de mars, Winnie Byanyima, de l'Ouganda, la directrice de l'équipe chargée des questions du genre au PNUD, a illustré le problème en précisant qu'en seulement un an, aux Etats-Unis plus de quatre milliards de dollars ont été consacrés à des dépenses médicales et à des traitements médicaux ou psychologiques pour les victimes de violence conjugale. (FIN / 2009) ♦

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM), www.unifem.org

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UN ECA), sixième forum sur le développement en Afrique (FDA IV), www.uneca.org/ADF

Fonds des Nations Unies pour les populations (UNFPA), www.unfpa.org

Campagne du secrétaire général de l'ONU pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes, www.endviolence.un.org

Bureau central des statistiques de votre pays



FAIRE FACE AU TRAUMATISME D'ENQUETER SUR LA VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Même si cela n'est pas souvent rapporté, les journalistes, comme n'importe quelle autre personne, sont affectés par ce dont ils sont témoins au cours de leur travail. Rendre compte de la violence basée sur le genre peut être une expérience traumatisante, en particulier lorsque les enfants sont impliqués, et les journalistes ont besoin d'un certain mécanisme de défense pour y faire face et pour gérer le stress. Un tel stress qui demeure non contrôlé peut engendrer des troubles de stress post-traumatique et d'autres troubles psychologiques aussi bien que l'abus de drogues.

Le point de départ est de reconnaître que vous avez été témoin de quelque chose qui vous a profondément affecté et d'identifier le mécanisme positif le plus apte à vous aider à y faire face. Ceci peut supposer de se confier à quelqu'un à qui vous faites confiance, la prière ou la méditation, ou d'avoir recours à la psychothérapie. En reconnaissant l'impact dévastateur que le traumatisme peut avoir sur leurs journalistes, certains groupes de presse plus progressistes offrent désormais des aides psychothérapeutiques à leur personnel. Si le vôtre ne le fait pas déjà, vous devriez les encourager à le faire.

Une importante ressource en ligne est le centre DART pour le journalisme et le traumatisme (<http://dartcentre.org>) - destiné aux journalistes qui couvrent la violence. Il donne également des instructions sur la façon de couvrir la violence, y compris la pédagogie en ligne sur le thème Journalisme et traumatisme et celui de la Photographie et traumatisme. Vous pouvez vous joindre au réseau DART; il est également présent sur le site de réseau social Facebook.





GLOSSAIRE⁵

Développement

La redistribution matérielle ET sociale des ressources et du pouvoir.

Genre

La construction sociale du rôle des hommes et des femmes dans une culture donnée ou un endroit donné. Les rôles des genres sont différenciés des rôles des sexes, qui sont biologiquement déterminés.

Patriarcat

Le patriarcat est la manifestation et l'institutionnalisation de la domination de l'homme sur la femme et les enfants au sein des familles et l'extension de cette domination sur la femme dans la société. Le patriarcat est le lieu où les hommes détiennent le pouvoir dans toutes les institutions de la société (juridique, économique, religieuse, familiale, culturelle, etc.) et il institutionnalise leurs privilèges dans le cadre de ces mêmes institutions. Il est basé sur le contrôle des capacités productives et reproductrices des femmes. La famille hétérosexuelle est le modèle le plus ancien du patriarcat et le lieu où s'expriment les formes de résistance les plus violentes.

Public et privé

La sphère publique est un espace d'exclusion où les hommes commandent et distribuent les ressources matérielles et sociales (richesse, pouvoir, statut, produits), d'où les femmes sont exclues.

Une méthode pour exclure les femmes de la sphère publique consiste à la transformer en un endroit dangereux où elles peuvent faire face à la violence physique ou verbale, à l'exclusion juridique, à la marginalisation économique et à l'humiliation.

Les BONNES femmes et filles stéréotypées n'essayent pas d'entrer dans le domaine public, c.-à-d. la politique ou les postes hiérarchiques supérieurs au travail.

La sphère privée est également un espace d'exclusion où les homes sont considérés comme le chef de famille, en raison de la privatisation de l'être féminin, et du fait que tous les pouvoirs de décision sont conférés à l'homme, l'état n'interfère donc pas dans cet espace.

Sexisme

L'idéologie de la suprématie masculine. Le sexisme permet aux hommes de considérer qu'ils sont nécessaires pour l'existence même des femmes, pour protéger les femmes et pour leur donner une identité.

Le sexisme culturel mène à des pratiques d'exclusion (qui empêchent les femmes de participer au développement), c.-à-d. préférence faite aux garçons pour l'éducation.

Stéréotype

Une croyance, une image ou une idée très répandue mais par trop simplifiée au sujet d'une personne, d'une race, d'un groupe, d'un sexe ou d'une chose. Lorsqu'il s'agit du genre, les stéréotypes sont utilisés pour distinguer entre les "bonnes" et les "mauvaises" femmes et filles, les "bonnes" étant celles qui se conforment aux rôles de féminité attribués à une fille par la société ou celle de soumission d'une femme, par exemple. Les "mauvaises" femmes sont donc celles qui essaient de se départir de ces rôles et d'autres attributions sociales quant à la façon dont une fille ou une femme devrait se comporter. away from these and other socially ascribed roles of how a girl or woman should behave.



⁵ "Ces termes ont été tirés et adaptés de Projet UNESCO de développement des médias"

“**Communiquer pour changer**” (2009-2011) est un projet financé à travers le fond OMD3 du ministère hollandais: Investir dans l'égalité. A travers cette initiative, IPS produira et disséminera des articles, des éditoriaux, des lettres d'information et des sites web autour du thème de l'égalité des sexes. Avec des ONG partenaires travaillant en faveur du développement de la femme, IPS développera des plans de communication et co-organisera des séminaires nationaux et régionaux à l'intention des médias et de la société civile.

Pour un complément d'information ou pour s'abonner à la liste d'information du projet, veuillez envoyer un courriel à mdg3@ips.org

IPS est une institution pionnière dans la communication, ayant une agence de presse internationale au plus haut niveau, www.ipsnews.net. Nous nous concentrons sur la production, la dissémination et le réseautage d'informations et de contenus indépendants, et la formation des ressources des médias et des ONG.

IPS a un engagement de longue date en faveur de l'égalité des sexes au sein de l'organisation et de l'intégration



www.ips.org



www.ips.org/mdg3/

MDG3Fund

www.mdg3.nl/

NOS COORDONNEES

IPS-Inter Press Service International Association
Via Panisperna, 207
00184 Rome
Italie
téléphone: +39 06 485692
télécopie: +39 06 4817877
courriel: headquarters@ips.org
<http://www.ips.org>

IPS Afrique
Dunkeld West Shopping Centre
Second floor, Suite 283
corner Jan Smuts Ave and Bompas Road
Johannesburg
Afrique du Sud
téléphone: +27 11 325 2671/73/74/75, 325 2854
ligne directe: +27 11 325 2861
télécopie: +27 11 325 2891
courriel: ipsafrica@ips.org

Siège régional Asie-Pacifique
P O Box 7
Ratchathewe, 10401
Bangkok, Thaïlande
téléphone: + 66 2 246 7877, 2 246 7878
télécopie: + 66 2 246 7876
courriel: ipsasia@ipsnews.net

IPS-Inter Press Service Amérique latine
J. C. Gomez 1445 / P1
11000 Montevideo, Uruguay
téléphone: +598 2 916 4397
télécopie: +598 2 916 3598
courriel: Latam@ipslatam.net
<http://www.ipslatam.net/>

